



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

**THEME : PATRIMOINE 8.**

**OBJET : PLAN DE GESTION  
DES FORTIFICATIONS DE  
VAUBAN 2013-2018.**

**Etaient Présents** : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.  
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.  
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés** :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Douze sites, membres de droit du Réseau des sites majeurs de Vauban, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2008 au titre des Fortifications de Vauban. Il s'agit de Besançon, Briançon, Mont-Dauphin, Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Saint-Martin-de-Ré, Camaret-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Arras, Longwy et Neuf-Brisach

En tant que bien en série, c'est l'ensemble des douze sites qui exprime toutes les facettes de l'œuvre fortifiée du célèbre ingénieur. Chacun d'entre eux est un maillon indispensable ; tous ont le devoir de respecter l'authenticité et l'intégrité de leur patrimoine fortifié et d'en assurer la transmission aux générations futures à travers sa protection, sa conservation, sa valorisation et son redéveloppement.

L'inscription signifie que la communauté internationale reconnaît à ce bien sériel une valeur universelle exceptionnelle, justifiée par trois arguments :

**Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle,  
adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008**

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

## **Le plan de gestion**

Une inscription au patrimoine mondial engage l'Etat concerné ainsi que les propriétaires et gestionnaires concernés, à protéger le bien afin de garantir un état de conservation suffisant. C'est l'objet du plan de gestion qui explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les composantes nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial.

C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. Ce plan sert d'élément coordinateur pour la planification et le développement intégré et durable. C'est avant tout un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Les plans de gestion élaborés pour juillet 2007, par chaque site, étaient un premier document synthétique qui nécessite aujourd'hui une réévaluation au regard de la période 2007-2012 et du rapport périodique d'évaluation que la France doit remettre au Comité du patrimoine mondial en 2013.

Afin de rester en phase avec cette périodicité, les sites majeurs de Vauban ont décidé de façon collégiale et collective d'élaborer pour chaque site, de manière concertée, un nouveau programme d'actions pour la période 2013-2018.

### **Un système de gestion à l'échelle du Réseau Vauban**

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes, 10 départements et 10 régions, nécessite d'établir, le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées, autour de différents objectifs stratégiques ayant chacun des enjeux spécifiques. Ce projet collectif, développé dans une charte de gestion commune aux douze sites, présentée en annexe du plan de gestion, est décliné en quatre axes stratégiques :

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

Ces quatre axes développés déterminent huit engagements communs :

- DEVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau ;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

## **Des projets culturels de territoire**

Les thématiques retenues pour les projets culturels de territoire expriment la particularité de chaque site et sa complémentarité à l'ensemble du bien sériel. Le projet culturel constitue le fil conducteur du plan de gestion, fédérant les forces vives du territoire autour d'un projet d'avenir partagé par tous les acteurs contribuant à la mise en œuvre du plan de gestion.

Les thèmes retenus sont :

- Arras et la construction des frontières du « pré carré » ;
- Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes ;
- Briançon et la structuration du paysage par les fortifications ;
- Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique ;
- Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix ;
- Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne ;
- Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle ;
- Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban ;
- Saint-Martin-de-Ré, Vauban et l'ouverture au monde ;
- Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne ;
- Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.

## **Un plan de gestion pour le site de Briançon**

La Ville de Briançon s'est engagée depuis 1964, dans l'acquisition et la mise en valeur des fortifications. Une politique de conservation a été mise en place au cours des cinq décennies avec un engagement des services de l'Etat, du Département et de la Région depuis 2012.

En effet, une convention d'objectifs a permis une programmation pluriannuelle définie en collaboration avec les services de l'Etat.

Au sein du bien, un ouvrage majeur, le fort des Trois Têtes, est propriété du Ministre de la Défense. Un protocole Culture/Défense a permis depuis 1996 de réaliser des opérations de restauration ou de sauvetage. Pour faire suite au départ du Centre National d'Aguerrissement en Montagne, une nouvelle programmation de travaux est lancée pour la période 2013-2015.

La sauvegarde des fortifications de Vauban engage la Ville à porter une attention toute particulière à leur requalification et à leur insertion au sein du territoire communal voire intercommunal. La constitution d'un comité de bien a été validée lors du comité de pilotage du 13 février 2013. Il est constitué de trois collèges : le premier rassemble les institutions et les partenaires, le second est technique, le dernier est scientifique (Plan de gestion/chapitre 2 – Stratégie du Bien).

Le projet de plan de gestion 2013-2018, présenté et validé lors du comité de pilotage du 13 février 2013, propose six orientations thématiques visant à la préservation et la valorisation de la valeur exceptionnelle universelle (VUE) du site inscrit au patrimoine mondial.

Chacune de ces orientations recense des objectifs à atteindre, dans la thématique concernée qui seront déclinés en actions.

Le thème retenu dès 2007 par Briançon pour son projet culturel est la structuration du paysage par les fortifications. Ce projet répond à l'orientation n°1 « Préserver et valoriser le site » et à l'objectif « Développer la médiation culturelle ».

La ville, implantée à un carrefour de cinq vallées, est devenue très tôt un lieu stratégique. A présent, les fortifications modèlent le paysage briançonnais et participent pleinement à l'image de la ville et de son territoire. La compréhension de la structuration du paysage et la connaissance scientifique et technique des ouvrages fortifiés contribuent à l'affirmation de l'identité du site. Le projet culturel prendra forme grâce à la médiation culturelle et plus particulièrement par la réalisation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Cet équipement culturel aura pour rôle de :

- Mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire communal en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ;
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de la ville et l'impliquer davantage dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine.

Véritable outil de médiation, le CIAP mettra à la disposition du visiteur les sources et les méthodes de constitution du savoir afin de lui permettre, lors de la découverte des sites, d'enrichir ses connaissances de façon autonome.

L'assemblée générale du Réseau Vauban a donné son accord de principe aux plans de gestion présentés en séance le 23 mars 2013 à Blaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver et de valider les orientations et les objectifs du plan de gestion 2013-2018 ;
- D'adopter la charte de gestion du réseau des sites majeurs de Vauban adoptée en assemblée générale le 23 mars 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM

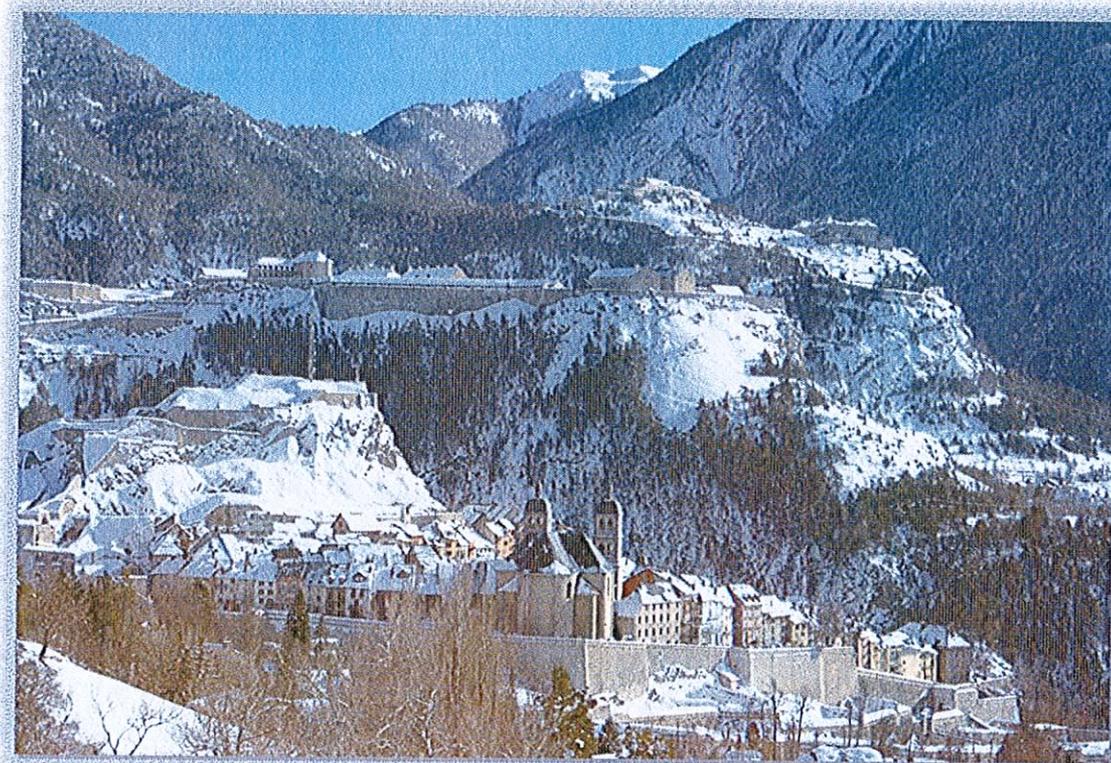


TRANSMIS LE 06 JUIN 2013  
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013  
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013

# L'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin, la Communication Y et le pont d'Asfeld de Briançon



## Plan de gestion



Mai 2013

---

# Préambule du Réseau des Sites Majeurs de Vauban

En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « fortifications de Vauban ».



**La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial, est la suivante :**

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

**Un bien en série, qu'est-ce que ça signifie ?**

Les fortifications de Vauban constituent un bien sériel, ce qui signifie que chaque composante (c'est-à-dire chacun des douze sites qui en font partie) possède des qualités qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

**Quel est le sens d'une inscription au Patrimoine mondial ?**

BRIANÇON - PLAN DE GESTION 2013-2018

L'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin  
la Communication Y et le pont d'Asfeld

- L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité toute entière. Elle lui attribue donc un rayonnement et une notoriété internationaux ;
- Elle implique l'engagement ferme de l'Etat et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures et à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion
- L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- A l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ;

Une inscription au patrimoine mondial engage l'Etat concerné (et non l'UNESCO) à protéger le bien afin de garantir un état de conservation suffisant. Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fond du patrimoine mondial.

## Le plan de gestion

### Le plan de gestion selon l'UNESCO

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial fasse l'objet d'un plan de gestion qui explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

#### Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.
109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.
110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.
111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :
  - a) une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
  - b) un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
  - c) la participation des partenaires et acteurs concernés ;
  - d) l'affectation des ressources nécessaires ;
  - e) le renforcement des capacités ; et
  - f) une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

*UNESCO - Extrait des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial »*

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les composantes nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial.

C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. Ce plan sert d'élément coordinateur pour la planification et le développement intégré et durable. C'est avant tout un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

### **Le plan de gestion dans le cadre du Réseau des sites majeurs de Vauban**

La mise en œuvre des plans de gestion des sites majeurs de Vauban donneront lieu à de véritables projets de territoires touchant à la fois à l'urbanisme, à la culture, à la citoyenneté et au tourisme. Les plans de gestion garantissent la conservation et la mise en valeur exigeante du patrimoine fortifié, tout en l'intégrant dans le cadre de nos villes modernes.

Les premiers plans de gestion ont été élaborés immédiatement après la remise du dossier de demande d'inscription, en janvier 2007.

Contrairement à la méthode employée pour l'élaboration de ce dossier, pour lequel la rédaction était centralisée, les plans de gestion ont été élaborés à la base, c'est-à-dire par les membres du Réseau eux-mêmes.

En effet, pour que le plan de gestion serve de document de référence pour tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon, il est nécessaire que ces derniers définissent les objectifs et les engagements possibles. Le Réseau et les experts associés ont alors joué un rôle d'accompagnement.

L'élaboration des plans de gestion a été guidée par la méthode suivante :

1. Une élaboration simultanée de tous les plans de gestion et une validation par tous les conseils municipaux ainsi que par le conseil d'administration du Réseau Vauban en juillet 2007. Tous les plans de gestion ont ainsi la même valeur et ont été conçus dans la même dynamique.
2. Une méthodologie construite ensemble, qui a trouvé sa traduction dans un canevas commun que l'on retrouve d'un plan de gestion à l'autre.
3. La nécessaire complémentarité entre les sites composant ce bien sériel, justifiant la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban, a trouvé une traduction concrète dans les plans de gestion, notamment à travers les thèmes exprimés par les projets culturels de territoire.

« L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas une fin en soi. Les gestionnaires de sites et les autorités locales travaillent en permanence pour assurer la gestion, la surveillance et la préservation des biens du patrimoine mondial »

*UNESCO, mars 2005*

*Extrait de la « trousse d'information sur le patrimoine mondial »*

Les plans de gestion élaborés pour juillet 2007 par chaque site étaient un premier document synthétique qui nécessite aujourd'hui une réévaluation au regard de la période 2007-2012 passée et du rapport périodique d'évaluation que la France doit remettre au Comité du patrimoine mondial en 2013.

Afin de rester en phase avec cette périodicité, les sites majeurs de Vauban ont décidé de façon collégiale et collective d'élaborer pour chaque site, de manière concertée, un nouveau programme d'actions pour la période 2013-2018.

### Le système de gestion du Réseau des sites majeurs Vauban

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Présidé par Jean-Louis Fousseret, Maire-Président du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

Cette association a pour but de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'Etat ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Le Réseau des Sites Majeurs de Vauban a développé plusieurs outils pour répondre à ses missions.

Pour exemple :

- Le centre de ressources international sur le patrimoine fortifié Vauban accessible via le site internet [www.sites-vauban.org](http://www.sites-vauban.org) ;
- Des outils pédagogiques tels qu'un manuel pédagogique sur les fortifications de Vauban ;
- L'édition de publications telles que « Aménagements paysagers de la fortification bastionnée », « Sites fortifiés, territoires de projets » etc.

Une charte de gestion exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Elle est annexée à chaque plan de gestion.

### Le projet culturel du réseau

Les plans de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagnent d'un projet culturel impliquant les populations locales et jouant sur la complémentarité des douze fortifications.

À travers les thématiques propres à chaque site, ce projet culturel vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes des fortifications de Vauban et se structure donc à l'échelle du Réseau.

C'est à partir de ce projet que les sites peuvent fédérer les acteurs concernés et favoriser les complémentarités sur le territoire à d'autres échelles

Les thématiques retenues :

- Arras et la construction des frontières du « pré carré ». Aujourd'hui la communauté urbaine a engagé le redéveloppement de la citadelle après la cession par l'armée officialisée en 2010 et le projet de territoire est en cours de restructuration ;

- Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI<sup>e</sup> siècle. La ville a réalisé une importante étude de mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban qui est aujourd'hui mise en œuvre à travers un important programme d'actions. Le dispositif immersif dans la chapelle de la citadelle permettra au visiteur à partir de 2014 à appréhender l'importance de l'empreinte de Vauban à Besançon et la façon dont celle-ci s'est construite. ;
- Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes. Les deux municipalités travaillent main dans la main pour la valorisation de cet ensemble patrimonial et bénéficient pour ce faire du soutien de la région à travers le contrat Site majeurs d'Aquitaine ;
- Briançon et la structuration du paysage par les fortifications. Après une étude de faisabilité, les travaux pour la réalisation d'un centre d'interprétation intégrant l'intercommunalité et le territoire transfrontalier sont en cours ;
- Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique. Un centre d'interprétation sur les fortifications de Vauban en Bretagne est en cours d'aménagement et sera inauguré en 2014 ;
- Longwy, de la ville neuve à la ville phoenix. A partir de l'étude Tour de Ville réalisée en 2009, la municipalité a engagé un important programme de réhabilitation urbaine, patrimoniale et sociale de la ville haute et de son environnement immédiat. Les interventions paysagères et architecturales permettent progressivement aux Longoviciens de mieux s'approprier le patrimoine fortifié et à la ville de concevoir un projet intégré pour l'espace urbain ;
- Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne. Le projet a été conçu à l'échelle intercommunale. Deux principaux axes, botanique et oralité, permettent un travail avec les écoles et les agriculteurs du territoire. Un projet de résidence d'écriture d'un conte a permis également de fédérer les villes de Gap et Briançon en 2012 ;
- Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle. L'objectif est de créer un centre d'interprétation sur ce thème. La réflexion est en cours quant au lieu d'implantation ;
- Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban. Le projet de territoire a pris une nouvelle dimension avec la création de la Communauté de communes du Pays de Brisach a été créée en 2010. De nouveaux projets tels que l'arrivée de l'Historial de l'infanterie et l'installation d'un lieu d'interprétation du plan étoile dans les fossés permettent au projet de territoire d'émerger ;
- Saint-Martin-de-Ré, Vauban et l'ouverture au monde. Depuis le 26 juillet 2012, l'île de Ré est détentrice du label Pays d'art et d'histoire. Cette labellisation va permettre d'engager une réflexion sur le patrimoine à l'échelle des dix communes de l'île ;
- Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne. Au musée maritime de Tatihou, un espace est consacré à la façon dont les Anglais et les Hollandais ont perçu cette bataille de la Hougue. Un important travail de collaboration s'est également développé entre l'île Tatihou et le site de La Hougue ;
- Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées et entrée du PNR des Pyrénées catalanes. La Ville et le fort ont consolidé une dynamique d'animation du site à travers expositions, nouveaux outils de médiation et événements artistiques et festifs.

---

# L'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin, la Communication Y et le pont d'Asfeld de Briançon

## Sommaire

---

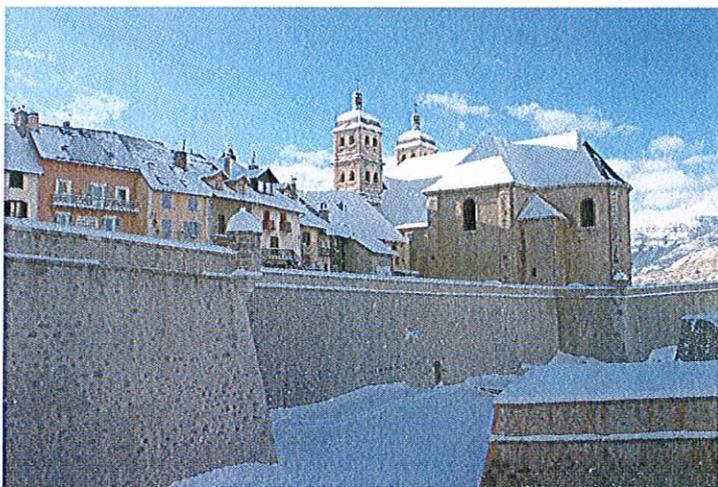
Plan de gestion .....	1
Sommaire.....	9
Introduction.....	10
<b>1. Description et importance du site Vauban .....</b>	<b>11</b>
1.1. Caractéristiques et diagnostic du site sur son territoire .....	11
<b>1.1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>11</b>
Situation géographique .....	11
Les caractéristiques urbaines de la ville intra-muros et de ses abords .....	25
Approche paysagère.....	25
<b>La ville et ses abords.....</b>	<b>25</b>
L'évolution de la trame parcellaire .....	25
L'évolution du bâti .....	25
<b>La scénographie urbaine .....</b>	<b>25</b>
<b>Le paysage intérieur .....</b>	<b>26</b>
<b>1.1.2. CARACTERISTIQUES DU SITE.....</b>	<b>27</b>
Statut de la propriété.....	30
<b>Protections juridiques .....</b>	<b>31</b>
Les protections culturelles .....	31
<b>Les protections naturelles .....</b>	<b>32</b>
Caractéristiques patrimoniales et architecturales.....	38
Espaces publics et gestion .....	39
Valorisation culturelle .....	42
Diagnostic des sites fortifiés.....	49
1.2. Importance du site .....	53
<b>1-2-1- DANS L'ŒUVRE DE VAUBAN .....</b>	<b>53</b>
La ville .....	53
<b>Le fort des Salettes.....</b>	<b>53</b>
<b>La barrière fortifiée.....</b>	<b>53</b>
<b>2. Stratégie de gestion du bien.....</b>	<b>56</b>
2.1. Gouvernance du bien .....	56
<b>Collège Institutions et partenaires :.....</b>	<b>56</b>
<b>Collège technique .....</b>	<b>57</b>
<b>Collège scientifique .....</b>	<b>57</b>
<b>Fonctionnement.....</b>	<b>57</b>
2.2. Orientations et objectifs .....	58
I. Préserver et valoriser le site.....	59
II. Organiser le développement de la ville dans le grand paysage.....	83
III. Réussir l'intégration de nouveaux équipements .....	88
IV. Valoriser les entrées et axes de découverte du site .....	89
V. Organiser un tourisme durable préservant les valeurs patrimoniales du site .....	90
VI. Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription Patrimoine Mondial par les acteurs du territoire .....	92
2.3. Suivi et Evaluation.....	93
<b>2.3.1. SUIVI.....</b>	<b>93</b>
<b>2.3.2. PROCESSUS D'EVALUATION.....</b>	<b>93</b>
Annexes .....	94
➤ Bilan des actions 2007-2012 .....	94
➤ Convention pluriannuelle Etat/Région/Département/Ville.....	94
➤ Charte de gestion du réseau des Sites Majeurs de Vauban.....	94
Bilan des actions 2007-2012 .....	95
Convention pluriannuelle .....	105
Charte de gestion du réseau des Sites Majeurs de Vauban .....	113

## Introduction

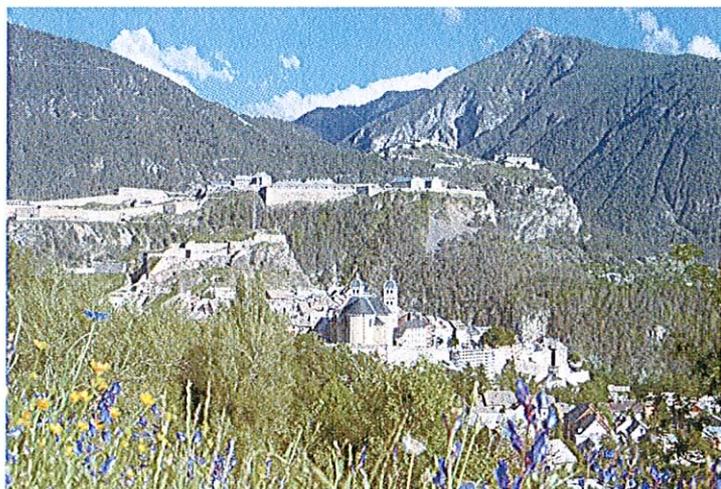
---

Le site de l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin, la Communication Y et le pont d'Asfeld de Briançon appartiennent aux fortifications de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, aux côtés de 11 autres sites du Réseau des Sites Majeurs de Vauban.

La commune de Briançon a commencé sa politique d'acquisition et de mise en valeur de ces éléments patrimoniaux depuis 1964. Afin de permettre à ces ouvrages emblématiques d'un territoire de donner leur pleine mesure, l'établissement et la conduite du plan de gestion passent par la mise en place d'une stratégie territoriale efficace qui réponde aussi bien aux exigences d'aménagement du territoire du site qu'à celles de l'UNESCO, à savoir conserver et protéger l'intégrité et l'authenticité du site dans un objectif de développement durable.



Enceinte urbaine - photo Ville de Briançon



La ville fortifiée, les forts des Trois Têtes et du Randouillet  
photo Lydie Gallope/OT Briançon

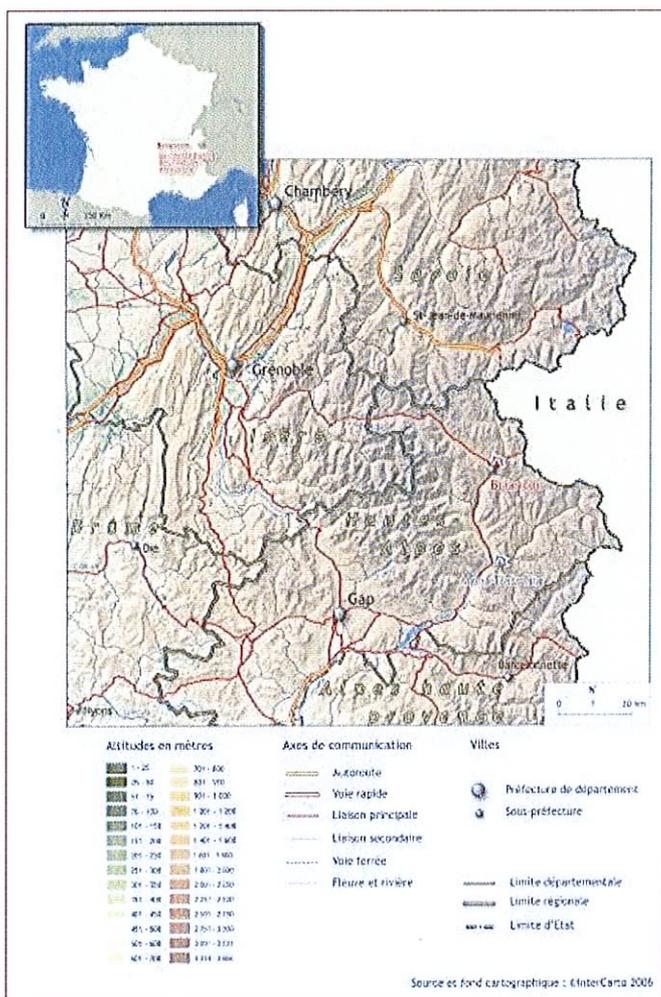
# 1. Description et importance du site Vauban

## 1.1. Caractéristiques et diagnostic du site sur son territoire

### 1.1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

#### Situation géographique

Briançon, dont l'altitude, à la porte de Pignerol est de 1 326 mètres, compte **11 574** habitants (recensement de 2009) et s'étend sur une superficie de 2 800 hectares. Sous-préfecture des Hautes-Alpes, la commune de Briançon se situe dans la partie nord-est du département à la confluence des rivières de la Durance et de la Guisane. Au carrefour de cinq vallées, elle bénéficie d'une configuration géographique privilégiée. Véritable ville à la montagne, Briançon est aussi une ville porte vers la frontière italienne.



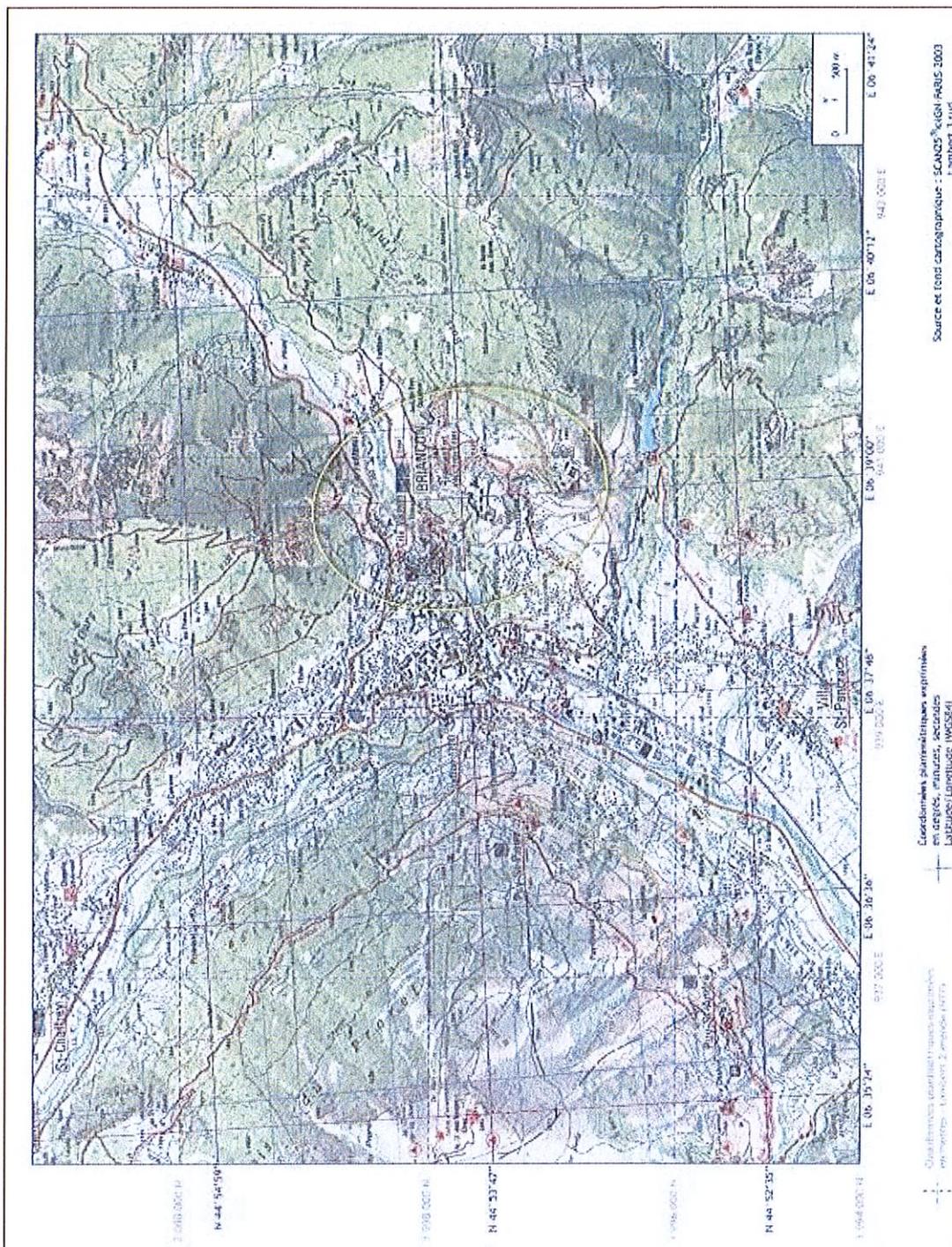
Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO* »

## Environnement et paysage

### Le relief

Le territoire communal est contraint par un relief très marqué.

L'altitude varie de 1165 à 2567 mètres au sommet du Prorel, 2566 mètres au Serre des Aigles au nord, 2377 mètres au fort militaire de l'Infernet à l'est et de 2417 mètres à la Grande Maye au sud.

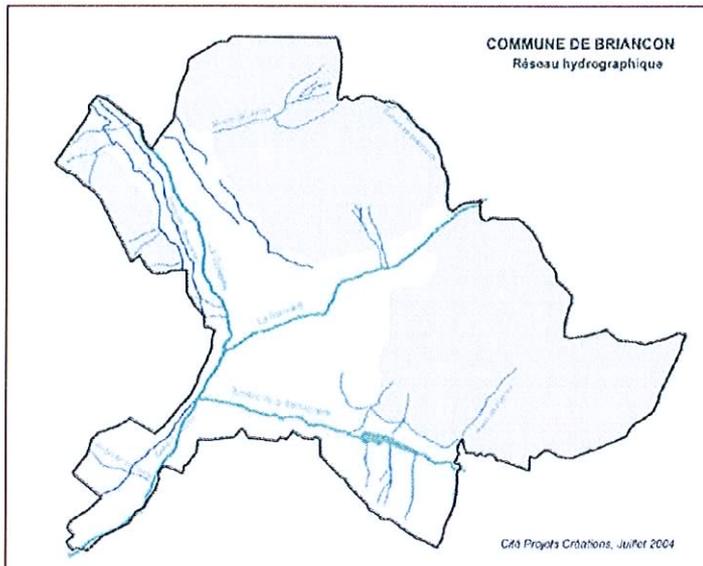


Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO* »

## Le réseau hydrographique

### - Les cours d'eau

Le territoire de la commune de Briançon est parcouru par de nombreux cours d'eau. Les trois principaux qui ont creusé les vallées à l'origine du paysage et de l'urbanisation de la commune sont la Durance, la Guisane et la Cerveyrette. Dans ces trois cours d'eau viennent se jeter une multitude de torrents provenant des reliefs. L'abondance de ces cours d'eau, aux vitesses d'écoulement en général assez élevées, est à l'origine de nombreux risques naturels notamment des inondations.



Extrait du « Plan Local d'Urbanisme Briançon-Cité projets création »

### - Les canaux

La ville de Briançon bénéficie d'un réseau de canaux d'irrigation datant du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui ils sont organisés en Associations Syndicales Autorisées (ASA) pour assurer une gestion de ces installations et garantir leur pérennité par l'application d'un certain nombre de contraintes. Les canaux servent non seulement à l'irrigation des cultures pour pallier le climat sec local, mais ils contribuent aussi à la temporisation des crues.

## Le patrimoine naturel

Par son relief, sa géologie et son climat, Briançon est riche d'un patrimoine naturel varié. A la croisée de plusieurs vallées, la commune de Briançon comporte de nombreux cours d'eau auxquels sont associées une faune et une flore intéressantes. De plus, la commune bénéficie de nombreux boisements renfermant également une biodiversité importante. Il n'y a pas d'études précises concernant la faune et la flore effectuées sur la commune de Briançon. Néanmoins, à une échelle plus vaste, il est possible de faire un inventaire non exhaustif des espèces présentes sur le territoire. Briançon étant urbanisée, les espèces sont moins nombreuses et le patrimoine naturel relaté ci-dessous est surtout préservé dans les zones les moins urbanisées notamment les zones boisées.

- **La végétation**

Briançon fait partie du Briançonnais, région géographique dotée d'un patrimoine naturel remarquable. Par son altitude, cette région bénéficie d'une végétation par étage. L'étage montagnard est le premier niveau. Il prend place de 1000 à 1600-1800 mètres environ selon les versants. C'est le domaine des pinèdes sèches de pins sylvestres. Amélanchiers, bois de Ste Lucie, cornouillers sanguins, merisiers à grappe y sont également très fréquents.

A l'ubac, le mélèze colonise rapidement les terrains abandonnés. Il est remplacé çà et là par le pin à crochets qui domine en adret. C'est aussi l'étage des prairies de fauche, nombreuses sur tous les adrets du Briançonnais, mais les friches, principalement colonisées par les églantiers, les grignotent rapidement. Les vergers également disparaissent inexorablement, ainsi que les exploitations qui sont de plus en plus rares. Dans les haies, surtout près des habitations, les arbres qui servaient à la feuillée : frênes, sorbiers, cytises, érables, merisiers sont encore bien présents, favorisant une faune variée. Les peupliers et bouleaux consolident souvent les berges des canaux qu'ils bordent.

Puis, entre 1600-1800 et 2500m environ, prend place l'étage subalpin. C'est le domaine de prédilection du mélèze, essence capable de coloniser les sols les plus dénudés. Il recouvre le plus souvent le sol de façon homogène et dense surtout en ubac. Puis le pin cembro le rejoint, formant parfois des forêts appelées cembraie mélézin.

Les cembraies pures, comme celle du Bois des Ayes, véritable réserve, sont très rares. A l'adret, le pin à crochets est le plus présent, prenant le relais du pin sylvestre. On rencontre également de remarquables prairies selon les versants, ainsi que quelques aulnaies (précieuses pour le sol et les animaux).

La commune de Briançon comporte de nombreux bois de conifères, essentiellement de pins sylvestres et de pins à crochet : Bois du Godichon, Bois des Gênes, Bois de l'Infernet, Bois de Pinée, Bois de l'Ours et Bois du Prorel. Les forêts communales de la Schappe et de la Croix de Toulouse sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) qui assure la pérennité des boisements.

- **La faune**

Grâce à son climat, le Briançonnais possède une faune très variée. Plusieurs espèces sont présentes : l'aigle royal, la marmotte en quantité. Parmi les grands mammifères, les cerfs sont petit nombre, les chevreuils, chamois, bouquetins et sangliers sont, quant à eux très nombreux.

## **Les risques du territoire**

- **Risques sismiques**

La commune est classée en zone 4 au regard du risque sismique (zone de sismicité moyenne). La commune de Briançon présente une sismicité moyenne avec des tremblements de terre le plus souvent sans gravité majeure.

- **Risques chimiques**

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a identifié des risques liés au transport de marchandises dangereuses avec enjeu humain.

- **Risques d'exposition au plomb**

La commune est classée zone à risque d'exposition au plomb pour toutes les constructions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1948.

- **Risques miniers**

La commune de Briançon possède un certain nombre de cavités et ouvrages relatifs à d'anciennes exploitations de mines ou de carrières souterraines. Ils peuvent provoquer des effondrements. Le préfet recommande l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers et le report de l'emprise des travaux et ouvrages dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

### ***Risques naturels***

La DIREN a identifié plusieurs risques naturels :

- Feux de forêt risque fort avec enjeu humain ;
- Mouvements de terrain avec enjeu humain ;
- Inondations avec enjeu humain ;
- Avalanches avec enjeu humain.

Une partie de la commune est classée en risque fort d'incendie (Croix de Toulouse). Elle est soumise par conséquent à l'obligation de débroussaillage.

### **Les handicaps et les atouts d'une ville de montagne**

Le Briançonnais et de façon plus générale le département des Hautes-Alpes ne compte ni aéroport, ni autoroute (à l'exception pour le département, d'un tronçon s'achevant à 97 Km de Briançon), ni de liaison TGV.

Seul l'aérodrome de Saint-Crépin, utilisé seulement dans le cadre de loisirs, donne au Briançonnais une échappée par une voie de communication moderne.

Paradoxalement, Briançon se situe dans un territoire enclavé davantage en raison de la médiocrité de ses infrastructures de communication qu'en raison de sa situation géographique.

Situé à 110 Km de Turin environ, 120 Km de Grenoble et 270 Km de Marseille, Briançon est au carrefour de trois grands bassins économiques.

L'ensemble du territoire est situé en zone de montagne et présente des particularités engendrant des contraintes et des besoins qu'il est souvent coûteux et difficile d'assumer de façon satisfaisante pour le respect de l'égalité territoriale. Ces caractéristiques de montagne conditionnent de près ou de loin la vie économique et sociale du Briançonnais.

En contrepartie de ces difficultés, le territoire dispose d'un environnement et de ressources naturelles remarquables qui offrent un cadre de vie de qualité et un mode de développement axé sur le tourisme et les sports de montagne.

Deux parcs naturels, l'un national (les Ecrins), l'autre régional (le Queyras) valorisent les atouts environnementaux du territoire.

### **Développement territorial du site**

#### **Un site multi-échelle : Commune, Communauté de Communes, Pays et Bassin de vie**

La commune fait partie de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) qui a vu le jour le 10 juillet 2003. Elle compte treize communes et a pour compétences l'aménagement de l'espace et le développement économique. Briançon appartient également au bassin de vie du Briançonnais qui compte 22 communes.

Briançon fait partie d'un territoire de montagne, le Pays du Grand Briançonnais, constitué par 37 communes, regroupées en 4 communautés de communes. Cette partie du nord des Hautes-Alpes correspond à l'arrondissement de Briançon, sous-préfecture. Ce territoire est voisin des départements des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Isère et de la Savoie et frontalier avec l'Italie.

Les bassins de vie sont concentrés dans les vallées. Les accès se font par la route principalement : RN 91 le long de la Durance, col du Lautaret 2082 m, col du Montgenèvre 1850 m, col Agnel 2740 m et col du Galibier 2677m (ces deux derniers étant fermés l'hiver). La voie ferrée venant du sud se termine à Briançon.

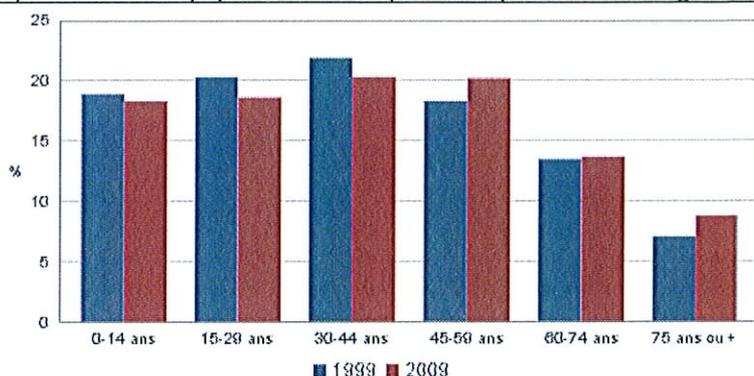
## Données démographiques

### Un renouveau démographique nuancé

La Commune de Briançon est composée de 12 094 habitants (RP janvier 2013).

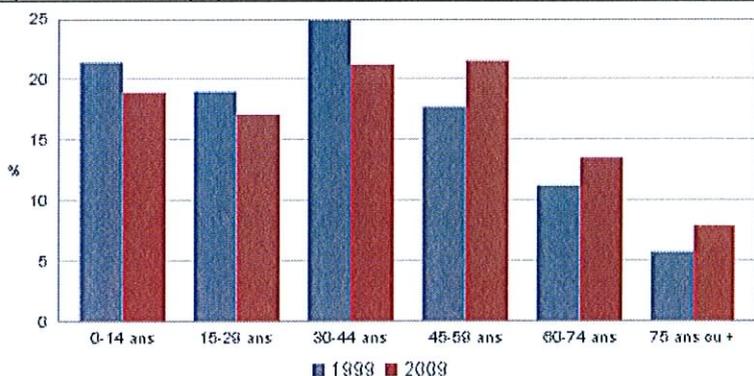
En 2009, 58 % de la population a moins de 45 ans (19% de la population a moins de 15 ans, 17% a entre 15 et 29 ans et 22% entre 30 et 44 ans). De plus, la population des moins de 15 ans est légèrement supérieure à la moyenne française métropolitaine (18.3%) et celle des plus de 60 ans reste nettement inférieure à la moyenne française métropolitaine (22.4%).

### Répartition de la population métropolitaine par tranche d'âge entre 1999 et 2009.



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

### Répartition de la population briançonnaise par tranche d'âge entre 1999 et 2009.



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Cette caractéristique résulte d'un taux de natalité supérieur à la moyenne française (13.7‰ dans la commune contre 12.8‰ dans la France métropolitaine) et d'un taux de mortalité inférieur à la moyenne métropolitaine (8‰ dans la commune contre 8.8‰ en France). Globalement, la population briançonnaise est donc plus jeune que la moyenne française et ce en dépit d'une tendance au vieillissement commune à l'ensemble des pays du Nord économique.

### Malgré une tendance au vieillissement

En effet, le taux de natalité de la commune ne cesse de décliner depuis 1968 alors que le taux de mortalité est en augmentation (8‰ entre 1999 et 2009).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Taux de natalité en ‰	19.4	17.7	16.6	15.3	13.7
Taux de mortalité en ‰	7.8	8.4	7.7	7.7	8.0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremements - RP1999 et RP2009 exploitations principales - État civil.

Parallèlement, la part de la population constituée par les moins de 45 ans est en constante diminution depuis 1999 au profit des deux dernières tranches d'âge.

### Un regain d'attractivité de la ville vis-à-vis de l'extérieur.

Après une forte croissance entre 1968 et 1990, la population de la commune avait chuté de 2.75% entre 1990 et 1999 en raison d'un solde entrées sorties négatif et d'une diminution du solde naturel.

Cependant, entre 1999 et 2009, Briançon a vu un renouveau démographique de 7.8%.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Nombre d'habitants	8 215	9 235	9 403	11 041	10 729	11 574

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Ce renouveau est principalement dû à une augmentation du solde apparent des entrées sorties. Celui-ci redevient positif ; témoignant d'un regain d'attractivité de la commune vis-à-vis de l'extérieur.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyennede la population en %	+1,7	+0,3	+2,0	-0.3	+0.8
- due au solde naturel en %	+1,2	+0,9	+0,9	+0,8	+0.6
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,5	-0.7	+1,1	-1,1	+0,2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremements - RP1999 et RP2009 exploitations principales - État civil.

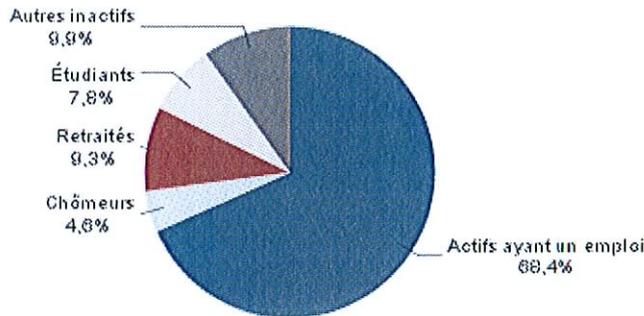
Néanmoins, ce renouveau démographique demeure à nuancer. Le taux de croissance de la population briançonnaise est inférieur à la moyenne départementale qui est de 10%. Pourquoi ? Bien que l'attractivité de la commune vis-à-vis de l'extérieur ait profondément augmenté, le solde apparent entrées sorties demeurent légèrement inférieur à la moyenne départementale qui est de 0.3%.

## LES CONSEQUENCES AU NIVEAU DE LA POPULATION ACTIVE

Une population d'âge active de mieux en mieux formée, un potentiel économique important.

Dans la mesure où la population briançonnaise est plus jeune que la moyenne nationale, la part occupée par la population active dans la population nationale est supérieure à la moyenne métropolitaine. En effet, 73 % de la population briançonnaise est considérée comme active (ayant ou cherchant un emploi) alors que la moyenne métropolitaine est de 71.90%. Briançon possède donc un facteur travail important.

### Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009



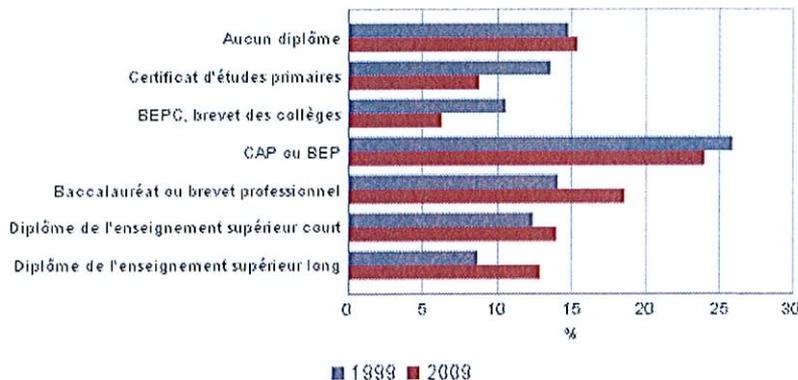
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Cependant, la tendance au vieillissement impacte sur la répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle.

En effet, on constate une augmentation de la part des retraités dans la population d'âge active : ainsi en 2008, 23.7% de la population de plus de 15 ans sont retraités contre 19% en 1999. Cet impact demeure néanmoins à nuancer car la proportion de retraités dans la population nationale (26.2%) est largement supérieure à celle de la population briançonnaise.

Le vieillissement de la population a un impact négatif sur la capacité de la commune en facteur travail. Cependant, il s'accompagne d'un renouvellement de la population qui voit, à travers les nouvelles générations, ses qualifications scolaires augmenter.

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus entre 1999 et 2009.



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales

On assiste donc à une diminution de la part des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers dans la population active contre une légère augmentation de la part des professions supérieures.

#### POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>9 400</b>	<b>100,0</b>	<b>8 448</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	6	0,1	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	340	3,6	372	4,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	530	5,6	448	5,3
Professions intermédiaires	1 527	16,2	1 392	16,5
Employés	2 073	22,1	1 920	22,7
Ouvriers	1 093	11,6	1 032	12,2
Retraités	2 230	23,7	1 608	19,0
Autres personnes sans activité professionnelle	1 600	17,0	1 676	19,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires.

#### Un potentiel économique néanmoins à consolider.

En effet, la part de la population active de la commune dans la population active départementale diminue. En 2009, 5 507 briançonnais étaient actifs ; ce qui représentait 8% de la population active du département. Or en 1999, la population active briançonnaise représentait 9 % de celle du département. Cette diminution du poids de la population active dans le département n'est pas liée au vieillissement de la population car le département présente sur ce point une évolution similaire ; soit une augmentation de 2 points environ de la part des retraités ou préretraités dans la population totale. Cela n'est pas dû non plus à une diminution de la part des élèves dans la population totale de la commune inférieure à celle dans le département. Par conséquent, la diminution du poids de la population active de Briançon dans le département est essentiellement due à une diminution de la part des « autres inactifs » briançonnais inférieure à celle départementale. Ces « autres inactifs » correspondent en grande partie à un « halo du chômage » au sens où cette catégorie est généralement constituée par des chômeurs découragés et des femmes au foyer. Cette caractéristique démontre alors un versant caché du marché de l'emploi briançonnais. En effet, derrière un taux de chômeurs comptabilisés inférieur à la moyenne départementale, la part des chômeurs découragés demeure supérieure à la moyenne départementale et tend à se réduire plus lentement.

### Population de 15 à 64 ans par type d'activité.

	Briançon		Département	
	2009	1999	2009	1999
Ensemble	7 544	7 074	85 390	76 953
Actifs en % dont :	73.0	71.9	73.1	71.1
- Actifs ayant un emploi	68.4	65.1	67.2	64.2
- Chômeurs	4.6	6.5	5.9	6.6
Inactifs en % dont :	27.0	28.1	26.9	28.9
- étudiants	7.8	10.1	8.0	9.8
- retraités	9.3	7.4	10.7	8.7
- autres inactifs	9.9	10.6	8.2	10.4

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales

D'autre part, on constate une diminution de la part du salariat dans la population active entre 1990 et 1999. En 1999, 88.1% de la population active était salariée contre 86.7% en 2009. Cette évolution confirme le déclin de la condition salariale apparu depuis le milieu des années 1970. Ce déclin du salariat n'est généralement pas une évolution positive dans la mesure où il constitue sur le plan social un statut moins protecteur et où il s'accompagne du développement du précaire et des temps partiels subis. D'ailleurs, si la part des temps partiels salariés diminue, la part des temps partiels non-salariés augmente. Ce déclin de la condition salariale touche davantage la population féminine. Bien que la féminisation de la population briançonnaise soit à saluer (50.4% de la population active briançonnaise sont des femmes contre 48% dans la moyenne nationale), cette féminisation s'accompagne d'une fragilité de la population féminine sur le marché du travail. Ainsi, la part des femmes dans les non-salariés augmente davantage que la part des femmes dans le salariat.

### EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2009	%	1999	%
Ensemble	6 740	100,0	5 829	100,0
Salariés	5 840	86,7	5 135	88,1
dont femmes	3 239	48,1	2 746	47,1
dont temps partiel	1 343	19,9	1 323	22,7
Non-salariés	899	13,3	694	11,9
dont femmes	384	5,7	233	4,0
dont temps partiel	136	2,0	82	1,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales lieu de travail.

### L'activité économique de Briançon

#### La structure économique briançonnaise :

##### Un secteur tertiaire prédominant ouvert sur le tourisme et la santé.

Le développement de l'activité économique du département des Hautes Alpes est principalement lié au secteur tertiaire. En 2009, 41.1% de la population active travaille dans le commerce, les transports et les services divers. De plus, la ville se distingue de la moyenne départementale par la place prépondérante accordée à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Bien que les années 2000 aient vu une diminution du poids de ce secteur, le taux départemental est largement inférieur au taux briançonnais : le secteur d'activité occupe en moyenne 37.6% dans le département contre 48.8% des emplois dans la commune. Cette prédominance du tertiaire est expliquée par la place privilégiée du tourisme (hôtels, restaurants) et de la santé (activité médico-climatique) dans une ville qui réunit des conditions de vie de qualité.

	Briançon		Hautes-Alpes	
	2009	1999	2009	1999
Agriculture	0.5	0.5	4.8	5.3
Industrie	4.7	4.4	5.7	6.7
Construction	5.0	4.5	9.2	8.0
Commerce, transports, services divers	41.1	39.1	42.8	43.8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale.	48.8	51.6	37.6	36.1

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

##### Le poids important de grands établissements : une force et une fragilité.

En effet, 16, 8% de l'emploi salarié privé briançonnais est réuni dans les 10 premiers établissements alors que la moyenne nationale est à 8, 9%. Ce poids des grands établissements dans l'économie briançonnaise peut être un atout en période de croissance économique mais aussi une faiblesse lorsque le contexte est moins porteur dans la mesure où les grandes entreprises adoptent aisément une stratégie de mobilité géographique dépendante des conditions économiques du lieu d'implantation. Ces dernières années, les secteurs dans lesquels elles sont implantées (service et bâtiments) ont peu progressé. Néanmoins, la ville de Briançon demeure relativement résistante face à la crise et conserve son attractivité.

*Les grands établissements participant à l'économie briançonnaise.*

Nom de l'établissement	Secteur d'activité	Effectifs salariés
Club Méditerranée	Hôtels et restaurants	200 à 499
Centre Médical Rhône Azur	Santé, action sociale	200 à 499
Formation Edith Seltzer	Santé, action sociale	50 à 199
Allamanno Entreprise	Construction	50 à 199
Serre Chevalier Ski Dévelop.	Transports	50 à 199
Géant	Commerce de détail	50 à 199
SNC Charles Queyras	Construction	50 à 199
Ass. Indus. Electr.Tuberculose	Santé, action sociale	50 à 199
GRPH Méditerranée	Eau, Gaz, Electricité	50 à 199
SEM SEDEV Remontées mécaniques	Transports	50 à 199

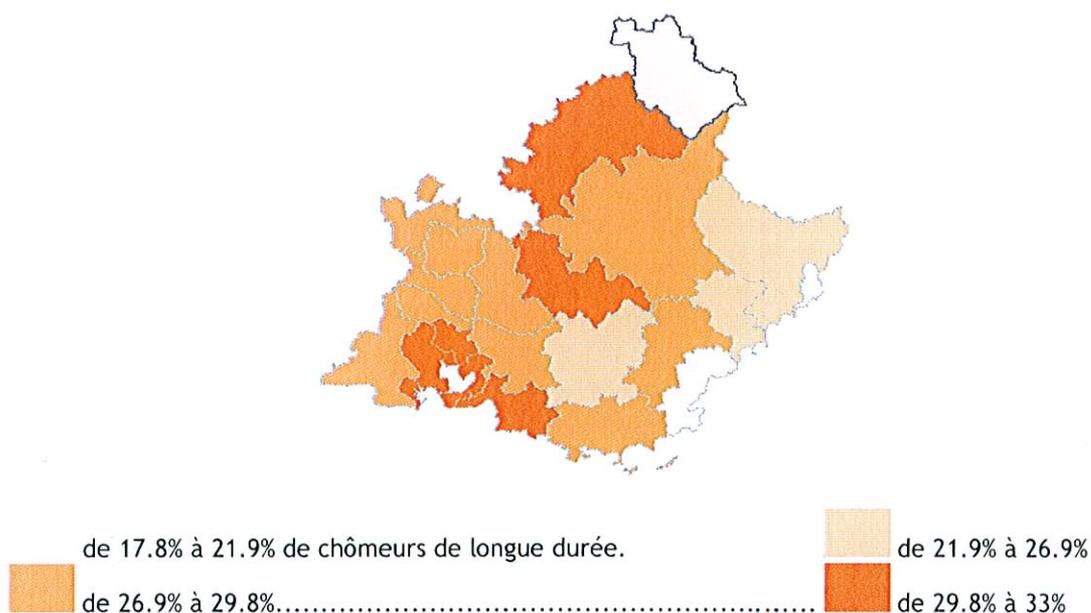
Réf : INSEE (2009).

**Une activité économique relativement résistante face à la crise**

Un taux de chômage assez faible.

Selon les données de Pôle Emploi, la crise économique n'a pas épargné la commune. Après une importante diminution du chômage de 2001 à 2007, le chômage a rebondi entre 2007 et 2010 passant de l'indice 78 à 95 (base 100 en 2001). Depuis 2010, l'évolution s'est stabilisée. Malgré l'impact de la crise, le taux de chômage a donc diminué entre 2001 et 2010. De plus, le taux de chômeurs de longue durée de la zone d'emploi briançonnaise (17.8%) est le plus faible de la région en raison du poids des administrations publiques qui offrent généralement une stabilité d'emploi.

*Part des chômeurs de longue durée en avril 2009 selon l'INSEE (en % de l'ensemble des demandeurs d'emplois).*



Réf : [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/provence/themes/dossier/ze09/st9321.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/dossier/ze09/st9321.pdf)

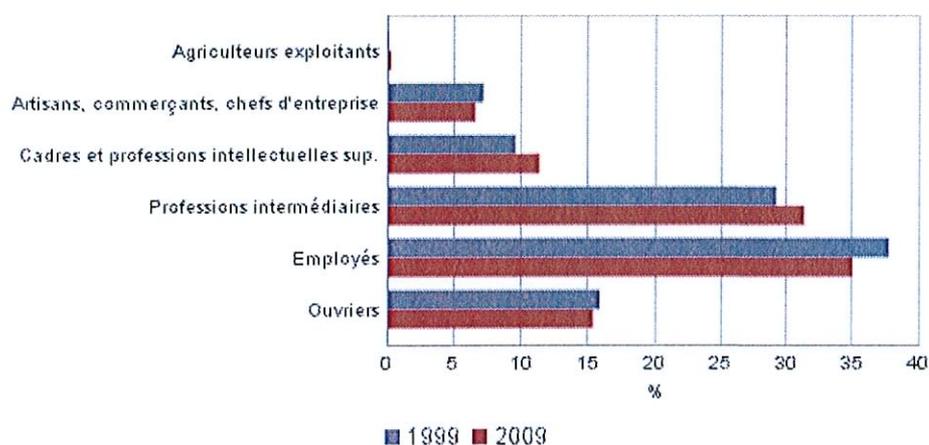
### Une création d'emplois

Cette diminution du chômage dans les années 2 000 s'associe à une augmentation de près de 1000 emplois dans la commune : il y avait 5 829 emplois en 1999 contre 6 740 en 2000. Ce regain d'activité concerne essentiellement l'industrie (gain de 0.3 points), la construction (0.5 points) et le domaine du commerce, transports et services divers (1 point) qui apparaissent depuis les années 2000 plus attractifs. Cependant, les parts de l'industrie, de la construction et du commerce restent inférieures à celles observées dans le département en raison de la place prépondérante de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. En 2009, la part de l'industrie dans l'économie est de 5.7% dans le département contre 4.7% dans la commune. De même, la part de la construction est de 9.2% dans le département contre 5% à Briançon. Enfin, le poids du commerce est de 42.8% dans le département contre 41.1% dans la commune.

### Une tendance à la mobilité sociale ascendante...

Bien que la part des cadres dans la totalité des emplois briançonnais (12%) est largement inférieure à la moyenne métropolitaine (17%), la population active ayant un emploi apparaît s'élever socialement. Depuis 1999, on constate en effet une diminution de 3 points du nombre d'employés, une augmentation de 2.4 points des professions intermédiaires et une augmentation de 2 points des cadres et profession intellectuelles supérieures. La part des agriculteurs exploitants demeure marginale mais est en légère augmentation par rapport à 1999 (0.3% en 2009 contre 0.1% en 1999). Cette mobilité ascendante s'accompagne d'une tendance à la moyennisation renforcée par les caractéristiques économiques structurelles de la ville. En effet, la population briançonnaise est essentiellement composée par la classe moyenne : les parts des professions intermédiaires dans l'emploi briançonnais (31.4%) et des employés (35%) sont largement supérieures aux moyennes nationales (25% et 28% respectivement) ; à l'inverse, la part des ouvriers dans l'emploi briançonnais (15%) est très inférieure à la moyenne métropolitaine (22%). Ces constats renvoient à la prédominance dans l'économie briançonnaise du secteur tertiaire sur le secteur primaire.

### **EMP G3 - Emplois briançonnais par catégorie socioprofessionnelle**



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

Le maintien de la ville en zone de revitalisation rurale.

En raison de la concentration de l'activité économique sur l'administration publique et les services de santé au détriment des secteurs secondaires et primaires, la ville de Briançon a été maintenue dans le classement « zone de revitalisation rurale » à travers l'arrêté ministériel du 28 décembre 2011. Ce label a été créé par la Loi d'Orientation et d'Aménagement du territoire du 4 février 1995 afin de répondre aux difficultés particulières (structurelles et conjoncturelles) rencontrées par certains territoires ruraux. A travers ce label, la ville de Briançon bénéficie d'avantages fiscaux conséquents à l'égard des entreprises et des particuliers afin de promouvoir son développement.

## Les caractéristiques urbaines de la ville intra-muros et de ses abords

Si la ville bénéficie d'une situation géographique de carrefour, elle dispose également d'un riche patrimoine historique. Contingente par le relief et deux rivières, et valorisée par de grands axes de communication, la plaine s'est urbanisée progressivement au fil du temps. Sa position stratégique lui valut d'être fortifiée par Vauban. Les grandes phases de son évolution sont d'ailleurs inscrites dans le tissu urbain actuel et façonnent le visage de la ville.

### Approche paysagère

La ville de Briançon se trouve au cœur d'un paysage à structure extrêmement forte, à la jonction des vallées de la Guisane et de la Durance, dominées par des massifs culminants à plus de 2 500 mètres. Dans ce vaste paysage, la ville haute ne focalise le regard qu'en raison de sa forte densité bâtie. Elle émerge du tissu lâche et incohérent de la ville basse.

De l'extérieur, le velum mouvementé de la ville apparaît couronné par les escarpements semi-arides du site de l'ancien château, structurés et découpés par une succession de pans de murailles. Plus on approche, plus le front de fortification devient prégnant et plus l'effet de socle, supportant le bâti, s'affirme.

### **La ville et ses abords**

L'implantation de la ville est déterminée par les éléments marquants du paysage, vallées, massifs montagneux. Sa position stratégique sur un éperon rocheux, à flanc de montagne et dominant le couloir d'accès à l'Italie, lui permet d'embrasser la large vallée s'ouvrant vers le sud.

### L'évolution de la trame parcellaire

L'exiguïté du plateau et le besoin de défense ont dicté l'urbanisation maximaliste constatée aujourd'hui. Le découpage est réalisé en fonction d'une utilisation rationnelle du sol, rues principales longitudinales, transversales secondaires découpant les masses, créant des paliers successifs.

Ce tissu dense s'oppose radicalement à l'urbanisation de la vallée. La rupture est franche et nette, déterminée par l'échelonnement des éléments de fortifications : glacis, chemin-couvert, mur de contrescarpe, fossés, demi-lunes, bastions et courtines.

La comparaison entre le plan de 1841 et le plan actuel met en lumière le peu d'évolution dans le découpage parcellaire. L'espace urbanisable à l'intérieur des fortifications est utilisé entièrement. La seule évolution a eu lieu dans les années 1980, selon le principe de substitution d'îlots ou de tronçons d'îlots.

### L'évolution du bâti

La quasi-totalité des maisons de Briançon a été édifiée après l'incendie de 1692, sur les substructions restantes généralement des caves réalisées en maçonnerie voûtée.

Le découpage en lanières très profondes a engendré un remplissage en deux corps de bâtiments, séparés par une circulation verticale pouvant prendre jour sur une courette ou un puits de lumière.

L'image de la densité du bâti n'a été foncièrement altérée que dans la partie est de la ville.

- Au sud-est : de vastes casernes ayant perdu leur fonction militaire ont été démolies (1974-1975) et remplacées par des immeubles, sans relation volumétrique avec le bâti existant ;
- Au nord-est, la maille s'est considérablement relâchée pour donner plus d'importance aux vides qu'aux pleins.

### **La scénographie urbaine**

La topographie de Briançon favorise une lecture proche de l'ensemble de la masse bâtie. De la statue de la France de Bourdelle, la lecture de l'îlot est très perceptible. Les hauteurs variant d'un immeuble à l'autre, on tend vers une horizontalité ou une légère pente en couverture moins accentuée qu'au sol. Cet effet donne l'impression que la ville s'est édifiée sur des plateaux quasi horizontaux et non le long de voies en pente.

Les quartiers et les immeubles majeurs sont aisément repérables. Il y a une osmose entre le plan et la perception « axométrique » de la ville. Dans cette cadence assez serrée et massive, la place d'Armes apporte un temps de repos et de calme.

Les immeubles ont des hauteurs allant du rez-de-chaussée à 5 étages. Le velum est relativement haut et très homogène. Il en émerge les édifices religieux et anciennement militaires.

### Le paysage intérieur

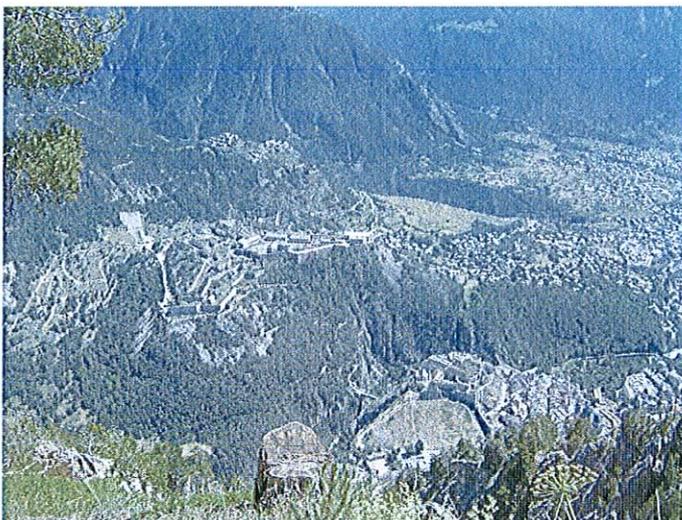
La perception du paysage intérieur de la ville permet d'apprécier la scénographie urbaine de Briançon, d'en déceler les principaux constituants et les particularismes tels que :

- Les deux Gargouilles, petits canaux à ciel ouvert offrant toute la symbolique de l'eau au cœur de l'espace minéral ;
- Les architectures hautes et rythmées qui canalisent le regard vers les extérieurs et les paysages ;
- Les échappées, ruptures dans les alignements, incitant à la découverte (ruelle Jourdan, rue du Pont d'Asfeld, rue Dom Chautard) ;
- La composition de la Place d'Armes, seul grand lieu de rencontre publique. Elle restructure l'espace, redéfinit la composition urbaine ;
- La rue du Temple et ses ondulations exprimant bien l'ancienne enceinte ;
- La Place du Temple sur laquelle s'ouvrent l'église, l'office du Tourisme et l'ancienne mairie ;
- Les pas d'âne de la petite Gargouille ;
- Le mur d'escarpe qui, de la Porte de Pignerol à la Porte d'Embrun, souligne et associe la façade extérieure de la ville. C'est la rencontre entre deux parties fortes, les systèmes défensifs que l'on embrasse dans sa globalité et l'urbanisation dense et serrée qui exprime encore l'ancien rôle protecteur de la cité.

## 1.1.2. CARACTERISTIQUES DU SITE

### Une constellation de forts en montagne

Le bien à Briançon comprend les projets de Vauban, réalisés de son vivant ou après sa mort, ainsi que les ouvrages réalisés selon ses principes jusqu'en 1734. A ce titre, le bien englobe l'enceinte de la ville, les forts du Randouillet et des Trois-Têtes, la Communication Y, le fort Dauphin, le pont d'Asfeld et le fort des Salettes.



### Aperçu historique des éléments du bien

#### **Le rôle stratégique du site**

Situé au confluent de plusieurs vallées, au débouché de la Durance et de l'ancienne Via Cottia qui joignait par le col du Montgenèvre l'Italie du Nord à la Provence, le site de Briançon a été marqué depuis l'Antiquité par les problèmes de défense : le premier château datait vraisemblablement du début du Moyen Âge, et la ville fut dotée d'une enceinte complète à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le rôle stratégique du site s'affirme nettement à partir de 1690,

lorsque la rupture d'alliance entre la France et Victor-Amédée de Savoie place le versant occidental des Alpes en position vulnérable vis-à-vis d'une agression éventuelle venue d'outre-mer : la cession à la Savoie, en 1713, des territoires français situés sur le versant oriental des Alpes, confère à Briançon un rôle défensif prépondérant.

#### **Le renforcement des fortifications de la ville**

Les fortifications de la cité sont renforcées et développées selon les instructions de Vauban, entre 1692 et 1713. Dès son premier rapport, daté du 22 novembre 1692, Vauban met en évidence l'inconvénient majeur du site, notamment à propos de la position qui sera occupée dès 1708 par la redoute des Salettes : la ville de Briançon est commandée par une série de hauteurs à partir desquelles l'ennemi, s'il parvient à s'y implanter, pourra tenir sous son feu l'ensemble de la ville et des voies de communication. La seule solution consiste à occuper ces hauteurs par une série d'ouvrages de défense qui éloigneront le feu de l'ennemi de la cité, de sa population et des troupes qui y séjournent.

#### **Le questionnement sur la montagne des Trois-Têtes**

Une fois la ville protégée, Vauban et ses successeurs s'efforcent de résoudre le problème de commandement le plus crucial : la montagne des Trois-Têtes domine directement la cité, sur la rive gauche de la Durance. L'intention de fortifier ce site apparaît dès la seconde visite de Vauban à Briançon, le 24 août 1700 : la mise en pratique des principes énoncés dans son rapport ne connaîtra toutefois un début d'application qu'une dizaine d'années plus tard, lorsque le système de fortifications de la ville sera jugée imperfectible.

En fortifiant la montagne des Têtes, puis les hauteurs qui s'échelonnent en direction de l'Infernet, les ingénieurs militaires poursuivent un objectif multiple :

- Occuper de façon permanente les positions qui pourraient constituer une menace immédiate pour la ville en cas d'occupation par l'ennemi ;
- Utiliser des positions pour verrouiller l'accès à Briançon, qu'il s'agisse de l'accès par les crêtes, ou par les vallées de la Durance et de Cervières. Ces positions reliées entre elles

constituent une véritable ligne de défense avancée qui place Briançon hors de portée du feu adverse.

C'est cet aspect du système qui fait l'originalité des forts briançonnais, chaque élément de la chaîne (Ville - Fort des Têtes, Fort du Randouillet - Fort Dauphin) possède sa propre autonomie en hommes et en armement, tout en restant organiquement lié aux éléments voisins par des ouvrages de liaison (pont d'Asfeld, Communication Y) permettant un fonctionnement de l'ensemble aussi souple que le permet la configuration du site.

Ce système a permis à la fois de pallier la trop faible capacité de la ville en casernements (problème soulevé dès 1692 par Vauban), tout en ménageant la possibilité de concentrer le maximum de moyens en hommes et en matériel sur le point de la ligne de défense qui le nécessite momentanément. Cette conception « dynamique » de la défense ne constitue certes pas une originalité au XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout en site de plaine, mais son adaptation à la topographie complexe d'un site de montagne reste l'exception.

### **L'édification du fort des Trois-Têtes**

Le premier tracé du fort des Trois-Têtes est indiqué par Tardif sur le plan daté de 1709 : il s'agit alors d'un simple camp retranché bastionné, ouvert du côté de la Durance, complété par une petite enceinte sur la hauteur du Randouillet. L'ensemble fut exécuté sous une forme provisoire par Berwick en 1709, à l'aide de fascines et de levées de terre. Les plans de 1713 arrêtent définitivement les grandes lignes du fort des Trois-Têtes, avec une enceinte bastionnée refermée autour d'un ensemble de bâtiments, avec accès par une demi-lune sur le front est. La décision d'exécution définitive est prise en 1718, et la construction des ouvrages commence en 1720, sous la direction du marquis d'Asfeld. En 1725, apparaît l'idée d'une « caserne-bouclier », placée perpendiculairement à l'axe de l'entrée, et masquant ainsi les pavillons d'officiers, regroupés de part et d'autre de la chapelle. Cette caserne blindée, adossée à un mur épais de plusieurs mètres, trouve sa forme et son emplacement définitifs (dans l'axe de l'entrée) en 1727.

Le plan de 1740 figure pratiquement les ouvrages sous leur disposition actuelle. Le manque de place pour les officiers conduira plus tard l'autorité militaire, faute de crédits, à transformer la grande chapelle en pavillon pour le logement des officiers (1822). Entre-temps, la seule modification d'importance avait consisté au remplacement des ponts dormants en bois par des ouvrages en pierre (1776-1780).

### **Le fort du Randouillet**

Au fort du Randouillet, les premiers dessins prévoyaient une seule caserne, située dans la zone supérieure de l'enceinte. Celle-ci a bien été construite, mais le souci de disposer sur place d'une garnison importante (permettant un fonctionnement indépendant du fort) a conduit les ingénieurs militaires à prévoir la construction de six grandes casernes, disposées sur la plate-forme intermédiaire. En fait, seules les trois premières casernes seront construites.

Construit de 1721 à 1734 sous la direction du maréchal d'Asfeld, le fort du Randouillet est situé à 1600 mètres d'altitude à une centaine de mètres au-dessus du fort des Trois-Têtes sur un site infiniment plus étroit et escarpé que ce dernier. L'ensemble se décompose comme le fort des Trois-Têtes en trois plates-formes étagées. Toutefois, il comporte des différences d'altitude beaucoup plus considérables que dans le cas du fort des Trois-Têtes; près de cent mètres de dénivelé entre le point le plus haut et le point le plus bas.

La particularité du fort du Randouillet réside dans l'habile usage du rocher et la qualité de la maçonnerie comme soubassement des parapets. Construit en pleine époque classique, triomphe de la fortification bastionnée, le fort du Randouillet échappe pratiquement à tout schéma géométrique régulier, compte tenu des difficultés du terrain.

### **La Communication Y**

Elle est une double caponnière construite dans le vallon de Fontchristianne, reliant les forts des Trois-Têtes et du Randouillet. Elle est organisée pour barrer la vallée et interdire l'accès entre Pont-de-Cervièrès et Fontenil-La Vachette tant vers l'est que vers l'ouest. Elle a donc une double

fonction. Dans une casemate annexe, la Communication Y abrite le bassin de réception de sources constituant une des ressources en eau de la forteresse.

La Communication Y apparaît en projet et sous une forme simplifiée sur un plan de Tardif de 1711, réapparaît en 1721 dans les avant-projets de l'ingénieur Nègre et sera construite entre 1724 et 1734. Elle ne figure pas dans les mémoires de Vauban de 1692 et 1700 pour la place de Briançon mais répond néanmoins au dispositif de construction d'une ceinture de forts autour de l'enceinte urbaine pour contrôler les hauteurs environnantes.

Ouvrage rare et curieux en lui-même sur le plan de l'histoire de la fortification et ce d'autant plus qu'il relie deux gros ouvrages également conservés et forme avec eux un ensemble indissociable et probablement unique.

### **La création du fort des Salettes**

Dès 1692, Vauban prévoit la création d'une redoute pour occuper le replat du Poët dominant dangereusement la ville et le château. Pour faire face à cette menace, l'ouvrage sera réalisé conformément au projet de l'ingénieur du Roi entre 1709 et 1712. Cette position fortifiée, de taille modeste mais efficace, se limite alors à une tour-réduit totalement autonome, entourée d'un fossé et d'une galerie à feux de revers. Cependant, les nombreuses hauteurs qui dominent sa position et le renforcement de la route du Montgenèvre vont provoquer d'importants agrandissements durant la Monarchie de Juillet. De 1847 à 1854, une enceinte extérieure bastionnée, une batterie casematée à la Haxo, ainsi qu'un magasin à poudre viennent compléter la construction primitive.

### **Le fort Dauphin**

Tête de pont du système défensif de la ville, le fort Dauphin fait face au fort des Salettes de l'autre côté de la Durance et protège, tel un bouclier, le fort des Trois-Têtes. Edifié entre 1724 et 1732 sur l'un des nombreux plateaux dominants Briançon, cet ouvrage n'a quasiment pas été modifié au cours de son histoire, si ce n'est par l'adjonction d'un magasin à poudre caverne en 1874. Malgré les travaux colossaux de remblaiement que sa construction a nécessités et son exceptionnelle adaptation au relief, le fort Dauphin sera peu à peu abandonné à partir de 1870 au profit de forts d'altitude tel que l'Infernet.

### **Le pont d'Asfeld**

C'est un ouvrage à une seule arche en plein cintre de 38,60 mètres de portée. Il surplombe la Durance et constitue en lui-même une curiosité architecturale mais aussi un élément important de l'ensemble du site de Briançon et indissociable des ouvrages avancés construits entre 1721 et 1734. Il assurait la liaison entre la ville haute et les forts du Randouillet et des Trois-Têtes.

Le franchissement de la Durance est rendu nécessaire dès l'occupation des hauteurs des Têtes. En effet, Vauban, dans son second projet (24 août, 2 et 3 septembre 1700), proposait l'occupation défensive du plateau des Têtes et la jonction de cette position et du corps de place par une route franchissant la Durance sur un pont en pierre à deux arches et pile centrale, le tout était estimé à 176 846 livres. Un petit pont de bois est réalisé à cet emplacement dès 1708. En 1720, le marquis d'Asfeld demande l'étude d'un pont en maçonnerie. Un site étroit est choisi afin que la rivière puisse être franchie d'une seule arche.

## Statut de la propriété

---

Dénomination	Statut	Date de construction
Enceinte urbaine	Propriété de la ville depuis 1964	1691 à 1710
Fort du Randouillet	Propriété de la ville depuis mai 2007	1719 à 1734
Fort des Trois-Têtes	Propriété de l'Etat (ministère de la Défense)	1719 à 1734
Fort des Salettes	Propriété de la ville depuis 1978	1709 à 1712 et 1848 à 1854
Fort Dauphin	Propriété de la ville depuis 2004	1719 à 1734
Communication Y	Propriété de la ville depuis 2004	1724 à 1734
Pont d'Asfeld	Propriété de la ville depuis mai 2007	1729 à 1731

## Protections juridiques

### Les protections culturelles

Dénomination	Protection au titre des Monuments Historiques classés ou inscrits
Enceinte urbaine	Remparts (cad. Section 10 et 55) classés parmi les Monuments Historiques depuis le 11 décembre 1979
Fort du Randouillet	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (cad. B 1189) : classement par arrêté du 26 janvier 1989 ; Fort, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. B 1189) : inscription par arrêté du 26 janvier 1989
Fort des Trois Têtes	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (cad. B 1190) : classement par arrêté du 8 juin 1989 - Fort, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. B 1190) : inscription par arrêté du 8 juin 1989
Fort des Salettes	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (cad. A 186) : classement par arrêté du 14 février 1989 ; Fort, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. A 186) : inscription par arrêté du 14 février 1989
Fort Dauphin	Fort Dauphin (cad. B 555) est classé parmi les Monuments Historiques depuis le 6 juillet 2007
Communication Y	Façades et toitures (cad. non cadastré) : classement par arrêté du 8 juin 1989 - Communication Y, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. non cadastré) : inscription par arrêté du 8 juin 1989
Pont d'Asfeld	Pont d'Asfeld sur la Durance (cad. Non cadastré ; domaine public) : classement par arrêté du 5 décembre 1988

## Les protections naturelles

La commune de Briançon comporte 4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et 2 sites inscrits.

Les ZNIEFF sont des secteurs naturels remarquables sur le plan écologique ou biologique. Il s'agit de secteurs caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Font l'objet d'un classement au titre des ZNIEFF, quatre secteurs sur le territoire de Briançon:

- ZNIEFF de type 1 : Bois de la Pinée et versant adret de la Croix de Toulouse - Fort des Salettes - Bois de l'Ours ;
- ZNIEFF de type 2 : Massif des Cerces - Mont Thabor - Vallées Etroite et de la Clarée ;
- ZNIEFF de type 2 : Vallée de la haute Cerveyrette et du Blétonnet - Versants ubacs de Grand Pic de Rochebrune ;
- ZNIEFF de type 2 : façade ouest du massif du Béal Traversier.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

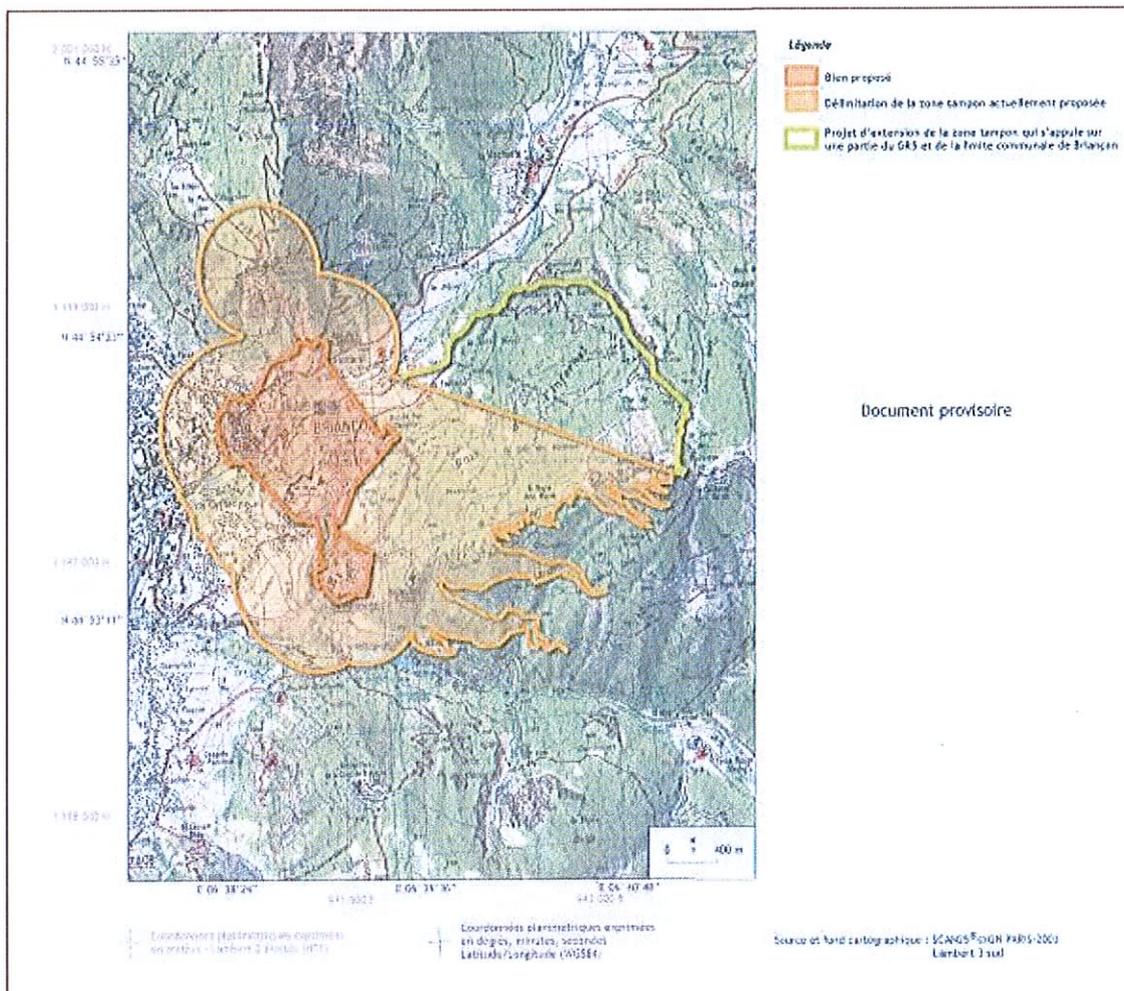
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les deux sites inscrits sur le territoire communal sont :

Dénomination	Protection au titre des Sites inscrits
L'éperon de la Croix de Toulouse	L'éperon de la Croix de Toulouse (cad section A feuille 2 parcelles 167 pour partie, 170-172, 173, 169 et 174 pour partie et section B, feuille 1, parcelle 18 pour partie) est protégé au titre des sites inscrits par arrêté du 13 avril 1943.
Ensemble formé par la Vieille Ville et les fortifications	Cet ensemble (cf. périmètre fiche site en annexe) est protégé au titre des sites inscrits par arrêté du 10 mai 1973.

## La zone tampon

La zone tampon est limitée aux abords des monuments historiques protégés au titre du code du patrimoine et au site inscrit. Il a été défini suivant les cônes de visibilité majeurs du paysage et les liens historiques entre les espaces. Lors de l'inscription, il a été proposé une modification du périmètre de la zone tampon. La limite nord-est pourrait s'étendre à la limite communale afin de suivre un tracé existant et établi. La DREAL a été saisie afin de mener à bien le dossier.



Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO* »

Bénéficiant d'un cadre naturel exceptionnel, située entre le Parc National des Ecrins et le Parc Régional du Queyras, à proximité des stations de Montgenèvre et de Serre-Chevalier, Briançon développe une stratégie touristique tournée vers des axes de loisirs sportifs de montagne (sports de glace, cyclisme, sports d'eau vive, ski alpin, ski de fond...).

### Les infrastructures d'accueil

#### Capacité d'accueil marchande au 01/01/2011

La Ville de Briançon possède une bonne capacité d'accueil marchande : 2 052 personnes peuvent être réparties de la façon suivante :

- ✓ 42% en hôtel
- ✓ A quasi égalité, les résidences de tourisme, les meublés et les campings.
- ✓ Et de façon minoritaire, les chambres d'hôtes et les gîtes d'étape.

#### Répartition de l'offre d'hébergement sur la commune.

Type d'hébergement	Nombre de lits	Nombre de chambres	Nombre d'établissements
Hôtel	872	338	14
Résidences de tourisme ou locatives	408	66	2
Hôtellerie de plein air	452	160	2
Village de vacances ou Maisons familiales de vacances	398		3
Chambres d'hôtes	19	7	2
Gîtes de groupes et refuges	38		1
Meublés de tourisme classés	315		74
TOTAL CAPACITE MARCHANDE »	2 52		98
Résidences secondaires	8 460		1 692
<b>TOTAL CAPACITE D'ACCUEIL</b>	<b>10 962</b>		

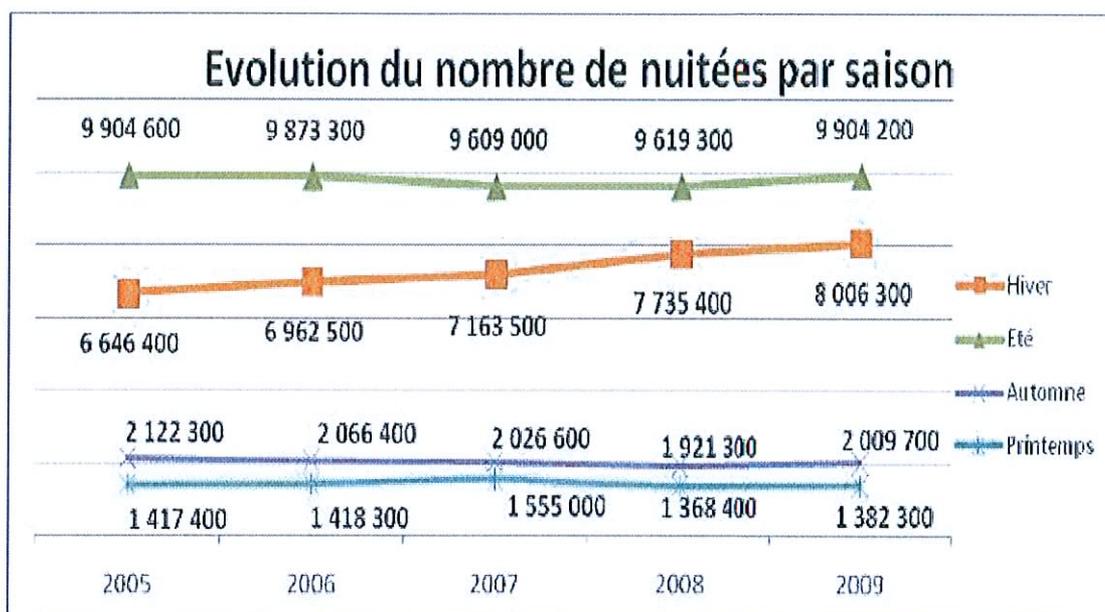
*Capacité de lits touristiques à Briançon (mars 2011)*

*(Données fournies par l'office du tourisme de Briançon)*

### La fréquentation :

En tant que ville privilégiée des sports d'hiver, l'affluence en hiver (250 000) est supérieure à celle en été (179 000). Le point culminant de fréquentation est atteint aux vacances d'hiver ; ces trois semaines réunissant effectivement 24.4% de la fréquentation d'hiver.

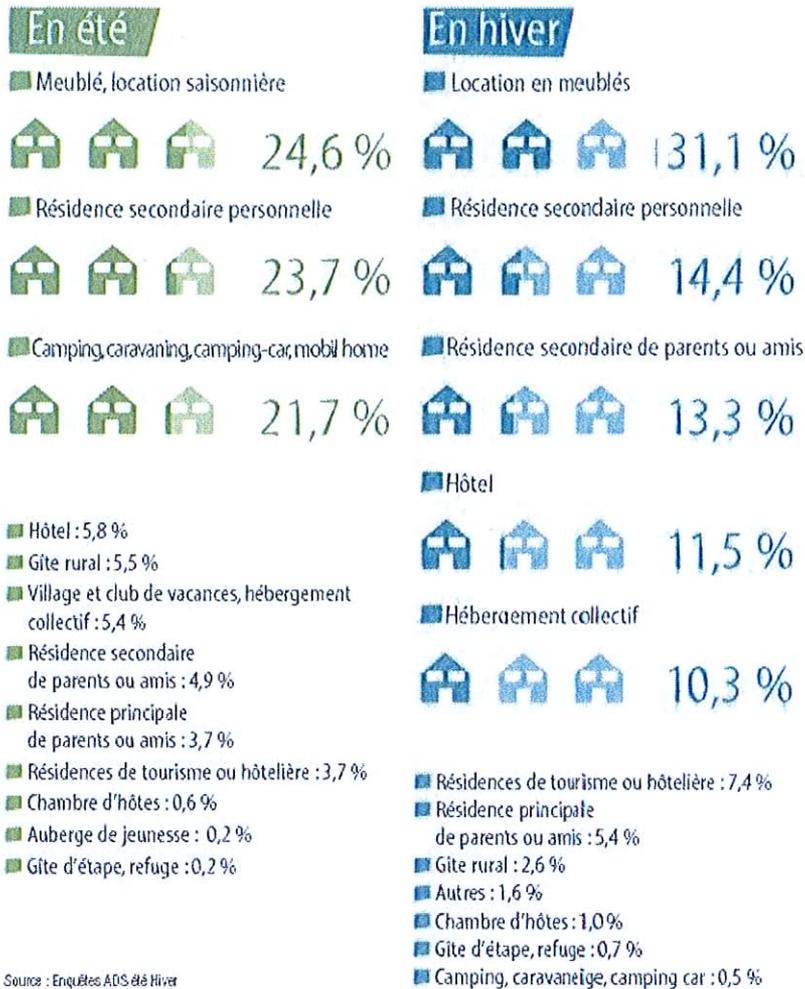
Depuis 2005, on constate toutefois une diminution de la fréquentation hivernale avec une perte de 37.5%. Cette perte n'est pas compensée par l'affluence de l'été qui enregistre une légère augmentation de 2.8%. Ces difficultés touristiques n'apparaissent pas liées à la crise de 2007-2008 dans la mesure où la dégradation a précédé cette période. Elles sont de même à nuancer en raison de l'augmentation du nombre de nuitées en hiver. En effet, bien que le nombre de nuitées reste stable en été (9 904 200), le nombre de nuitées en hiver a fortement augmenté ; passant de 6 646 400 en 2005 à 8 006 300 en 2009. La population touristique a donc tendance à séjourner de plus en plus longtemps dans la commune.



Source : BET FM-ODT05-Jp2c

### Les modes d'hébergement choisis.

L'augmentation du nombre de nuitées conduit la population touristique à privilégier les hébergements pour des longs ou moyens séjours tels que les locations en meublés ou les résidences secondaires personnelles. Plus de la moitié des séjours se déroulent ainsi dans les locations (55.7%). Les résidences secondaires personnelles sont de même privilégiées ; 38.1% de la population touristique y résidant.



Source : Enquêtes ADS été Hiver

## Le stationnement

L'offre de stationnement public est abondante et bien implantée (environ 2 450 places dans le centre-ville), principalement en ville basse. L'offre est plus importante dans les secteurs des rues Centrale, Libération, De Gaulle et Chemin Vieux. En ce qui concerne les quatre parkings à proximité du centre historique de la commune, on remarque un taux important de remplissage durant la période touristique ; proche de la saturation. Entre le mois de juin et le mois de juillet, le nombre de tickets a été ainsi multiplié par 3.6 ; passant de 5 164 à 19 014. Le nombre de tickets payants a été aussi multiplié par 3.8, passant de 4 539 à 17 233.

*Données obtenues auprès de la RMBS en juin et juillet 2012.*

	<i>Juin</i>			<i>Juillet</i>		
	<i>Tickets</i>	<i>Tickets gratuits</i>	<i>Abo 7 jours</i>	<i>Tickets</i>	<i>Tickets gratuits</i>	<i>Abo 7 jours</i>
Route de Grenoble	262			1656		
Jean Freund (58 places)	563			1870		
Blanchard (48 places)	524	139		705	372	
Champ de Mars (300 places)	3815	466	20	14783	1318	91
<b>TOTAL :</b>	<b>5164</b>	<b>605</b>	<b>20</b>	<b>19014</b>	<b>1690</b>	<b>91</b>

	<i>août-12</i>			<i>sept-12</i>		
	<i>Tickets</i>	<i>Tickets gratuits</i>	<i>Abo 7 jours</i>	<i>Tickets</i>	<i>Tickets gratuits</i>	<i>Abo 7 jours</i>
Rt de Grenoble	1853			312		
Jean Freund (58 places)	2100			485		
Blanchard (48 places)	1083	520		562	189	
Ch de Mars (300 places)	20512	1958	135	4039	486	17
<b>TOTAL :</b>	<b>25548</b>	<b>2478</b>	<b>135</b>	<b>5398</b>	<b>675</b>	<b>17</b>

Face à cette affluence touristique, plusieurs mesures ont été prises. Pour valoriser la Cité Vauban et son patrimoine historique et pour libérer un espace piéton, le stationnement intra-muros est réservé depuis le 12 juillet 2010 aux résidents, à l'exception du parking Général Blanchard. Des zones de dépose-minute ont été par ailleurs mises en place pour faciliter l'accès à la Vieille Ville.

Forte de son passé de ville militaire, Briançon est marquée par un réseau de fortifications remarquables. Elles constituent le squelette de son patrimoine architectural et entretiennent un dialogue singulier avec le grand paysage.

La ville intra-muros est protégée en tant qu'ensemble patrimonial par un Secteur Sauvegardé qui garantit la protection du centre ancien et de ses intérieurs. Dans la cité et ses abords, de nombreux édifices font l'objet d'un classement ou d'une inscription sur la liste des monuments historiques.

### Patrimoine classé :

- Collégiale ;
- Ensembles des fortifications de l'enceinte urbaine ;
- Eglise des Cordeliers ;
- Fort des Salettes ;
- Fort des Trois-Têtes ;
- Fort du Randouillet ;
- Ancienne Maison du Roi (ancien Palais de justice) ;
- Pont d'Asfeld ;
- Communication « Y » ;
- Fort Dauphin.

### Patrimoine inscrit :

- Chapelle des Pénitents Noirs (clocher) ;
- Couvent des Récollets ;
- Fontaine des Soupirs ;
- Fort d'Anjou ;
- Maison des Têtes ;
- Maison dite du Temple ;
- Portail monumental (vantaux compris) et fenêtre à motif sculpté qui le surmonte, de la maison Prat ;
- Redoute du Point du Jour.

Le parcellaire de Briançon intra-muros est caractéristique de celui d'une ville de faibles dimensions, enserrée dans ses remparts, et très dépendant de la topographie du site. Malgré les affres du feu, le parcellaire médiéval a perduré. Dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), une analyse architecturale a hiérarchisé l'intérêt architectural du bâti. Plus de la moitié des immeubles présentent un grand intérêt, sans compter les monuments.

La richesse de Briançon est faite de détails, agrémentant une architecture d'une grande sobriété. Les portes d'entrées et les cages d'escaliers sont les éléments les plus représentatifs de ce savoir-faire.

La présence d'ingénieurs militaires lors de la réalisation et de l'entretien des fortifications peut expliquer la présence d'éléments d'architecture savante dans un bâti de facture simple. Les types de voûtes employés dans la plupart des cages d'escaliers d'immeubles semblent dérivés des grands principes de stéréotomie établie au XVII<sup>e</sup> siècle. Ces voûtes ne sont pas construites en pierre, mais en plâtre coffré.

Les portes menuisées, aux impostes souvent agrémentées de ferronneries, ornent les immeubles les plus marquants de la ville. L'emploi du noyer régional, simplement ciré et patiné par le temps, leur confère un fini tout particulier.

### Les espaces publics principaux

- Le parc de la Schappe  
Il constitue le principal espace public végétalisé de la ville. De nombreux aménagements récents et de qualité en font un véritable parc urbain. L'usine de la Schappe, située à proximité, constitue une plus-value historique et émotionnelle, liée au prestigieux passé industriel de la ville. Le parc gagnera certainement en intensité lors de la requalification de l'usine ;
- Jardin Chanoine Motte (jardin public d'été)  
Il est situé à l'emplacement de l'ancien glacis nord-ouest de la ville. Il constitue une coupure végétale entre les fortifications et les quartiers avoisinants ;
- Place Gallice Bey  
Cette place est située dans le quartier de Sainte Catherine. Insérée dans un tissu ancien dense, elle présente un front bâti de qualité présentant l'architecture locale. Cet espace fait office de parking. La proximité de la Durance et de l'usine de la Schappe, font de ce lieu un espace stratégique à l'échelle de la commune, tant par sa situation que par le potentiel paysager qui lui est rattaché ;
- Place du Champ de Mars  
La place du Champ de Mars est un parking de grande capacité situé à proximité de l'accès principal de la ville intra-muros. Elle est située en secteur sauvegardé, au pied du glacis du fort du Château. La place permet d'avoir un large dégagement visuel sur la ville.

Proportionnellement à la taille de la ville, l'offre en espaces publics est quantitativement suffisante. La majorité a un caractère minéral. Les espaces verts de grandes dimensions sont très présents dans la ville.

### La gestion des espaces publics

- Toilettes publiques situées dans le périmètre : sur les 6 existantes, 5 sont accessibles. Ces toilettes sont nettoyées et leur bon fonctionnement vérifié quotidiennement ; l'équipement du Champ de Mars sera changé en 2014.
- Gestion des déchets ménagers : une politique de réduction du nombre de bacs à déchets associée à une réelle volonté de favoriser le tri sélectif a été développée sur Briançon, ainsi il existe dans le périmètre concerné 3 sites de containers enterrés (route de Grenoble, Champs de Mars et Porte Dauphine) et 1 abri (Porte d'Embrun). Une programmation pour 3 ans a été établie (compétence Communauté de Communes) ;
- Gestion des espaces verts : la ville de Briançon est classée 3 fleurs. Une équipe de 12 personnes assure l'entretien des espaces verts tout au long de l'année. Compte tenu des difficultés rencontrées pour gérer les problèmes d'eau surtout durant les grandes périodes de tourisme estival, une nouvelle orientation politique visant à embellir la ville en limitant les consommations en eau notamment en plantant de nouvelles espèces moins ou peu gourmandes a été mise en place depuis 2005. Ce service assure annuellement une politique de dévégétalisation des remparts de la cité - dévégétalisation verticale par entreprise et horizontale par des chèvres et appareils (débroussailleuse et épareuse) - ;
- L'entretien de l'espace public : les équipes de propreté urbaine (8 personnes) assurent le balayage, le nettoyage et le lavage des rues de manière journalière du lundi au samedi (programmeurs sur fontaine et eau des canaux utilisés). En période d'affluence touristique, des tournées sont organisées en fin d'après-midi, les dimanches et jours fériés afin de veiller à la propreté de la ville.

Depuis plusieurs années est instaurée une politique de l'animal en ville. De nombreux distributeurs de sacs ont été mis à la disposition des propriétaires de chien dans toute la ville. Une campagne de sensibilisation a été organisée par voie papier (journal municipal) et sur le site de la Ville ;

- Opération de déneigement : Briançon étant ville de montagne et possédant une station de ski, les services municipaux ont depuis très longtemps fait leur preuve en matière de déneigement afin de permettre à chacun de pouvoir se déplacer en toute sécurité tant pour les véhicules que pour les piétons (astreinte hivernale de mi-novembre à fin mars) ;
- Entretien du domaine public : les corps de métiers présents au sein des services de la ville permettent de faire face aux différentes dégradations, volontaires ou non, pouvant survenir sur le domaine public. L'objectif est d'offrir aux Briançonnais et aux touristes un cadre de vie de qualité ;
- Entretien des trottoirs et voiries : une régie, composée de 14 agents, a en charge la gestion et l'entretien de l'ensemble des voiries communales. Les principales missions sont l'entretien de la signalisation horizontale et verticale, la réfection de petits ouvrages (bordures de trottoirs, traversées de route...), la remise en état du mobilier urbain (abri-bus, barrières, bornes d'accès à la cité...). Un bureau d'étude composé de 2 agents a en charge la réalisation des projets et leur suivi en lien avec les différents partenaires concernés et/ou impliqués.

### **La signalétique**

La ville a mis en place en 1993-1994 une signalétique propre au patrimoine de la ville intra-muros. Conçue en concertation avec les Services Techniques, l'Office du Tourisme, le Service Urbanisme et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, elle est constituée de panneaux en lave émaillée (en référence aux tables d'orientation datant des années 1930). Sa conception a tenu compte de l'ensoleillement intense et des écarts très importants de température en hiver.

Chaque panneau traite d'un bâtiment, en deux langues français/italien, le texte étant accompagné pour certains d'une iconographie. Un plan édité et distribué par l'Office du Tourisme précise le jalonnement au sein de la ville intra-muros.

Dans le même esprit, un travail sur les plaques de rues a été réalisé, informant le public sur le nom de la voie.

### **Partenariats pour développer une nouvelle stratégie touristique**

Briançon, ville fortifiée labellisée "Ville d'art et d'histoire" située à quelques kilomètres de la frontière italienne et faisant partie du domaine skiable de Serre-Chevalier, développe une stratégie touristique tournée vers différents axes.

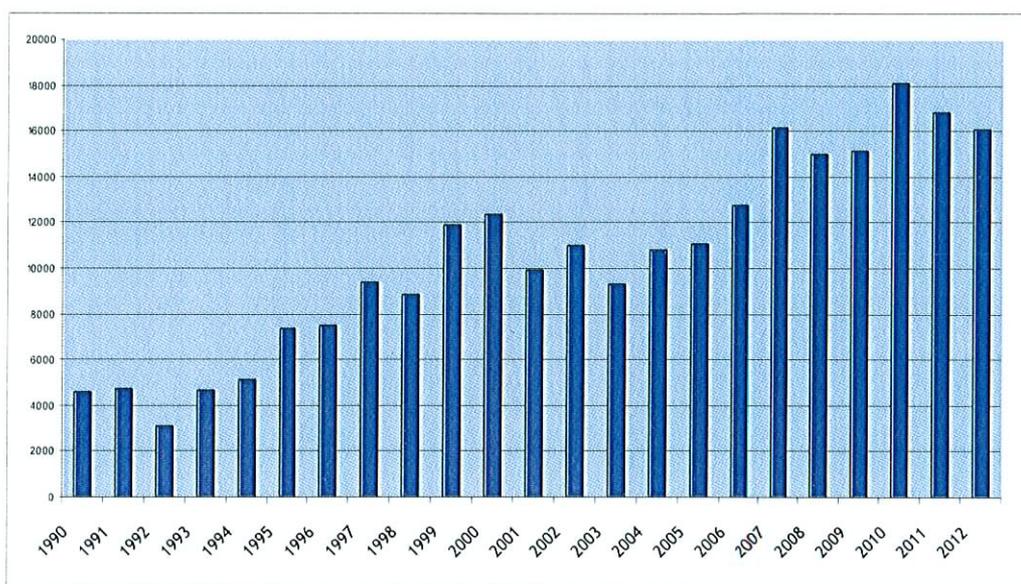
Les collaborations en direction de nos voisins italiens sont multiples :

- Le Centre Hospitalier des Escartons de Briançon participe au système de santé et de sécurité du territoire franco-italien ;
- La mise en réseau de l'offre touristique des Hautes-Alpes et de la Province de Turin (disponibilités d'hébergements, informations, transports, package...) permet un accueil optimal des séjournants.

La valorisation de ce partenariat est à mettre en perspective d'une coopération plus large dans le domaine de la sauvegarde des sites.

### Le label Ville d'art et d'histoire

Le label " Villes et Pays d'art et d'histoire " est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme. Cette volonté s'est traduite en 1990 à Briançon par la mise en œuvre d'une convention Ville d'art et d'histoire élaborée en concertation avec la commune. Cette convention implique un soutien financier et technique de la part de l'État et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié, notamment les guides-conférenciers.



Evolution de la fréquentation des visites et des ateliers de Briançon Ville d'art et d'histoire  
Source : Direction du Patrimoine ville

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Visites adultes Individuels	6 368	6 006	6 171	8 804	7 164	6 419
Visites groupes adultes	3 610	2 766	3 575	4 406	4 083	5 424
Service éducatif	6 172	5 340	5 409	4 867	5 575	4 270
<b>Total</b>	<b>16 150</b>	<b>14 112</b>	<b>15 155</b>	<b>18 077</b>	<b>16 822</b>	<b>16 113</b>

Depuis 22 ans, le Service du Patrimoine, service municipal, gère la convention Ville d'art et d'histoire. En 2012, l'équipe du patrimoine assure le développement et la coordination des projets :

- **Mise en œuvre de la convention VPah** (en lien avec l'Office de Tourisme en matière de promotion et de communication)
- **Gestion et recherche de financements** (en lien avec le service Finances)
- **Suivi des dossiers relatifs aux chantiers de restauration** (en lien avec les Services Techniques).

Les actions ont largement dépassé le cadre des visites guidées classiques et des ateliers pédagogiques afin de répondre aux besoins spécifiques liés au tricentenaire de la mort de Vauban et à l'inscription des fortifications sur la liste du Patrimoine Mondial.

Les membres de l'équipe ont investi des champs complémentaires afin :

- **d'assurer les missions de base** du service et de la convention VPah
- de permettre une **valorisation du patrimoine plus globale**.

Une revalorisation du statut des guides conférenciers a eu lieu en 2009 :

- Huit postes d'attaché de conservation du patrimoine, à temps partiel, ont été créés.
- Chacun d'entre eux possède une fiche de poste.

## Les outils de médiation

### Les visites

Une trentaine de thèmes de visites tout au long de l'année :

- Visiteurs individuels (programme semestriel édité à 10 000 et 7 000 exemplaires)
- Visites de groupes sur rendez-vous
- Visites pour publics spécifiques
- Circuits découvertes à la ½ ou à la journée sur rendez-vous
- Balades spectacles en période estivale
- Visites en collaboration avec la Bibliothèque Municipale et le Centre d'Art Contemporain
- Conception du jeu « Briançon Sensations » alliant découvertes gustatives, sportives et architecturales

### Les conférences

Plus de trente conférences sur support informatique conçues depuis 2004, ayant trait à des aspects de l'histoire du patrimoine briançonnais.

### Le service éducatif

Dès sa création, le service a été sollicité pour réaliser des actions pédagogiques portant sur des thèmes liés au patrimoine, à l'histoire, à l'urbanisme et à l'architecture.

Ces activités concernent :

- les enfants de Briançon
- ceux des communes extérieures,
- ceux des classes de découverte dans le département.

Pendant les vacances scolaires,

- organisation d'ateliers pour les 6/12 ans.

### Les expositions

Le service organise régulièrement des expositions estivales thématiques en lien avec le patrimoine ou les actions de valorisation.

2008 : Jeff CEAS Quelques fortifications d'altitude - expo photos

2009 : les 30 ans du Club du Vieux Manoir à Briançon

2010 : 20 ans de label VPah

2011 : Quel devenir pour le fort des Têtes ? - Studio d'architecture ENSA - Paris Belleville

2012 : Briançon la montagne qui soigne

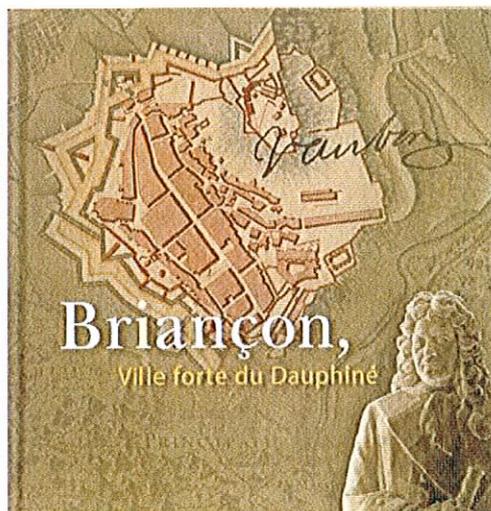
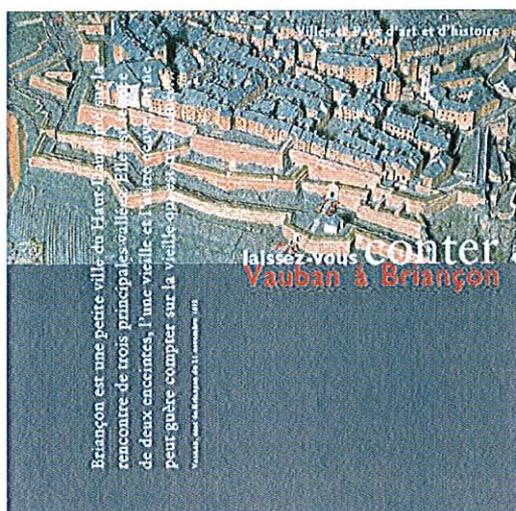
### Les publications

- **A l'usage des visiteurs**
  - Programme de visites
  - Laissez-vous conter ... Briançon (Français, Anglais, Italien)
  - Laissez-vous conter ... les objets mobiliers et chapelles peintes (en collaboration avec Menton)
  - Laissez-vous conter ... Briançon au fil de l'eau
  - Brochure Briançon/Mont-Dauphin Patrimoine mondial (Français, Anglais, Italien, Espagnol, Allemand, Néerlandais)
  - Livret d'aide à la visite en gros caractères
  - Livret d'aide à la visite en relief et braille
  - Livret jeux raconte-moi Briançon



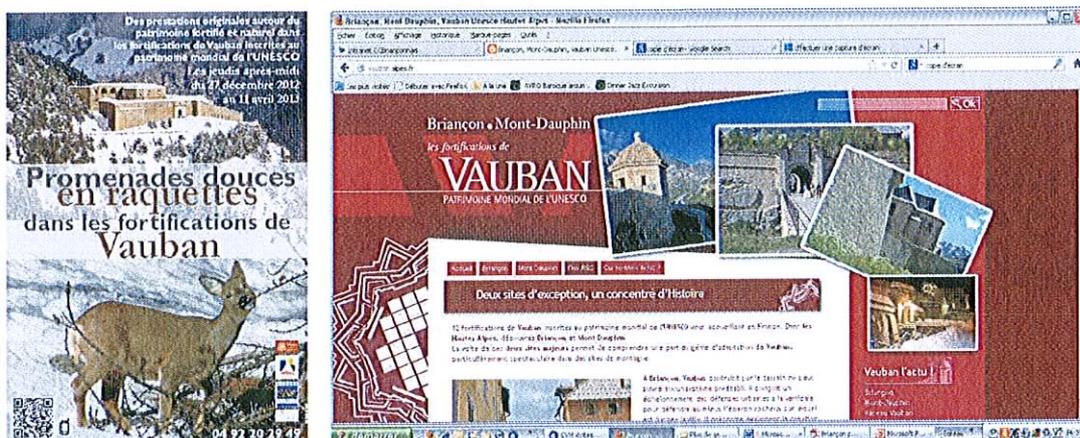
- **A la vente**
  - Laissez-vous conter ... Vauban à Briançon

- Laissez-vous conter ... l'usine de la Schappe
- Briançon - une ville et sa mémoire à découvrir - Guide Gallimard - (Français, Anglais, Italien)
- Fiches monographiques : Laissez-vous conter ... (Français, Anglais, Italien)
  - La collégiale
  - Le fort du Château
  - L'église des Cordeliers
  - L'auditoire du Roy
- L'histoire du ski en Briançonnais
- Briançon, ville forte du Dauphiné -livre & CD-Rom
- Le Tour de France, des étapes de légende.



## La communication

- Edition d'affiches
- Site Internet Ville - Pages gérées par le service
- Site Internet de l'Office de Tourisme
- Site Internet du Réseau des Sites Majeurs de Vauban
- Kakemonos en ville
- Contribution au dossier d'accueil des nouveaux arrivants
- Blog Vauban (commun Mont-Dauphin/Briançon et conçu par le CDT pour les deux sites Unesco)
- Participation aux accueils presse CRT/CDT et OT



## Les ressources documentaires

Le service du patrimoine a constitué depuis sa création un fonds documentaire consacré à l'histoire, au patrimoine et à l'architecture du territoire franco-italien

Constitué de près de 700 ouvrages, il comporte des études réalisées par des étudiants en stage au sein du service ou par des professionnels suite à des commandes.

Ce fonds est destiné à l'équipe du service du patrimoine et peut être ouvert à des étudiants ou chercheurs.

## La photothèque

Le service du patrimoine compte quelque 25 000 images photographiques. Ces photographies sont mises à disposition par les membres du service pour les publications et les conférences ainsi que pour les services de la Ville (publications et site Internet).

## Les partenariats

Le service du patrimoine travaille au quotidien avec :

- Les services de la DRAC
- Le STAP
- Les Archives Départementales et la Conservation des Antiquités et Objets d'Art
- L'Office de Tourisme
- Le service de l'Urbanisme
- Les services Techniques
- Les services du Pôle Culture : Bibliothèque, Centre d'Art Contemporain
- Le Réseau des Sites Majeurs de Vauban
- Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire
- Les services de la Communauté de communes
- La société d'Etudes des Hautes-Alpes

Au cours des cinq dernières années, de nombreux partenariats se sont mis en place :

- Avec les associations : Culture du Cœur, Visa Trekking, Festival Messiaen au pays de la Meije.
- Avec les Offices de Tourisme : Serre-Chevalier et Briançon.
- Avec les communes avoisinantes : Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, Val-des-Près, Montgenèvre et Névache, Mont-Dauphin et le Centre des monuments nationaux, et les communes italiennes.
- Avec des prestataires : Chalets Lumière, SNCF, Domaine Skiable de Serre Chevalier, Résalp.
- Avec l'Education nationale pour notamment la formation des enseignants à l'histoire des Arts.
- Avec la Communauté de communes dans le cadre du programme européen ALCOTRA, pour la réalisation de visites audio-guidées via Internet ou QR code.

### Le Club du Vieux Manoir

Parallèlement, le Club du Vieux Manoir, association de restauration de monuments, et la Ville de Briançon, poursuivent et développent, depuis plus de 30 ans, leur partenariat pour la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine de ville.

Une convention a renouvelé cet engagement en 2006 pour une durée de 10 ans afin de permettre au Club du Vieux Manoir de continuer et d'amplifier son action durant une plus longue période dans l'année sur différents chantiers. La Ville de Briançon a mis à la disposition du Club du Vieux Manoir les espaces, ouvrages, infrastructures bâtis ou non bâtis constituant les ouvrages et édifices suivants : fort du Château, fort des Salettes, fort Dauphin, ancienne cure de Saint-Blaise, ancien couvent des Récollets.

Les travaux de sauvetage, de restauration et d'entretien sont réalisés lors de stages Monuments Historiques et Techniques du Patrimoine, de sessions de formation et camps chantiers bénévoles organisés par le Club du Vieux Manoir, conformément aux buts de cette association reconnue d'utilité publique.

Pendant les périodes de mises à disposition des ouvrages et édifices, le Club du Vieux Manoir en contrôle l'ouverture, les circuits des visites, la circulation du public, et assure la maîtrise de toutes les activités proposées au public au côté des guides-conférenciers du Service du Patrimoine. A cette occasion le Club du Vieux Manoir est fondé à percevoir une participation pour ses activités.

<b>Monuments gérés par le Club du Vieux Manoir</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Nombre de visiteurs/Fort du Château (15 juin/JEP)	5 670	5 789	5 016	4 259	5 490
Nombre de visiteurs/Fort des Salettes (15 juin/JEP)	1 392	1 041	916	744	971
<b>Total</b>	<b>7 162</b>	<b>6 830</b>	<b>5 932</b>	<b>5 003</b>	<b>6 461</b>

*Fréquentation Club du Vieux Manoir - Club du Vieux Manoir*

On note une baisse sensible de la fréquentation entre 2008 et 2011 due, pour le fort du Château au cheminement laborieux menant à l'entrée et pour le fort des Salettes aux vingt minutes de marche avant l'accès à l'ouvrage.

L'examen de l'évolution des sites fortifiés à travers les sources écrites et l'iconographie permet de dégager le diagnostic suivant :

### **Extension urbaine**

Les forts des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin ont été conçus comme de véritables extensions urbaines, sous la forme de quartier « satellites ». Cette solution a été préférée à la création d'une « basse-ville », imaginée dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle (« Plan de Briançon avec projet d'une basse ville pour 1717 » - Tardif), car elle permettait de résoudre à la fois le problème du casernement et celui du contrôle des hauteurs commandant la ville. Le soin apporté aux liaisons - pont d'Asfeld, Communication Y - témoigne de la préoccupation de conserver un lien physique avec la ville.

### **Eau**

La question de l'adduction d'eau apparaît dès l'origine. Les plans successifs représentent les « chaînes de bourneaux » - d'abord en bois puis en métal au XIX<sup>e</sup> siècle - des Trois-Têtes et du Randouillet qui amènent l'eau depuis les pentes de l'Infernet. Les sources écrites citent régulièrement les problèmes d'entretien de ces canalisations. Des systèmes de récupération des eaux pluviales ont également été étudiés en complément. Si ces forts ont bien été conçus comme des quartiers satellites en lien avec la ville, la question de leur autonomie a été une préoccupation constante.

### **Permanences des problèmes d'entretien**

L'histoire des problèmes d'entretien des bâtiments et des fortifications est particulièrement instructive. Les différentes pathologies actuelles apparaissent en fait peu de temps après la construction des ouvrages. Les causes invoquées imputables à la mise en œuvre des travaux sont la mauvaise qualité du substratum rocheux, la qualité variable des mortiers employés, la mise en œuvre des mortiers pendant ou juste avant les périodes de gel. Les conditions climatiques extrêmes expliquent complémentirement la ruine précoce et souvent imprévisible des ouvrages.

L'analyse des sources écrites montre en effet que les préoccupations d'entretien sont constantes quasiment depuis la construction. Si le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui des projets et des réalisations, le XIX<sup>e</sup> siècle, en dehors des travaux d'adaptation de la défense et d'aménagement intérieur, est celui des réparations et de l'entretien. Des sommes importantes sont consacrées annuellement à la réparation des « écorchements » et des brèches, à la révision ou la réfection des systèmes d'étanchéité et des couvertures. Les solutions adoptées sont similaires à celles employées aujourd'hui.

Les forts des Trois-Têtes et du Randouillet ont été conçus comme des quartiers « satellites » à la fois en lien avec la ville et autonomes. L'entretien des ouvrages est consubstantiel à leur conception.

### **La perception des sites**

La couronne fortifiée de Briançon est un repère incontournable pour le visiteur. Quelle que soit la route d'accès, ces forts s'imposent au regard.

La logique militaire qui a prévalu à l'inscription de ces forts dans le site est à présent sans objet, mais les formes d'urbanisation qui ont été produites sont aujourd'hui constitutives du paysage. Leur identité est liée à leur image de proximité et d'isolement qui reflète l'ambiguïté de leur relation à la ville.

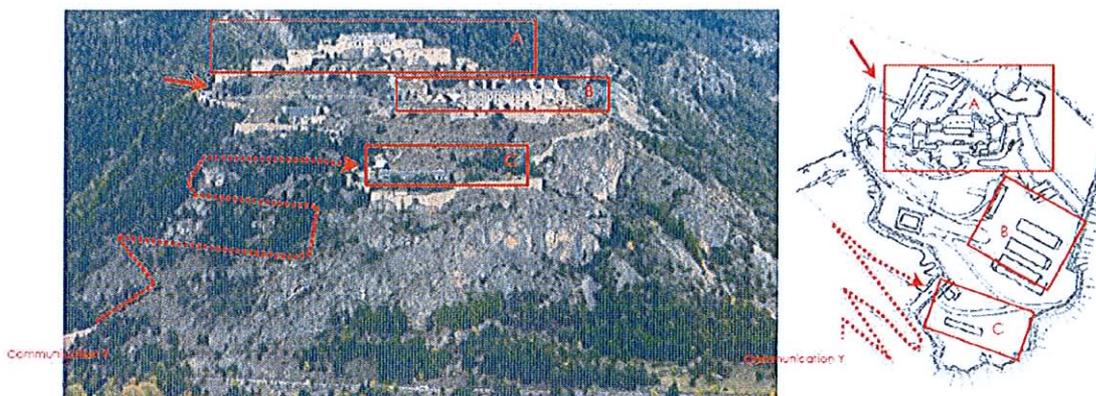
Pour conserver la richesse de ces sites, les projets de réutilisation devront s'inscrire dans ce contexte afin de préserver cette perception et cette ambiguïté.

### L'organisation fonctionnelle du fort du Randouillet

L'une des caractéristiques du fort du Randouillet, est son ampleur cumulée à son dénivelé d'une centaine de mètres. Les diverses constructions qui constituent ce site ont été bâties selon les exigences de l'architecture militaire de l'époque, et les contraintes du site.

Cela produit une organisation complexe sur 3 niveaux, similaire à celle d'un château médiéval avec son donjon et ses basses-cours:

- le sommet rocheux, constitué d'un ensemble de fortifications, terrasses et galeries de tir faisant face au front d'attaque (A) : le Donjon
- la plate forme intermédiaire défilée, correspondant au niveau de l'entrée principale et de l'adduction d'eau d'origine, comprend trois casernements voûtés à l'épreuve et un magasin d'artillerie (B)
- le niveau inférieur boisé, à proximité de la seconde entrée avec un corps de garde et un magasin d'artillerie



Extrait de l'Etude de définition des partis de reconversion des forts- juin 2007- MP Conseil

L'intérêt de cette diversité au sein d'un même site est qu'elle pourra servir plusieurs programmes différents, en fonction de la typologie des bâtiments et du paysage dans lequel ils s'inscrivent. Il s'agit de tirer parti des fortes contraintes topographiques et d'organisation du site.

### L'organisation fonctionnelle du fort Dauphin

En temps que fort « bouclier », le fort Dauphin est d'organisation fonctionnelle très simple et parfaitement lisible.

Il est essentiellement constitué de fortifications et ne contient qu'un casernement et une poudrière liés à la défense du fort.

#### Circulations

- 1 entrée par pont levis.
- 1 plate-forme principale défilée, donnant accès au casernement et à la poudrière

#### Typologie

- Le casernement est d'orientation unique car adossé à une traverse de protection sur toute sa longueur. Bâti sur 2 niveaux voûtés à l'épreuve (R+1) et desservi par 2 cages d'escalier, ce bâtiment modeste conserve une typologie d'immeuble militaire, sobre et aux ouvertures minimales ordonnancées.
- La poudrière est un volume unique vouté sans ouvertures, creusée dans le roc.

Le fort Dauphin ne possédant qu'un bâtiment de casernement, les projets le concernant se limiteront à une seule activité..

### L'organisation fonctionnelle de la Communication Y

Il s'agit d'un bâtiment unique. Conçu comme une structure ouverte permettant le passage nord-sud entre les forts Randouillet et des Têtes, ainsi que le franchissement est-ouest contrôlé par une série d'ouvrages. Son organisation est linéaire et plutôt figée.

#### Circulation

- 1 entrée par pont levis.
- 1 terrasse principale le long du bâtiment, inclinée de part et d'autre,

#### Typologie

- Bâtiment unique et original, il représente simplement son usage de passage. Constitué d'un volume unique, il est bâti sur un plan horizontal au centre sur 1/3 de sa longueur et remonte en plan incliné de part et d'autre. Il est régulièrement percé de petites baies qui éclairent le passage. Un niveau inférieur accueille le corps de garde casematé au centre et un puits du côté du Randouillet.
- Les extérieurs sont constitués des ouvrages de défense successifs de part et d'autre du bâtiment (fossés, contrescarpes, chemins couverts, glacis).

Toute réutilisation devra tendre à conserver un volume unifié et rétablir la circulation transversale d'origine. Les extérieurs peuvent être mis en valeur dans le sens d'une lisibilité du système originel dans une simple vocation d'aménagement paysager.

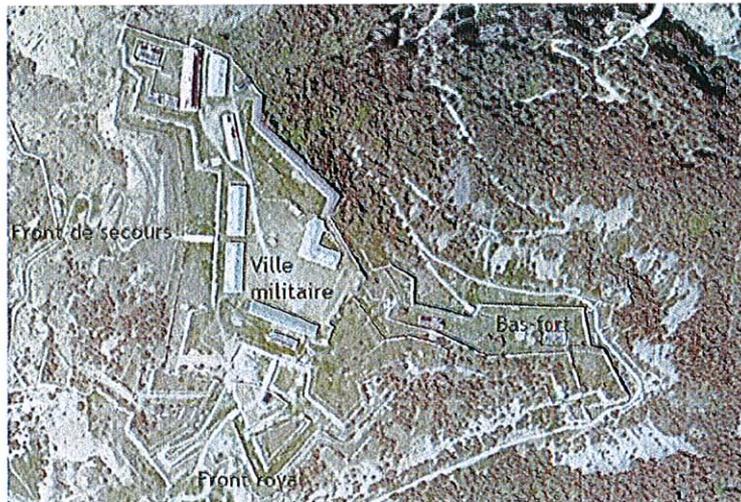
### L'organisation fonctionnelle du fort des Trois-Têtes

Installé sur un terrain d'assiette qui domine la vallée de la Durance, Briançon, les vallons de Fontchristiane et du Fontenil, le fort occupe une position dominante et centrale. Il est le pivot de la barrière des forts, entre la ville et le fort du Randouillet.

Le tracé de ce camp retranché utilise au mieux le relief accidenté. Par son importance, un triangle isocèle pointé vers le nord de près de 800m de long, le déploiement linéaire de ses courtines représente deux fois et demie celui de la ville et sa surface dépasse celle de la ville.

Il se décompose en trois plate-formes distinctes, décrochées en hauteur du sud vers le nord et séparées par un système de courtines, de fossés et de portes. La grande plate-forme supérieure regroupe l'essentiel des bâtiments et possède deux accès.

La morphologie générale du fort se découpe en deux fronts et un bas-fort.



Extrait de l'Etude préalable Définition des urgences sanitaires- juillet 2012- Michel Trubert

### L'accès aux sites

Bien qu'à proximité visuelle immédiate de la cité Vauban et du hameau de Fontchristiane, le fort du Randouillet, est difficilement accessible directement par le centre ville de Briançon.

La principale contrainte d'accessibilité concerne la qualité des voies : l'absence d'entretien a entraîné une dégradation importante les rendant parfois dangereuses.

## 1.2. Importance du site

### 1-2-1- DANS L'ŒUVRE DE VAUBAN

Les fortifications de Briançon correspondent à la phase de maturité de l'œuvre de Vauban. L'ingénieur se rend deux fois sur place, en 1692 et 1700, mettant tout son art au service d'un site commandé par un ensemble de sommets. Les «bonnes règles» de la fortification y étant inapplicables, il imagine un système de défenses original, parfaitement adapté aux contraintes du relief. Il planifie un chantier qui se poursuivra au-delà de sa mort.

Dès cette époque Briançon devient une ville de garnison et son image indissociable des lignes de fortification. La présence militaire qui s'y rattache a marqué l'identité et l'économie du territoire jusqu'en 2005, favorisant en grande partie le développement de la ville basse de Ste Catherine.

« Par la justesse de ses proportions, sa parfaite adaptation au site et la « continuité de ses volumes », l'ensemble fortifié briançonnais crée un effet paysager qui s'inscrit aujourd'hui comme une composante majeure du carrefour des vallées. »

#### La ville

Les contraintes de fortification tiennent d'une part à l'exiguïté du site, d'autre part à la forte déclivité du front ouest. Ainsi, seule la partie nord-ouest déploie l'organisation classique d'un front bastionné : courtine protégée en avant par une demi-lune équipée d'une traverse en maçonnerie. Le front d'Embrun, trop escarpé, doit son originalité à la présence d'une fausse-braie, gradin au tracé bastionné placé en contrebas, permettant les tirs rasants.

#### Le fort des Salettes

Vauban envisage cette redoute, plus pour empêcher l'installation d'une batterie assiégeante, qui aurait entraîné en quelques heures la reddition de la ville, que pour protéger par ses tirs la route de Montgenèvre. Elle n'est réalisée qu'entre 1709 et 1712. Son originalité vient du fait que la galerie de contrescarpe de feux de revers qui entoure le fossé n'est accessible que par un souterrain situé dans la tour réduit.

#### La barrière fortifiée

La chaîne de forts établie entre 1721 et 1735 est tout à fait exceptionnelle par son adaptation à la topographie complexe d'un relief montagneux. Bien que Vauban n'en ait pas établi les plans, ses principes sont repris avec intelligence par les ingénieurs Nègre et Tardif qui avaient œuvré avec lui. Chaque fort possède sa propre autonomie en hommes et armement tout en restant organiquement lié aux éléments voisins. Le fort des Têtes est protégé du côté de la montagne de l'Infernet par le Randouillet, construction atypique, dont le front de tête, concentrant la quasi-totalité des organes de défense, est tourné vers l'amont. Il est ainsi pratiquement imprenable en une seule campagne. Le Randouillet est lui-même couvert par le fort d'Anjou, à son tour alerté par le « signal » d'une tour à mâchicoulis dite redoute du Point du Jour. À l'est, le fort Dauphin renforce les tirs de la redoute des Salettes et du fort des Têtes. Ce dernier débouche par son front de secours sur la double galerie voutée de la « communication Y » par laquelle le Randouillet peut être ravitaillé et pourvu en renforts. Ouvrage rare dans l'histoire de la fortification cette « liaison » dispose d'une vaste citerne souterraine, alimentée par des sources, et accessible par une large calade. Le pont d'Asfeld relie la ville à l'ensemble du dispositif.

Dans la majorité des bâtiments, le voûtement a été privilégié au détriment de la charpente en raison de la rareté du bois à l'époque de la construction.

Le fort des Têtes est l'ouvrage le plus imposant. Il a conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine et renferme un ensemble d'urbanisme inachevé, représentatif de l'architecture classique.

L'arsenal présente une disposition tout à fait intéressante : chacun des trois niveaux est constitué de deux nefs parallèles voutées d'arrêtes. Le rez-de-chaussée est pavé d'une calade. Le second étage est couvert de voutes rampantes accolées symétriquement. L'escalier à quatre noyaux est spectaculaire : il comporte entre deux paliers, trois volées droites portées par des voûtes d'arêtes rampantes reposant aux angles du vide intérieur, sur trois piliers carrés et une clef pendante en bouton festonné. L'ouverture en anse de panier produit un étonnant effet de symétrie lié à l'équilibre établi entre le pilier et la fausse clef suspendue.

Le Bien de Briançon, associé aux 12 autres sites du Réseau des Sites Majeurs Vauban, possède une valeur universelle exceptionnelle transcendant les frontières nationales et les générations. En effet, l'importance culturelle majeure de l'œuvre de Vauban se nourrit de la complémentarité des sites, chacun participant par une série de critères locaux à la valeur exceptionnelle de l'ensemble.

Le Bien de Briançon présente une **valeur culturelle** propre touchant particulièrement la dimension identitaire. Conséquence d'une politique européenne qui imposa une nouvelle frontière, les fortifications renvoient, de manière évidente, à la construction et au renforcement de l'identité des populations locales. Les fortifications de Vauban représentent donc des repères spectaculaires pour la mémoire, souvenir imposant d'une histoire passée mouvementée avec nos voisins et dont les conséquences concernaient à la fois les milieux ruraux montagnards mais aussi la Nation et l'Europe. Cependant aujourd'hui, ils sont les garants de nombreuses coopérations transfrontalières (Réseau Sentinelles des Alpes, Programmes Interreg et Alcotra...) permettant de partager des expériences avec nos ennemis de jadis, et de défendre ainsi des valeurs d'entraide et de paix.

A l'égal des autres sites, le Bien de Briançon offre dans sa réalisation, une **grande rigueur scientifique, technique et esthétique**. Néanmoins, les fortifications enserrant et dominant la ville, offrent une intégration unique et parfaite au paysage, en faisant primer, de manière totale, l'adaptation au site. Cette implantation géographique extrême en montagne nous offre plus qu'ailleurs une rationalisation extraordinaire des moyens (remblaiement des sites d'implantation, acheminement des matériaux) et se révèle exemplaire dans la manière d'occuper le territoire, créant ainsi un paysage équilibré et remarquable né du dialogue singulier entre fortifications et environnement.

D'autre part, la valeur universelle du Bien de Briançon repose aussi sur des **enjeux socio-économiques contemporains** importants car, si le site a joué un rôle déterminant dans le passé, il continue, malgré l'obsolescence de sa fonction, d'avoir une place dans la société actuelle, que ce soit dans la vie économique, sociale ou politique. Les projets de requalification des forts appartenants à la commune, en cours d'étude, témoignent largement de la place accordée à ce patrimoine au cœur de la vie quotidienne des Briançonnais. Faisant, à l'heure actuelle, l'objet d'une réflexion globale, ces programmes de reconversion inscriront une nouvelle page dans l'histoire de ces lieux et assureront une appropriation plus grande encore de ces espaces par les habitants. Par la typologie des sites et afin de respecter leur identité, les projets envisagés seront-ils ainsi relativement modestes.

Bien que n'étant pas, à l'heure actuelle, propriété de la commune, le **fort des Trois-Têtes**, implanté sur un vaste plateau proche de la ville et facilement accessible, présente un formidable potentiel. Son étude rapide laisse à penser que ce site pourrait devenir une véritable extension de la ville, un quartier d'habitation avec ses activités, ses commerces et ses services. La requalification du **fort du Randouillet**, elle, peut s'envisager en plusieurs parties. Le Donjon serait voué à devenir un espace de visite et de compréhension du système défensif de la ville, alors que la plate-forme centrale, bien plus vaste, pourrait accueillir des projets plus audacieux. Plusieurs programmes y sont envisagés (antenne universitaire, école de la 2<sup>e</sup> chance, recherche, hébergement hôtelier...) mais la compatibilité des activités reste indispensable.

Par sa localisation et sa typologie, la **Communication Y** apparaît comme une véritable porte d'entrée au site, ouvrant un champ d'activités relativement large. Les projets d'implantation d'un centre équestre ou d'un centre d'interprétation et d'accueil, orientant le public vers les forts des

Têtes et du Randouillet, sont à l'étude. Enfin, le **fort Dauphin** pourra accueillir des d'activités touristiques.

Pour finir, l'ensemble du site Vauban présente une **valeur éducative et documentaire** considérable. Par sa situation géographique exceptionnelle et la présence de différents types d'ouvrages (génie civil, fort et enceinte urbaine), le Bien de Briançon participe pleinement à la compréhension de plus de trois siècles de fortifications.

Cette dimension pédagogique est, à l'heure actuelle, déjà exploitée par le service du Patrimoine de la ville qui développe, dans le cadre de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire, une multitude de prestations, présentées plus haut, garantissant la connaissance et la compréhension du site. La mise en sécurité et l'amélioration de l'accessibilité des forts garantis par les projets de requalification assureront par la même occasion une meilleure diffusion des valeurs du bien. Afin d'impliquer au maximum la société civile, objectif clairement défini par la Convention Ville et Pays d'art et d'histoire et exigé par l'Unesco, les activités de médiations sont autant destinées aux touristes qu'à la population locale (scolaires, commerçants, acteurs du tourisme...). Cet objectif sera d'autant mieux rempli que les projets de reconversion des sites sont orientés vers des programmes alliant tourisme et développement local.

## 2. Stratégie de gestion du bien

---

### 2.1. Gouvernance du bien

Le plan de gestion est défini en fonction des spécificités du bien. Il propose un cadre de mode gestion, qui pour autant, se saurait se réduire au seul établissement du document présenté ici.

La gestion du bien doit être considérée dans une acception plus large, intégrant tous les éléments d'une stratégie globale pour répondre à des impératifs complémentaires mais parfois difficiles à concilier, tels que : la conservation et la protection du bien en premier lieu, les aménagements et les usages publics, la présentation didactique des fortifications pour faciliter leur visite et leur compréhension par les divers publics, enfin, sa valorisation touristique, mais aussi son développement économique et social.

Garantir la conservation de la valeur universelle des fortifications de Vauban à Briançon tout en se plaçant dans une perspective de développement local, nécessite l'instauration d'une gouvernance. Une instance de coordination et de concertation, fédérant les personnalités reconnues et expertes, ainsi que les institutions engagées pour l'assister dans sa responsabilité de gestion du site est mise en place : le comité de bien.

Il est composé de trois collèges :

#### **Collège Institutions et partenaires :**

- Missions : Instance décisionnelle de la démarche
  - Définit les orientations du plan de gestion
  - Réalise le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion lors d'un bilan annuel
  - Assure la mise en relation des différents acteurs et l'articulation d'interventions financières des divers partenaires
  - Est le garant de la philosophie générale défendue par l'UNESCO
- Membres
  - Monsieur Le Maire de Briançon ou son représentant ;
  - Monsieur Le Président de la Communauté de Communes ou son représentant ;
  - Monsieur le Sous-préfet ;
  - Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant ;
  - Monsieur le chef du STAP ;
  - Monsieur le Directeur de la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives ou son représentant ;
  - Monsieur le Vice-président du Conseil régional, délégué à la Montagne ou son représentant ;
  - Monsieur le Vice-président du Conseil général, délégué à la Culture et au Patrimoine ;
  - Monsieur le Conseiller municipal, délégué au Patrimoine et à l'UNESCO ;
  - Madame la conseillère municipale, déléguée à l'Urbanisme ;
  - Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux ;
  - Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Culture ;
  - Monsieur le D.G.S de Briançon ;
  - Monsieur le Président de l'Office de Tourisme ;
  - Monsieur le Directeur du CDT ou son représentant ;
  - Monsieur le Président de la Fédération du BTP Hautes-Alpes ou son représentant ;
  - Monsieur le Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Hautes-Alpes ou son représentant ;

- Monsieur le Président de l'Association « Les Enseignes de Briançon » ;
- Madame la Directrice du Service Urbanisme de la ville ;
- Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme.

#### Collège technique

- Missions : cellule opérationnelle rapprochée
  - Elabore le projet de plan de gestion et l'actualise
  - Coordonne les différentes actions et suit sa mise en œuvre
  - Réalise le bilan annuel des actions
- Membres
  - Le Directeur Général des Services
  - La Directrice du service Urbanisme
  - Le Conservateur du patrimoine;
  - Le Directeur des Services Techniques
  - Le Directeur de l'Office de Tourisme

#### Collège scientifique

- Missions : Instance consultative - aide à la décision
  - Peuvent être sollicitées par le Comité de Pilotage ou le comité technique pour toute demande d'avis
  - Coordonne les différentes actions et suit leur mise en œuvre
- Membres
  - Mission du Réseau des Sites Majeurs de Vauban et son comité scientifique
  - DRAC (notamment le correspondant patrimoine mondial) et STAP

#### Fonctionnement

Le Collège Institutions et partenaires se réunira deux fois par an à Briançon.

Il est présidé de droit par le maire de Briançon qui fixe l'ordre du jour des réunions et procède à la convocation des membres.

A l'occasion des réunions, une présentation de l'état de réalisation du plan de gestion du bien sera faite.

## 2.2. Orientations et objectifs

Le plan de gestion de Briançon propose six orientations thématiques visant la préservation et la valorisation de la valeur exceptionnelle universelle (VUE) du site inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO.

Chacune de ces orientations recense des objectifs à atteindre, dans la thématique concernée, déclinés en actions.

Orientations	Objectifs
1. Préserver et valoriser le site	Continuité du programme pluriannuel de travaux de sauvetage Mise à jour de l'inventaire des éléments patrimoniaux Développer la médiation culturelle Renouveler la convention Ville d'art et d'histoire Intégrer des nouveaux usages dans le site
2. Organiser le développement de la ville dans le grand paysage	Aménager les espaces publics Organiser le territoire intercommunal Concilier nouvelles constructions et patrimoine
3. Réussir l'intégration de nouveaux équipements	Voiries Réseau Téléphonie/Télévision
4. Valoriser les entrées et axes de découverte du site	Requalifier les grands axes Gérer et maîtriser la publicité extérieure
5. Organiser un tourisme durable préservant les valeurs patrimoniales du site	Structurer et développer l'offre touristique Capitaliser sur une stratégie de promotion partagée et identitaire Valoriser Briançon à travers les labels qui font référence
6. Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs du territoire	Informer à l'aide de signes visibles Renforcer les actions de médiation Mettre en œuvre des campagnes d'information grand public

## I. Préserver et valoriser le site

---

### **Objectif I-1** Continuité du programme annuel de travaux de sauvetage

Il s'agit d'assurer durablement l'entretien et la restauration du bien.

#### Action I- 1.1 travaux de restauration de l'enceinte urbaine

La réactualisation de l'étude préalable à la mise en sécurité a été réalisée par l'Architecte en chef des monuments historiques en 2012. Elle comprend le bilan sanitaire des ouvrages fortifiés, un protocole d'intervention pour la restauration et une estimation du coût des travaux. Cette analyse, prend en compte des critères d'état sanitaire intrinsèque des ouvrages, de sécurité du public et de perception visuelle du monument.

Elle intègre aussi la gestion des eaux de ruissellement en amont des ouvrages, cause majeure de leur dégradation.

#### Phase 1 - Porte de Pignerol (2013)

La porte de la ville constitue un ouvrage relativement fragile. Le pont dormant a particulièrement souffert du trafic intense, provoquant un écartement des murs latéraux du pont et de la porte. Les ouvrages en pierre de taille et en moellons seront repris et confortés.

Le tablier en bois, également très sollicité, est dégradé. Il sera repris en totalité.

La terrasse recouvrant la porte sera reprise pour assurer une étanchéité de l'ouvrage.

#### Phase 2 - Courtine C12/C13 (2013)

L'expérience des chantiers antérieurs a montré la nécessité de stabiliser préalablement le substrat rocheux par des travaux de purge, de confortement par épinglage et par mise en œuvre de consoles en béton armé si nécessaire.

La prise en compte de la stabilisation du substrat rocheux constituant l'assise du parement de la courtine C12-C13 est un enjeu majeur pour la conservation des ouvrages. Les travaux consisteront en une purge préalable des blocs instables, le «cloutage» des blocs fragilisés maintenus en place, la mise œuvre de consoles en béton armé se substituant aux blocs effondrés ou purgés et le remplissage des principales failles.

La végétation sera enlevée avec précaution afin de ne pas déstabiliser les parements fragilisés. Les joints et les maçonneries en arrière des parements devront être purgés soigneusement afin de supprimer la terre et les mortiers pulvérulents favorisant la repousse de la végétation.

#### *Restauration des parements*

La pathologie majeure dont souffrent les murs consiste en un décollement des parements du cœur de la maçonnerie de blocage. Cette désolidarisation des parements extérieurs se manifeste dans un premier temps par une déformation pouvant aller jusqu'à l'effondrement.

Une re-solidarisation progressive des parements avec la maçonnerie intérieure sera opérée suivant une méthodologie précise, consistant en des injections de coulis de chaux de proche en proche, depuis le bas vers le haut, depuis la périphérie vers le centre des zones déformées.

#### *Tirants*

Les parements déformés restaurés seront ensuite épinglés à la masse du blocage intérieur par la mise en place de tirants forés en quinconce, solidarités au parement par l'intermédiaire de goujons en inox et scellés au mortier sans retrait.

#### *Barbacanes*

Les zones humides seront percées de barbacanes permettant d'éviter l'accumulation d'eau dans les zones de remblai en arrière des murs. Ces barbacanes forées en légère pente vers l'extérieur sont constituées de tubes en PVC longs de l'épaisseur du mur, fermés à chaque extrémité par un grillage et remplis de gravier.

De manière générale, les dispositifs de collecte, de drainage et d'évacuation des eaux (caniveaux, réseaux, gargouilles) seront nettoyés et restaurés afin d'éviter les accumulations d'eau à l'arrière des ouvrages.

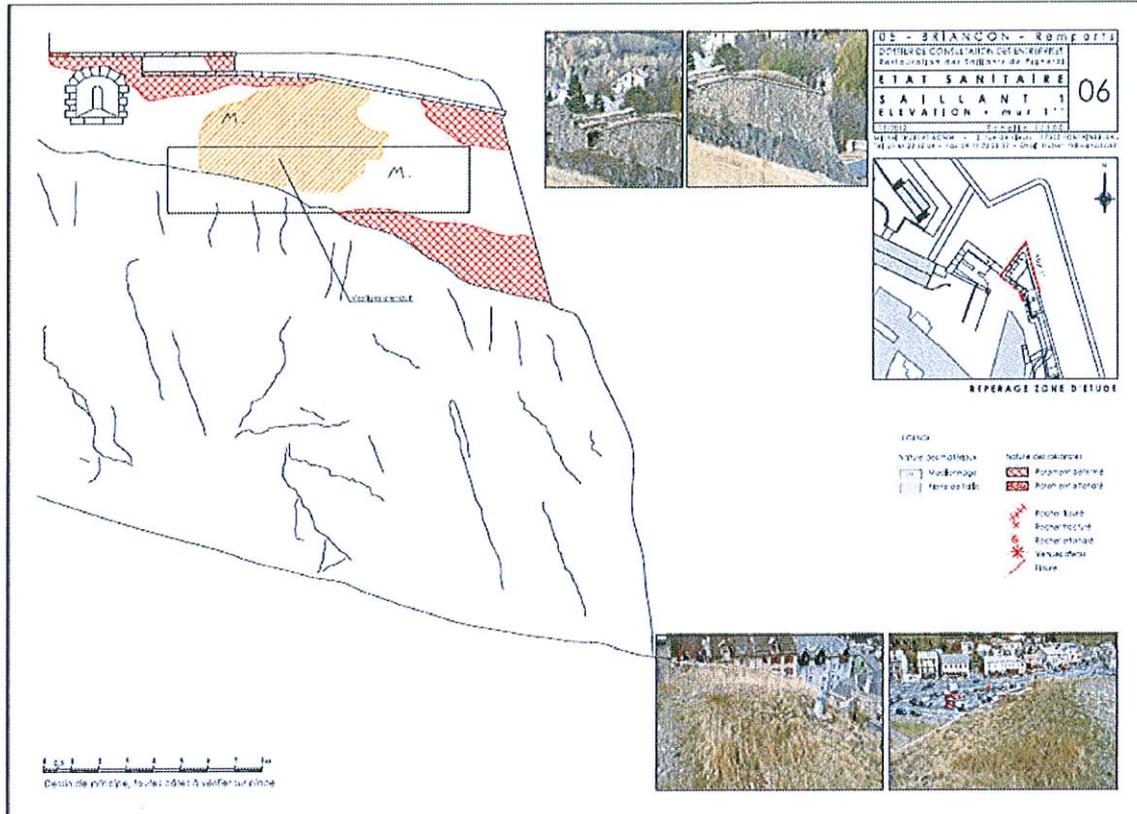
#### Plan de financement

Montant global des deux phases honoraires compris : **700 000,00 € HT**

Convention triennale d'objectifs 2012-2014	
Ministère de la Culture 40 %	280 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	140 000,00 € HT
Région PACA 20 %	140 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	140 000,00 € HT

### Phase 3 - Redans Champ de Mars (2013-2014)

- Stabilisation du substrat rocheux,
- Dévégétalisation et restauration des parements,
- Installation de tirants et de barbacanes.



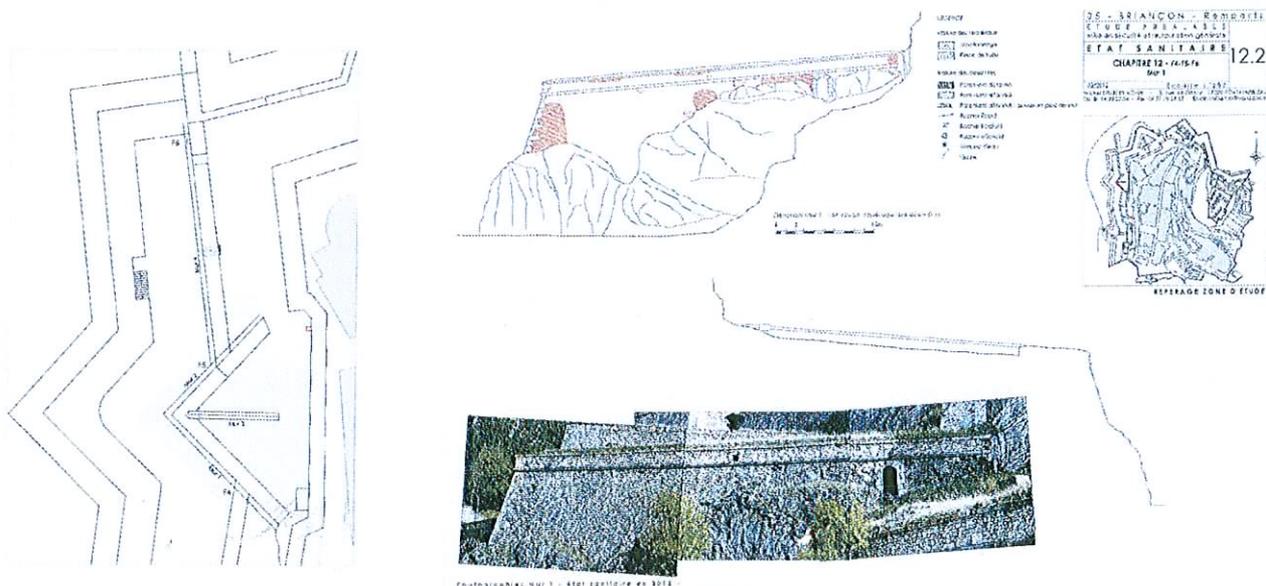
### Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : 400 000,00 € HT

Convention triennale d'objectifs 2012-2014	
Ministère de la Culture 40 %	160 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	80 000,00 € HT
Région PACA 20 %	80 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	80 000,00 € HT

#### Phase 4 - Fausse-braie F4/F5/F6 (2015)

- Etalements et purge des éléments instables,
- Dévégétalisation des parements,
- Restauration des parements et têtes de murs
- Installation de tirants et de barbacanes, drainage en arrière des parapets.



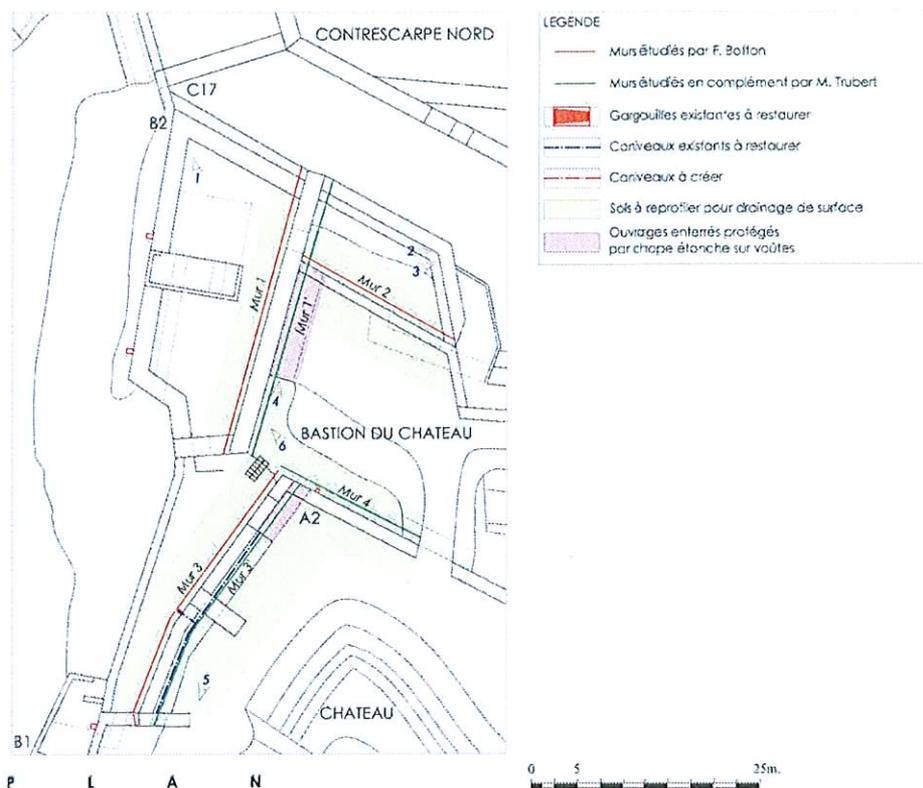
#### Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : **480 000,00 € HT**

Ministère de la Culture 40 %	192 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	96 000,00 € HT
Région PACA 20 %	96 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	96 000,00 € HT

## Phase 5 - Le Château (2016)

- Stabilisation du substrat rocheux,
- Dévégétalisation et restauration des parements,
- Installation de tirants et de barbacanes.



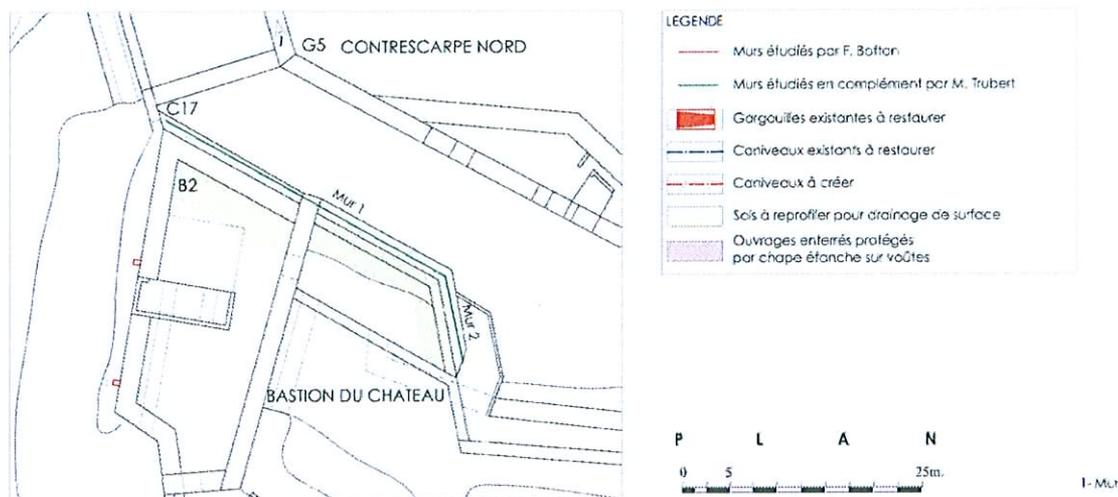
### Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : **680 000,00 € HT**

Ministère de la Culture 40 %	272 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	136 000,00 € HT
Région PACA 20 %	136 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	136 000,00 € HT

## Phase 5 - Ouvrage à cornes du Château B2/B3 (2017)

- Etaisements et purge des éléments instables,
- Dévégétalisation des parements,
- Restauration des parements et têtes de murs
- Installation de tirants et de barbacanes, drainage en arrière des parapets,



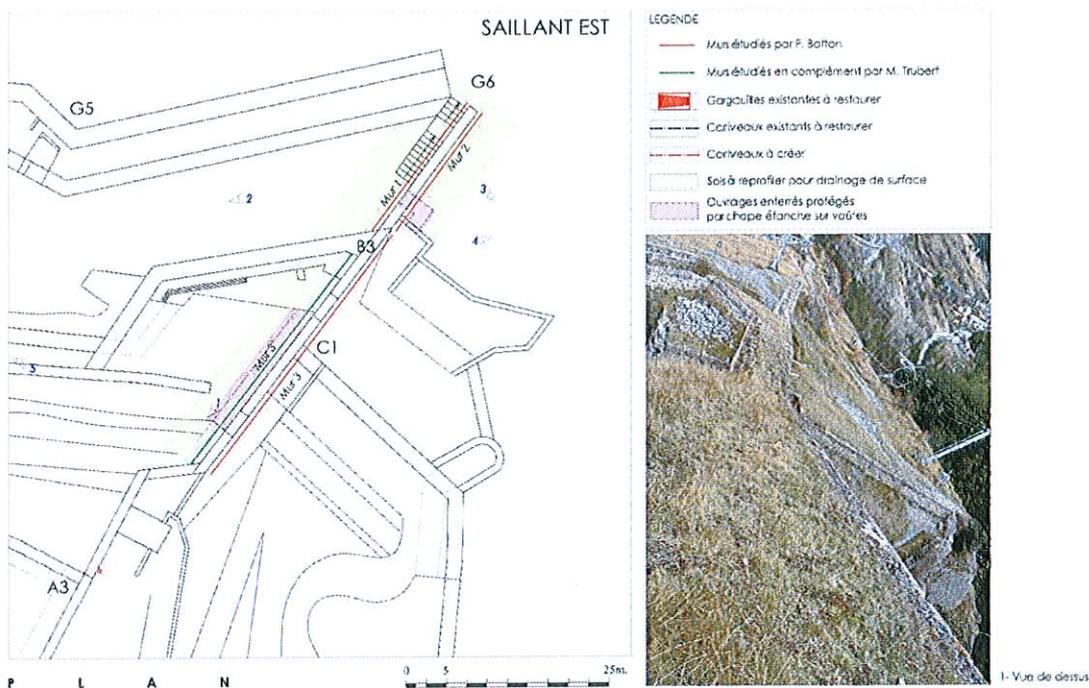
### Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : 170 000,00 € HT

Ministère de la Culture 40 %	68 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	34 000,00 € HT
Région PACA 20 %	34 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	34 000,00 € HT

## Phase 6 - Saillant Est de l'ouvrage à cornes du Château 3 (2018)

- Etaisements et purge des éléments instables,
- Dévégétalisation des parements,
- Restauration des parements et têtes de murs
- Installation de tirants et de barbacanes, drainage en arrière des parapets,



## Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : **470 000,00 € HT**

Ministère de la Culture 40 %	188 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	94 000,00 € HT
Région PACA 20 %	94 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	94 000,00 € HT

## Action I- 1.2 travaux de restauration du fort des Salettes

L'étude préalable à la mise en sécurité et à la restauration du fort a été réalisée par l'Architecte en chef des monuments historiques en 2008.

Une intervention est rendue nécessaire par les problèmes de sécurité posés par l'état du monument et son ouverture à la visite.

La nature des travaux de mise en sécurité et de conservation est relativement simple. Il s'agit pour l'essentiel de travaux curatifs (confortement des maçonneries par injections, remaillage de fissures, rejointoiement, restauration des couronnements) et préventifs (étanchéité des terrasses, remise en service des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, mise en œuvre de barbacanes et de tirants). C'est le contexte qui rend leur mise en œuvre complexe.

La présente étude a pour objectif, une fois le diagnostic établi, de définir une stratégie d'intervention en plusieurs phases qui résultera du croisement entre priorités sanitaires, logique opérationnelle et coût des travaux.

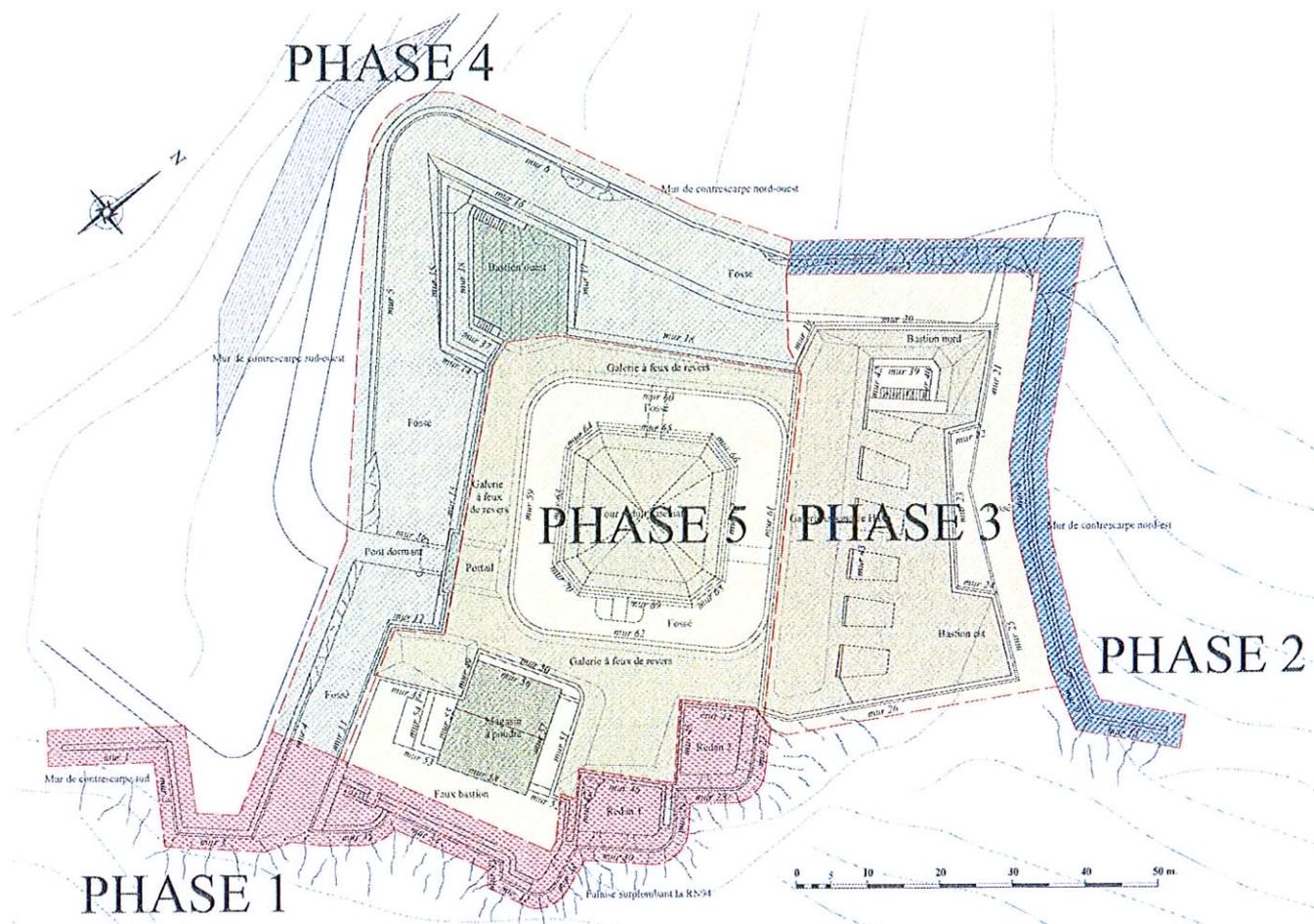
La restauration aura pour objectifs, au-delà des travaux de mise en sécurité et de conservation, d'assurer la présentation du monument dans son état résultant de la campagne de travaux du milieu du XIXe siècle, au demeurant bien conservé et bien connu par les nombreux plans du Génie.

À cet égard, le reprofilage des terrasses est particulièrement important. La géométrie des terrasses talutées est essentielle à la compréhension de cette architecture militaire.

Afin d'améliorer cette lecture, il est proposé la réouverture des embrasures de tir des casemates « à la Haxo ».

Enfin, tant pour des raisons de sécurité que de présentation il est proposé de restaurer le pont d'accès au fort dans sa configuration de 1854.

L'étude de l'état sanitaire du monument, la définition d'un parti de restauration et de présentation et l'estimation de ces travaux permettent de proposer une stratégie d'intervention en cinq phases.



## Programme de travaux commun aux 5 phases

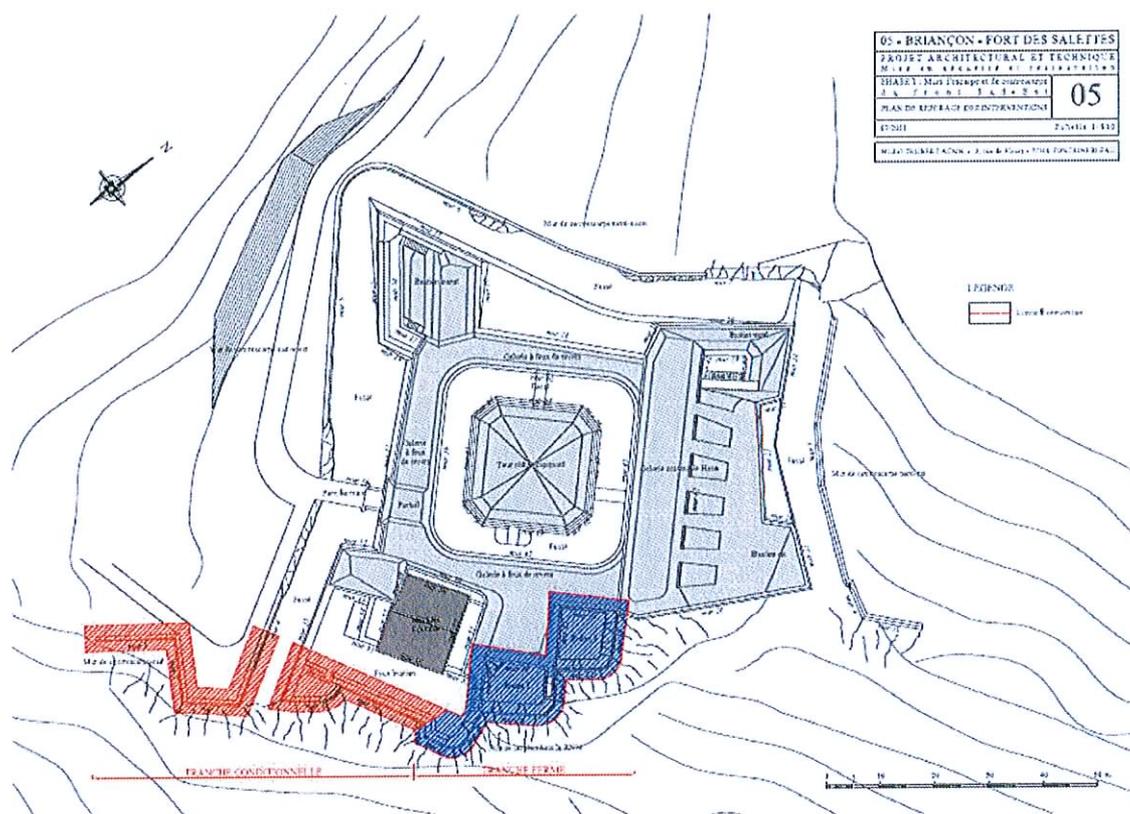
### Maçonnerie - pierre de taille

- Installations de chantier, clôtures, panneau de chantier, protection et sécurisation de la zone d'intervention, échafaudages, travaux sur corde, création d'une rampe d'accès au fossé.
- Reprise de maçonneries de moellons par parties, y compris démolition pour réutilisation et recherche au pourtour.
- Reprise de couronnements en maçonnerie de moellons, y compris démolition préalable pour réutilisation maximum et recherche au pourtour.
- Rejointoiement au mortier de chaux et refichage sur maçonneries de moellons.
- Remaillage des parements de moellons et injections de coulis de mortier de chaux.
- Fourniture, taille et pose de pierres neuves pour reprises ponctuelles.
- Rejointoiement ponctuel en recherche au mortier de chaux sur parement en pierres de taille.
- Remise en service des barbacanes et gargouilles existantes.
- Mise en œuvre de barbacanes neuves.
- Dévégétalisation des murs.
- Mise en œuvre de tirants de confortation à la base des murs.
- Reprofilage des talus et engazonnement.
- Reprofilage des fossés, débroussaillage et nivellement.

## Phase 1 - Mise en sécurité murs d'escarpe et de contrescarpe du front est (2013)

### Travaux spécifiques

- Mise en place d'une console en béton armé au droit du redan n°2 et mise en place de tirants d'ancrage par forage dans le rocher.
- Mise en place de grilles et garde-corps métalliques pour sécurisation des parapets et embrasures.

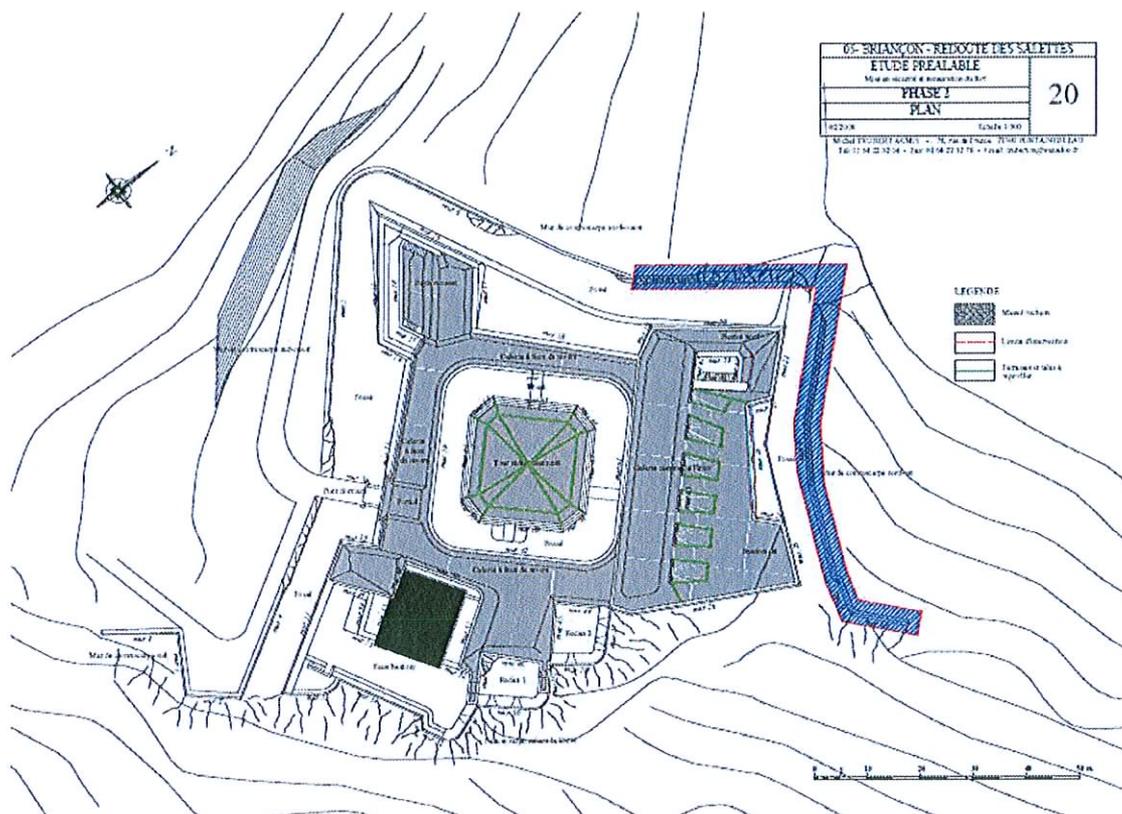


### Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : **470 000,00 € HT**

Convention triennale d'objectifs 2012-2014	
Ministère de la Culture 40 %	188 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	94 000,00 € HT
Région PACA 20 %	94 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	94 000,00 € HT

## Phase 2 - Mise en sécurité murs de contrescarpe du front nord-est (2015)



### Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : 320 000,00 € HT

Ministère de la Culture 40 %	128 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	64 000,00 € HT
Région PACA 20 %	64 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	64 000,00 € HT



## Action I- 1.3 - travaux de restauration du fort Dauphin

En 2011 l'architecte en chef des monuments historiques a réalisé une réactualisation de l'étude préalable de Sylvestre Garin datant de 1999. Cette «Etude préalable à la restauration générale» se décomposait en trois parties :

- Première partie : «Rapport de présentation»
- Deuxième partie : «Dossiers de plans»
- Troisième partie : Annexes techniques avec description des ouvrages

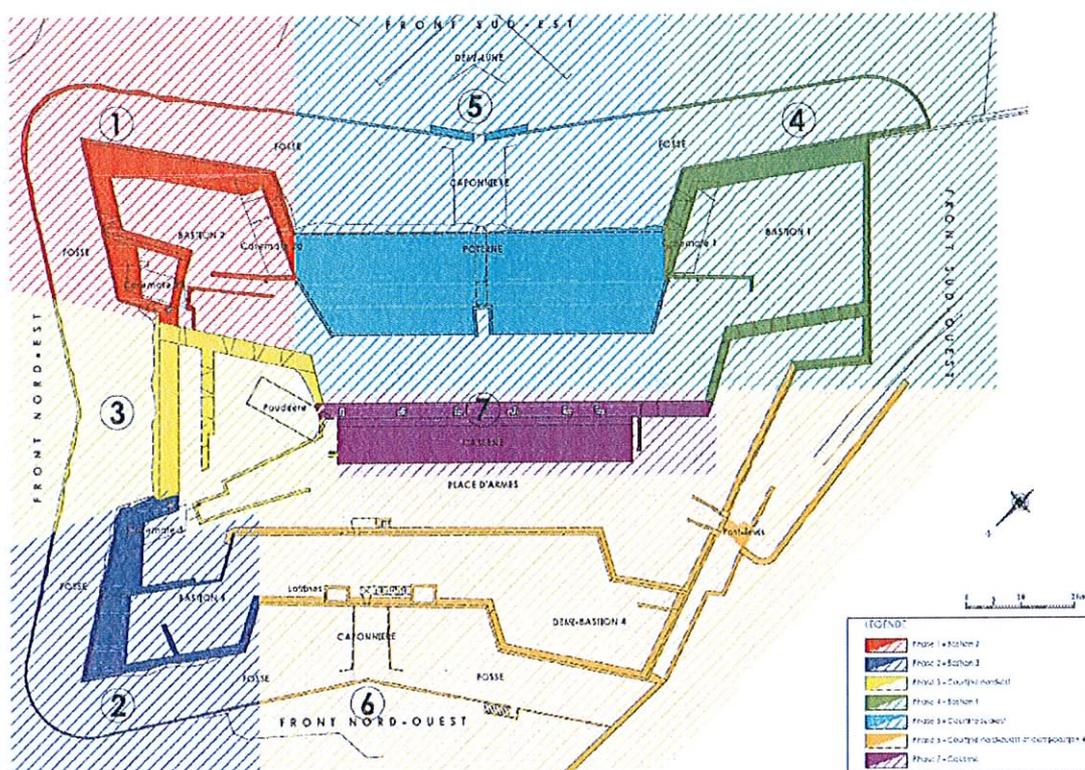
Les onze années passées depuis la réalisation de cette étude ont vu l'aggravation des désordres et l'accélération du processus de ruine, posant de réels problèmes de sécurité des personnes et de conservation du monument.

L'étude de 1999 avait été réalisée dans la double perspective de sauvetage d'un patrimoine menacé et de réutilisation pour la création d'un Centre Européen aux métiers de l'artisanat.

Le statut juridique de ce patrimoine a depuis évolué dans la mesure où le Fort Dauphin est aujourd'hui propriété de la Commune, classé au titre des monuments historiques depuis 200.

L'étude de 2011 a été réalisée sans programme de réutilisation, dans la seule perspective d'un sauvetage, mais en considérant que la réutilisation reste la meilleure et sans doute la seule solution pour la conservation pérenne de ce monument.

En 2012, une utilisation de l'ouvrage est trouvée : le fort accueille un musher et ses chiens. Il a un projet de réutilisation, lié aux chiens de traîneau, notamment l'installation dans la caserne d'un espace muséographique consacré au chien.

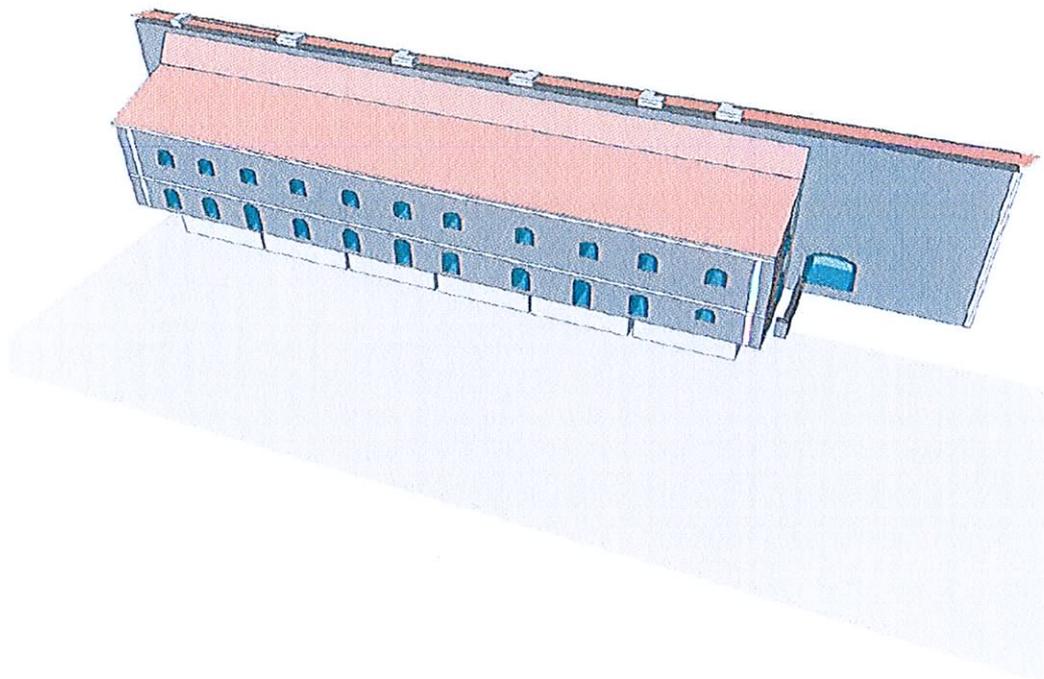


Plan de phasage

Dans ce contexte, la phase 7 devient la phase 1 afin de pouvoir mettre en œuvre le plus rapidement la réhabilitation de la caserne.

### Phase 1 - Sauvetage de la caserne (2013-2014)

Trois lots sont concernés par ces travaux : maçonnerie - pierre de taille, couverture et menuiserie bois.



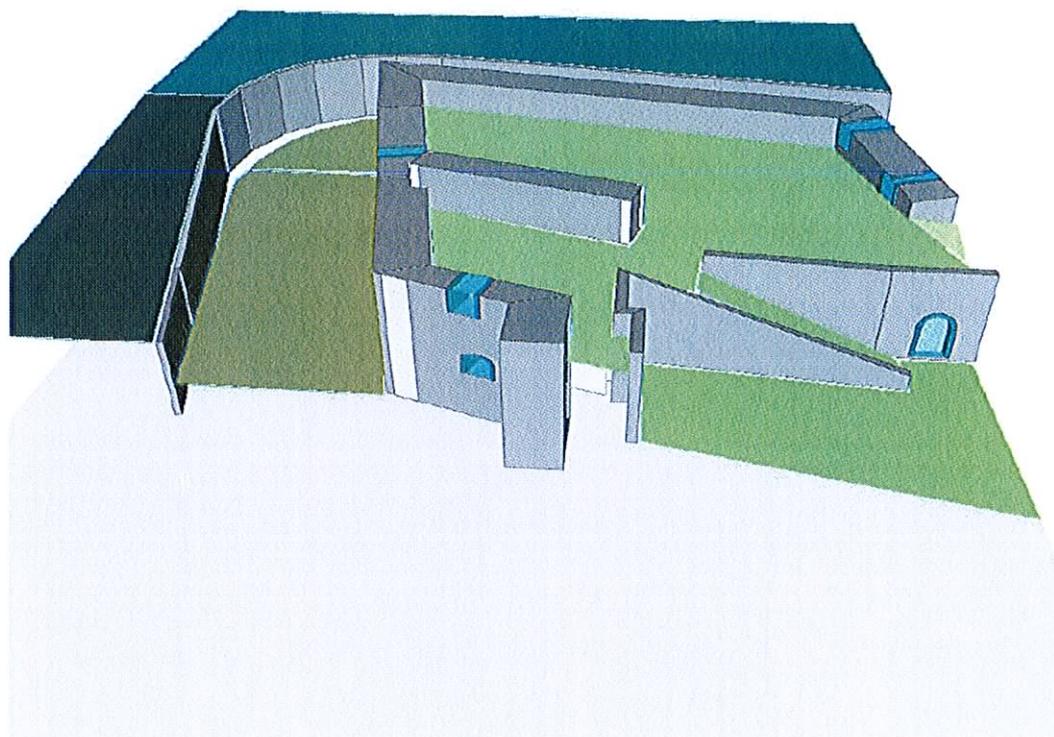
### Plan de financement (sur 2 années)

Montant de l'opération honoraires compris : 1 400 000 € HT

Ministère de la Culture 40 %	560 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	280 000,00 € HT
Région PACA 20 %	280 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	280 000,00 € HT

## Phase 2 - Bastion 2 (2015-2016)

- Dévégétalisation et restauration des parements,
- Installation de tirants et de barbacanes.



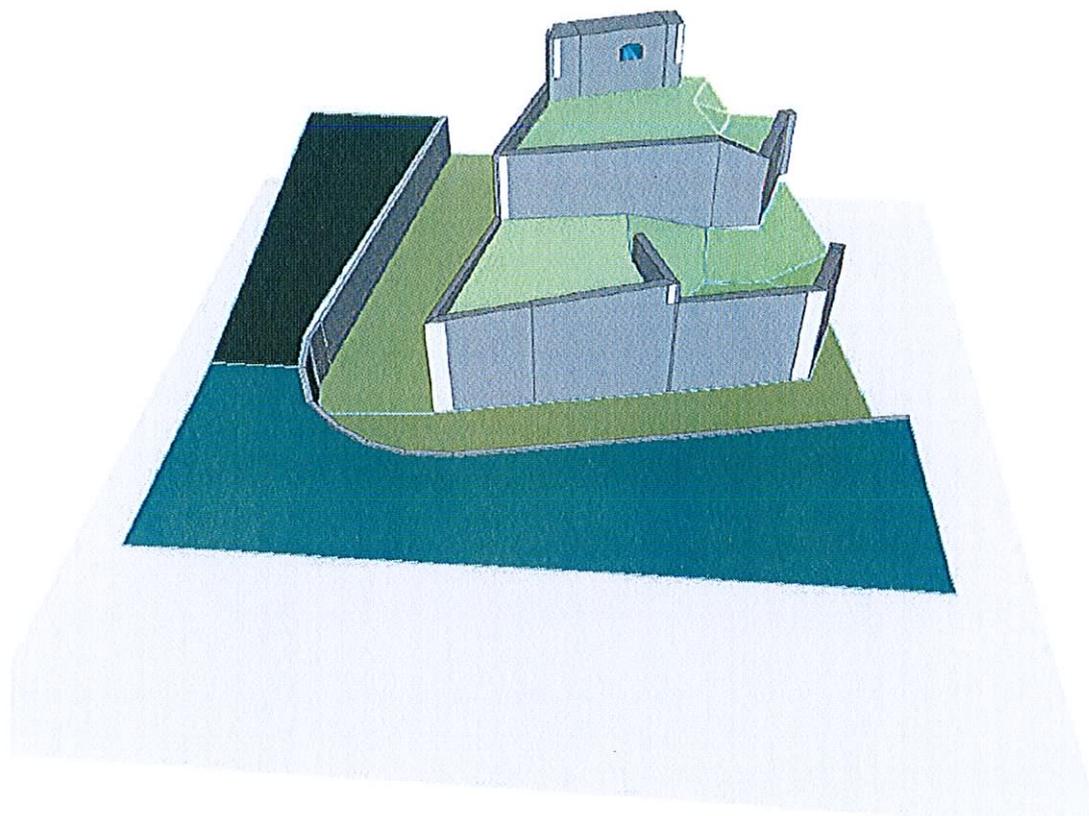
## Plan de financement (sur 2 années)

Montant de l'opération honoraires compris : 1 400 000 € HT

Ministère de la Culture 40 %	560 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	280 000,00 € HT
Région PACA 20 %	280 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	280 000,00 € HT

### Phase 3 - Bastion 3 (2017-2018)

Ces travaux seront à répartir sur les deux années avec un plan de financement similaire à la précédente phase. L'estimation est de 1 000 000,00 € HT.



## Action I- 1.4 - travaux de restauration du fort des Trois-Têtes (maîtrise d'ouvrage Etat)

Le protocole Culture/Défense mis en place a permis entre 2007 et 2011 de continuer des travaux de sauvetage.

### 05 - BRIANÇON - Travaux réalisés Protocole Culture/Défense 2007 - 2011



En 2012, l'architecte en chef des monuments historiques a réalisé une réactualisation de l'étude préalable de François Botton.

Cette étude a eu pour objet la définition des urgences sanitaires pour établir un programme d'interventions de restauration pluriannuelles, afin d'assurer la sécurité des personnes et la conservation de l'intégrité du monument.

Une première étude préalable a été réalisée en 1995 par François Botton (ACMH). Cette étude préalable à la «Restauration générale» se décomposait en deux tomes. Le «Tome I» comprenait un aperçu historique, une description de l'état actuel et un bilan sanitaire du casernement.

Le «Tome II» comprenait le bilan sanitaire des ouvrages fortifiés et l'estimation du coût des travaux. Cette étude a permis de définir des priorités sur la base desquelles des projets de campagnes de travaux de restauration ont pu être engagés.

Les dix-sept années passées depuis la réalisation de cette étude ont vu l'aggravation des désordres et l'accélération du processus de ruine, posant de réels problèmes de sécurité des personnes et de conservation du monument. Les expériences récentes de restauration d'ouvrages fortifiés ont par ailleurs renforcé la nécessité d'une meilleure prise en compte des eaux de ruissellement en amont des ouvrages.

Cette étude permet, dès 2013, la mise en œuvre de nouveaux travaux de sauvetage. Le coût d'opération retenu par an s'élève à 750 000 € HT.

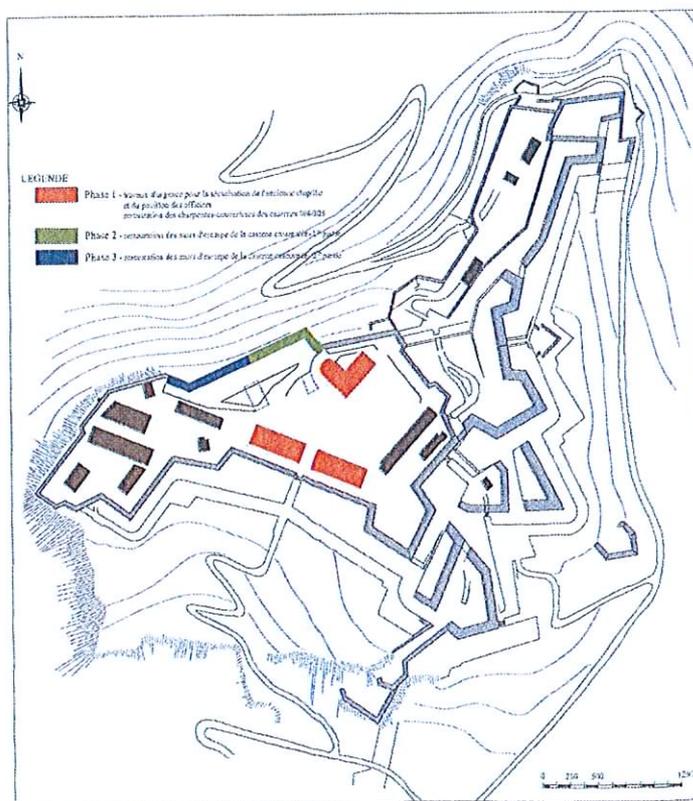
## 05 - BRIANÇON - FORT DES TROIS TÊTES

### Protocole Culture/Défense Programmation travaux envisagée 2013 - 2014 - 2015

Trois premières phases sont proposées, correspondant à des urgences sanitaires et de sécurité, en cohérence avec les possibilités de programmation connues à ce jour.

Les autres phases seront définies à partir des estimations des ouvrages, suivant une logique de priorités indiquées sur un plan spécifique.

- 2013** PHASE 1 :
- Travaux d'urgence pour la sécurisation et la mise hors d'eau de l'ancienne chapelle (007) et du pavillon des officiers (006).
  - Restauration des charpentes et mise hors d'eau des casernes 004 et 005.
- 2014** PHASE 2 :
- Restauration des murs d'escarpe de la caserne casematée 021, première partie.
- 2015** PHASE 3 :
- Restauration des murs d'escarpe de la caserne casematée 021, seconde partie.



## Action I- 1.5 - Mise à jour de l'inventaire des éléments du patrimoine (dès 2013)

### Développer des outils de suivi d'évaluation

Une meilleure connaissance du patrimoine permet de générer de nouveaux supports d'études scientifiques, des outils pour les initiatives d'aménagement et de conservation du patrimoine.

Il s'agit en outre de restituer au public, et en particulier aux habitants, un maximum d'informations complètes sur le patrimoine communal.

L'objectif est donc de mettre en place une base de données du patrimoine communal qui permettra l'élaboration de tableaux de bords bâtiment par bâtiment faisant apparaître les constats, les observations et les mesures proposées.

Le suivi et l'évaluation doit porter sur l'ensemble des actions menées sur les sites.

Les données collectées durant doivent permettre :

- de donner de la matière à la commune pour communiquer sur ses actions
- de réorienter les actions envisagées au besoin
- d'effectuer le bilan annuel de la stratégie patrimoine

### Animer une base de données de suivi des actions d'entretien et de restauration

Mise en place d'un outil de suivi régulier qui permettra de récupérer et d'analyser :

- des données issues des diagnostics et suivi des sites
- des données issues des actions menées sur les sites
- des données sur les actions (entretien, sauvetage, restauration)

Cet outil de suivi permet également de réaliser un bilan annuel.

Il s'agit ainsi de constituer une base de suivi de projet, alimenté régulièrement et permettant d'avoir des informations fiables sur les actions (type Gantt).

Une périodicité de rendus d'informations sera définie (1 fois par trimestre).

Cette base de données devra permettre l'évaluation annuelle de la stratégie patrimoine.

## Action I- 1.6- Développer la médiation culturelle

### Réalisation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

Dans le cadre de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire signée avec le ministère de la culture et de la communication en janvier 1990, Briançon s'est engagée à créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Ce souhait est renouvelé lors de l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial dans le plan de gestion, de conservation et de développement durable. Enfin, à l'occasion de la fermeture en 2009 du Centre National d'Aguerrissement en Montagne, un contrat de redynamisation du site de Défense de Briançon a été signé. Une fiche action (n°6) est consacrée à la mise en œuvre d'un espace muséographique dédié au passé stratégique et militaire de la ville.

Un CIAP représente une occasion de développement pour le territoire briançonnais. Il conforte le développement touristique de la région. Surtout, cet outil renforce l'attractivité culturelle de la région dans une zone où la présence d'équipements culturels reste encore faible.

### Un levier pour le développement économique et urbain

La culture et l'économie ont longtemps été considérées comme des domaines bien distincts. Aujourd'hui, on reconnaît le poids des «industries culturelles» et leur effet d'entraînement au

niveau de l'emploi, de la fréquentation touristique, du renforcement d'image et de la compétitivité générale des territoires.

L'impact économique correspond aux dépenses publiques et privées d'investissement et d'équipement, aux dépenses liées à la consommation culturelle mais aussi aux effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie régionale (services, transports, formation, commerce, approvisionnements et prestations diverses).

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné.

Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la collectivité territoriale (musée, médiathèque, centre d'urbanisme, etc.), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire. Lieu d'information et de pédagogie, le CIAP s'adresse en priorité aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes, francophones ou non.

Le CIAP a pour rôle de :

- **Mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire** communal en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ; à ce titre, le CIAP fait découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine en présentant les étapes successives de sa constitution - sans omettre les parties les plus récentes - et en les contextualisant par l'apport de données géographiques, historiques, politiques, religieuses, socioéconomiques, ethnologiques et techniques.
- **Sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère** de la ville et l'impliquer davantage dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine.

Dans ce cadre, le CIAP constitue pour la collectivité un lieu privilégié d'information et de débats sur les projets d'urbanisme, les chantiers en cours, etc.

- **Offrir un support pédagogique**, c'est-à-dire fournir les outils permettant d'analyser et de comprendre la ville in situ ainsi que de s'y repérer.

Véritable outil de médiation, il met à la disposition du visiteur les sources et les méthodes de constitution du savoir afin de lui permettre, lors de la découverte des sites, d'enrichir ses connaissances de façon autonome.

#### **Le lieu**

L'ancienne église des Cordeliers est un monument classé au titre des monuments historiques dont la situation et les qualités architecturales participent aux enjeux du CIAP. Véritable témoignage, le bâtiment a subi au cours des siècles destructions, modifications, changement de propriétaires et d'usages.

Sa situation dans la ville est un enjeu majeur : le monument est au sein du secteur sauvegardé, proche de l'axe principal de la cité intra-muros et sur le parcours urbain touristique. Son architecture, ses peintures murales des XV et XVIe siècles et la future scénographie formeront un ensemble exploitant les valeurs de l'édifice au service des multiples activités du CIAP.

Suite à un appel à candidature, puis un appel d'offres, en 2012, l'équipe de l'Atelier CAIRN a été retenue comprenant les compétences suivantes :

- architecture
- économie de la construction,
- fluide (électrique, fluide, thermique, climatique)
- acoustique
- muséographie, scénographie ;
- graphisme, recherche iconographique, conception multimédia, signalétique
- éclairage, architecture d'intérieur.

Le programme de l'opération comprend trois aspects :

- la restauration intérieure qui donnera une image vivante du patrimoine Briançonnais
- l'aménagement de l'église des Cordeliers pour ses nouvelles fonctions de lieu d'information, accentuant ses usages actuels de visites et d'animation.
- la scénographie-muséographie, nécessaire à la médiation recherchée, complétée d'un volet de production multimédia destiné au CIAP.

Ces trois volets trouvent leur place dans le volume de l'édifice.

#### Plan de financement (incluant les aides acquises)

Etat (CRSD)	160 000,00 €	acquis
Etat Drac VPAH	30 000,00 €	acquis
Conseil régional (CRSD)	150 000,00 €	acquis
Conseil Général (CRSD)	90 000,00 €	acquis
CCB - fds de concours Alcotra	113 000,00 €	acquis
Mécénat	200 000,00 €	acquis
Ville	246 975,70 €	
DRAC	300 000,00 €	nouvelle demande
Conseil régional	60 000,00 €	nouvelle demande
Conseil Général	50 000,00 €	nouvelle demande

#### Action I- 1.7 - Renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire (2013)

##### Assurer la continuité des actions de valorisation et de médiation Ville d'art et d'histoire

Depuis 1990, le label Ville d'art et d'histoire confirme la volonté de la Ville de mettre en œuvre une politique de valorisation du patrimoine forte, basée sur une structure transversale, tel que peut l'ambitionner Briançon, site aujourd'hui inscrit sur la liste du patrimoine mondial au titre des fortifications de Vauban.

Le label Ville d'art et d'histoire lie le Ministère de la Culture et les collectivités locales. Créé en 1985, il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. A l'heure actuelle, 167 villes et pays sont concernés.

A travers cette convention, les publics visés sont les jeunes, les touristes, les habitants briançonnais. Le service éducatif, les visites découvertes assurées par les guides conférenciers, les conférences sont autant d'actions qui leur sont destinées.

Le renouvellement du partenariat avec l'Etat est nécessaire au regard de l'élargissement des champs patrimoniaux. La Ville doit être considérée dans sa globalité (centre ancien, hameaux

ruraux, récentes mutations urbaines). L'architecture contemporaine et l'urbanisme entrent également désormais dans le champ du label. Les paysages constituent aussi un élément du patrimoine.

La procédure de renouvellement a également pour but, à partir de l'évaluation des actions conduites, d'identifier de nouveaux enjeux et de renforcer les outils de médiation.

Répondant à la politique nationale, la nouvelle convention constituera un outil de connaissance et de reconnaissance, outil de développement culturel territorial. Elle précisera les objectifs de la collectivité en matière de politique architecturale, patrimoniale et paysagère en les inscrivant dans un projet global de territoire.

Un projet culturel sera mis en œuvre par la Ville de Briançon pour valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale urbanistique et paysagère, avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture et de la Communication.

#### Les objectifs :

1. Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale
2. Développer une politique des publics
  - Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager
  - Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine
  - Accueillir le public touristique

#### Les moyens :

- Recourir à un personnel qualifié
- Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)
- Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine

La commission de coordination s'est réunie le 13 février 2013 afin d'établir le bilan des 22 ans du label à Briançon. Les membres ont constaté que la Ville, via sa direction du patrimoine, répond à une très grande majorité des objectifs. Des projets ont été proposés et entreront dans les axes stratégiques de la nouvelle convention.

Le calendrier prévisionnel pour le renouvellement est le suivant :

- Réunion de la commission de coordination (réalisée le 13/02/2013),
- Délibération municipale pour engager le renouvellement (mars 2013),
- Constitution du dossier avec l'appui de la DRAC et de la Direction générale des Patrimoines (mars à juin 2013),
- Passage devant le Conseil National (automne 2013).

Ainsi la continuité des actions engagées lors de la signature de la convention en 1990 sera assurée et la Ville répondra aux objectifs de médiation de la nouvelle convention :

BRIANÇON - PLAN DE GESTION 2013-2018

L'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin  
la Communication Y et le pont d'Asfeld

- Visites (définition de nouvelles thématiques et de lieux) destinées aux habitants et au public touristique
- Conférences - colloques (transfrontaliers)
- Service éducatif /volet éducation artistique et culturelle réflexion sur la réforme des rythmes scolaires
- Expositions temporaires
- Communication en lien avec le service Communication de la Ville et l'Office de Tourisme.

Budget de fonctionnement alloué annuel par la Ville (hors masse salariale) au service du patrimoine : 90 000 €.

## II. Organiser le développement de la ville dans le grand paysage

---

### **Objectif II-1** Intégrer les nouveaux usages dans le site

#### Action II- 1.1 Assurer la continuité ou la transition des formes urbaines entre la ville et les sites

Pour réussir la greffe des nouveaux quartiers, il convient de s'inspirer de la forme urbaine du tissu ancien, et en particulier de l'implantation des constructions par rapport à la voirie (pignons ou façades à l'alignement ou en retrait suivant les cas), ou les unes par rapport aux autres (retrait ou mitoyenneté). Des dispositions adaptées doivent être prévues dans le règlement du PLU.

Porteur de l'action : Ville de Briançon - Service de l'Urbanisme

### **Objectif II-2** Aménager les espaces publics

#### Action II- 2.1 - Réaménagement de la place Eberlé (2013)

Aujourd'hui, la Place Eberlé est à la fois la terrasse du «bastion 20» de la fortification du 17<sup>ième</sup> siècle qui a évolué dans le temps avec la poliorcétique puis la désaffectation militaire du site, en même temps qu'une place urbaine en balcon sur le paysage. C'est à cette double nature d'espace que répond le projet d'aménagement proposé.

L'aménagement de la Place Eberlé consiste d'une part en une restitution des dispositions connues par les sources écrites et iconographiques correspondant à un état historique attesté par les plans de 1868, ainsi que par l'analyse archéologique menée en cours de travaux :

- restitution d'un niveau de la terrasse du bastion plus cohérent avec les remparts, compatible avec les niveaux de sols de la ville actuelle,
- restitution de l'épaisseur du parapet originel en partie Nord, en continuité des travaux réalisés au Sud,
- restitution de la banquette de tir au niveau des faces du bastion et du couronnement du mur de soutènement sur la ruelle arrière suivant les dispositions des relevés de 1868,
- matérialisation de la porte Méane, de la trémie d'accès à la poterne et de la traverse centrale par des traitements de sol spécifiques.

Cet aménagement consiste d'autre part en un traitement de l'espace approprié à son usage de place urbaine, favorisant l'évacuation des eaux de ruissellement et compatible avec son origine historique :

- reprofilage général de la terrasse avec pentes et matériaux appropriés pour faciliter l'évacuation des eaux de ruissellement de surface vers la ruelle arrière, par l'intermédiaire de caniveaux en pavés,
- mise en œuvre de garde-corps en fer forgé,
- mise en place de bornes amovibles manuellement limitant l'accès aux véhicules et permettant les accès de secours et de services, ainsi que l'organisation de manifestations culturelles ou festives,
- implantation d'arbres d'essence hydrophile adaptée à la fortification, avec grilles en acier pré-patiné,
- mise en place d'un éclairage de balisage en arrière du parapet,
- démolition de la passerelle d'accès à la maison paroissiale en béton armé (reconstruction d'une passerelle légère et réversible en bois hors opération).

Les matériaux de sols proposés ont pour caractéristiques d'assurer une cohérence avec cette double nature d'espace par leur simplicité :

BRIANÇON - PLAN DE GESTION 2013-2018

L'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin  
la Communication Y et le pont d'Asfeld

- enrobé spécifique grenailé avec agrégats de provenance locale et de granulométries variables pour la partie courante de la terrasse,
- béton désactivé avec agrégats de provenance locale et de granulométries variables pour restitution de la banquette de tir, matérialisant de la trémie d'accès à la poterne et de la porte Méane.



Plan projet - Michel TRUBERT ACMH

#### Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : **270 000 € HT**

Convention triennale d'objectifs 2012-2014	
Ministère de la Culture 40 %	108 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	54 000,00 € HT
Région PACA 20 %	54 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	54 000,00 € HT

## Action II- 2.2 - Aménagement du Champ de Mars (2013-2014)

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense, est prévu de réaliser un aménagement sur l'axe Italie-Gap, très emprunté, tant par les véhicules lourds que légers, situé en entrée de ville et dans le secteur donnant directement accès à la cité Vauban et à ses fortifications.

Une réflexion sur la requalification et l'aménagement de tout le secteur Champ de Mars (voies et parking) de l'entrée de ville jusqu'au giratoire est lancée. Elle va permettre un projet ambitieux, indispensable pour la valorisation du site.

Une étude d'urbanisme est en cours, conçue en concertation avec la commune, par l'équipe de Pierre-Louis Faloci. Elle constituera le document de planification d'actions opérationnelles et phasées concourant à cette ambition.

## **Objectif II - 3** Organiser le territoire communal

### Action II- 3.1 - Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

C'est un document qui fixe pour 10 ans les orientations générales de l'organisation d'un territoire intercommunal, et qui comme tout document d'urbanisme doit respecter 3 principes :

- le principe d'équilibre (entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces)
- le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale
- le principe du respect de l'environnement.

Le Schéma de cohérence territoriale se compose de trois documents distincts :

- Le rapport de présentation qui présente le diagnostic du territoire,
- Le Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D),
- Le document d'orientation assorti de document graphique.

Le S.Co.T du Briançonnais permet aux communes membres de mettre leurs politiques en cohérence.

- Il participera à la préservation des grands espaces sensibles dans un souci de développement durable.
- Il participera à la mise en relation des sites.
- Il participera au développement touristique en recherchant une offre de plus en plus diversifiée,
- Il participera à l'amélioration des conditions de vie locales.

Porteur du projet : Communauté de Communes du Briançonnais.

## **Objectif II- 4 - 1** Concilier nouvelles constructions et patrimoine

### Action IV- 4 .1 - Promouvoir l'architecture contemporaine

L'architecture fait partie de l'environnement culturel qui nécessite d'être plus ouvert et mieux partagé. Pour sensibiliser les acteurs et les habitants à la culture architecturale contemporaine, il est nécessaire d'aider les citoyens, dès le plus jeune âge, à lire l'architecture pour que les futures générations puissent la comprendre.

Parmi les objectifs du label Ville d'art et d'histoire, la ville de Briançon s'engage à :

- Promouvoir la création architecturale contemporaine auprès d'un large public : enfants, étudiants, professionnels, institutions, entreprises,
- Encourager la circulation des initiatives, des recherches, des idées et des acteurs
- Donner une impulsion à la création architecturale
- Intégrer l'approche du développement durable dans la conception de l'architecture contemporaine.

Le CIAP participera à ces objectifs par la mise en œuvre d'expositions, de débats.

### III. Réussir l'intégration de nouveaux équipements

---

#### **Objectif III-1** Voiries (dès 2013)

Action III- 1.1 renforcer la place des modes de déplacements doux

Action III - 1.2 Réduction de la chaussée entrée nord de la ville

#### **Objectif III-2** Réseau Téléphonie/Télévision (2013-2014)

Action III- 2.1 Rechercher en amont l'intégration paysagère des nouvelles installations

Action III - 2.2 Rechercher les possibilités techniques permettant de réduire antennes et chemin de câble

Porteurs de projet : Ville et opérateurs

#### IV. Valoriser les entrées et axes de découverte du site

---

##### **Objectif IV-1** Requalifier les grands axes (dès 2013)

Action IV- 1.1 Préserver les cônes de vues

Action IV- 1.2 Aménagement du Champ de Mars et de la Route Nationale

Porteurs de projet : Ville /DDT

##### **Objectif IV-2** Gérer et maîtriser la publicité extérieure (dès 2013)

Action IV- 2.1 Mettre en œuvre une politique territoriale en matière de publicité

Briançon et son territoire constituent un paysage culturel évolutif vivant. L'activité économique et commerciale doit donc s'y exercer et s'y développer mais elle doit le faire dans le respect des valeurs identitaires qui font l'attractivité de ce territoire et sont des atouts majeurs pour son économie.

La multiplication des enseignes et pré enseignes de publicité a un impact très négatif sur le paysage de Briançon. Le patrimoine remarquable, les espaces naturels et surtout les entrées de villes sont dégradés par des panneaux dont l'implantation semble difficile à contrôler.

Or les panneaux publicitaires ne sont aucunement indispensables à l'usager de la route contrairement à la signalétique.

##### **Proposition d'actions :**

- Mettre en œuvre une politique territoriale partagée et portée de façon volontariste par tous les acteurs, en matière de publicité extérieure pour le Briançonnais ;
- Rappeler et appliquer la réglementation dans les espaces protégés (monuments historiques, sites inscrits et classés).

## V. Organiser un tourisme durable préservant les valeurs patrimoniales du site

---

### **Objectif V-1** Structurer et développer l'offre touristique

#### Action V- 1.1 Faire de Briançon une destination de courts séjours tout au long de l'année

La dimension patrimoniale de la destination, la présence de solutions nombreuses et variées dans le domaine des loisirs, la structure de la capacité d'accueil de type hôtelier (16 hôtels et 1 résidence de tourisme classée) et enfin les accès ferroviaires au départ de Paris, Marseille et Milan favorisent le déploiement de solutions adaptées et la fréquentation touristique sous la forme de courts-séjours tout au long de l'année. Ainsi, et pour ses raisons, Briançon est une station de montagne moins marquée que d'autres par la prédominance de l'hiver et du ski.

Proposition d'action pour les années 2013 à 2016 :

Participation au déploiement d'une « plate-forme de marché » locale en s'appuyant sur la solution proposée par le Comité départemental du tourisme des Hautes-Alpes (Open system de la société Alliances Réseaux).

#### Action V- 1.2 Développer les activités touristiques de nature

Les activités de liées à la nature (celles relevant de la découverte et de la pratique sportive dans les milieux naturels) sont très développées à Briançon. Depuis la ville elle-même, et sans recourir à l'usage de l'automobile, il est d'ores et déjà possible de faire de la randonnée pédestre, du VTT, du cyclotourisme, de pratiquer les activités de sports d'eau vive (ex : canoë, kayak, rafting, ...), ou de l'escalade, de parcourir deux via ferratas, et enfin à partir du site du Prorel, de faire du ski de descente et du parapente.

Proposition d'action pour les années 2013 à 2016 :

Participation au déploiement d'une « plate-forme de marché » locale en s'appuyant sur la solution proposée par le Comité départemental du tourisme des Hautes-Alpes (Open system de la société Alliances Réseaux).

Porteurs de projet : Office de Tourisme/CDT

#### Action V- 1.3 Réflexion sur l'accueil des 2 roues (consignes)

Briançon est au cœur d'un territoire dédié à la pratique du vélo (situé entre les cols prestigieux parcourus par le Tour de France : cols du Galibier-Lautaret, du Montgenèvre, de l'Izoard, de l'Echelle et du Granon) et du VTT (situé au centre d'un Espace VTT labélisé par la Fédération Française de Cyclisme).

De même, rappelons qu'un travail est déjà entrepris avec le concours de l'Association « La Grande Traversée des Alpes » pour identifier et labelliser des hébergements adaptés à l'accueil des possesseurs de deux roues (cyclistes, motards, mais également les randonneurs non motorisés) dans le cadre de l'itinéraire la « Route des Grandes Alpes ».

Proposition d'action pour les années 2013 à 2016 :

L'accueil des « deux roues » fera l'objet, dans les années à venir, de développements par l'Office de tourisme et la Ville de Briançon, partenaire du Service en charge du patrimoine :

- labellisation de la ville de Briançon en tant que « ville vélo »,

Implantation d'une solution permettant la consigne d'affaires personnelles spécialement adaptées aux motards, cyclistes et randonneurs pédestres).

Porteurs de projet : Office de Tourisme/Ville

### **Objectif V-2** Capitaliser sur une stratégie de promotion partagée et identitaire

#### Action V- 2.1 Mettre en œuvre des moyens de mesure et d'analyse des impacts

A ce jour différents outils permettent de suivre et d'évaluer l'impact des stratégies de promotion, au travers de la fréquentation, et de la qualification des besoins exprimés par les visiteurs de la destination (ex : fréquentation et qualification des visiteurs à l'Office de tourisme, fréquentation des outils numériques dont Internet, et enfin le « tableau de bord » économique déployé avec le cabinet « Comète Conseils »).

Proposition d'action pour les années 2013 à 2016 :

Il est proposé de poursuivre le travail de mesure « qualifiée » de la fréquentation de la destination.

Porteurs de projet : Ville /Office de Tourisme

### **Objectif V-3** Valoriser Briançon à travers les labels de référence

Briançon est à ce jour une destination qui s'appuie sur différents labels et marques touristiques qu'il convient de lister à ce jour :

- C'est une ville étape de la « Route des Grandes Alpes » et de « Sentinelles des Alpes », itinéraires gérés par l'Association « La Grande Traversée des Alpes »,
- Depuis 2010, le label « Ville Santé » déployé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS),
- Depuis 2008, le label « Patrimoine mondial de l'Unesco » attribué au réseau « Sites majeurs de l'œuvre de Vauban »,
- La marque ombrelle « Serre Chevalier Vallée » dont la notoriété est forte chez les amateurs de sports d'hiver,
- Depuis 1991 le label « Ville d'art et d'histoire » déployé par le Service municipal en charge du patrimoine,
- Le label « Ville fleurie » (2 fleurs) attribué par le Comité national et régional du fleurissement de la France.

Proposition d'action pour les années 2013 à 2016 :

Comme évoqué au point V-1.3, la Ville de Briançon travaillera à l'obtention d'un label supplémentaire en l'occurrence celui de « Ville vélo » attribué par la Fédération Française de Cyclotourisme.

Porteurs de projet : Ville /Office de Tourisme

VI. Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription Patrimoine Mondial par les acteurs du territoire

---

**Objectif VI-1** Une information et des signes visibles

Action VI- 1.1 Poursuivre et amplifier les actions engagées pour favoriser l'appropriation des «valeurs de l'inscription Patrimoine Mondial» en fonction de cibles identifiées : grand public, jeune public, acteurs relais, collectivités locales.

Action VI - 1.2 Développer des actions spécifiques orientées vers le grand et le jeune public pour accompagner la mise en œuvre du plan de gestion du site.

Action VI - 1.3 Mettre en œuvre des campagnes d'information grand public,

A un rythme annuel, en actualisant les contenus par rapport à l'avancée de la mise en œuvre du plan de gestion, elles permettront de fidéliser l'attention des habitants.

## 2.3. Suivi et Evaluation

### 2.3.1. SUIVI

Le Collège Institutions et partenaires se réunira deux fois par an à Briançon. Il définit la politique à mener et valide le rapport annuel sur l'avancement des projets.

Le collège technique quant à lui se réunit au minimum tous les trimestres.

Des tableaux de bord seront mis en place afin de permettre de suivre de manière régulière l'état d'avancement des actions. Ils constitueront des sources de collecte identiques dans le temps entre services et une base d'auto-évaluation

Exemple de tableau de bord qui sera mis en place en amont de l'évaluation

Etat d'avancement du programme d'actions au								
Actions	Ressources	Prévu		Réalisé		Achevé (%)	Restant	
		Début	Fin	Début	Fin			
Libellé De L'action	nom des personnes en charge de l'action	jj/mm/aa date de Début prévue pour L'action	jj/mm/aa date de fin prévue pour L'action	jj/mm/aa date de début réel de l'action	jj/mm/aa date de fin réel de l'action	avance ment de la l'action	actualisé - travail restant	
	....			...	....	0%	...	
						0%		
						0%		

### 2.3.2. PROCESSUS D'EVALUATION

La ville de Briançon mettra en place une auto-évaluation inspirée de celle conçue pour les Villes et Pays d'art et d'histoire.

Les objectifs de ce processus sont :

- de doter la ville de moyens d'évaluation adaptés et souples (auto-évaluation, gestion par objectifs...) afin d'orienter sa politique et ses actions ;
- d'identifier des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fournissant des informations nécessaires pour mieux comprendre les rapports entre une inscription au patrimoine mondial et l'environnement culturel, social et économique ;
- d'identifier les points forts et les points faibles en matière de sauvegarde, de conservation, de gestion urbaine, de communication, d'infrastructures... ;
- de sensibiliser et former les responsables et les partenaires (élus, personnels administratifs et techniques...) à ces méthodes et outils.

Seront associées à l'exercice toutes les parties prenantes directement concernées : les élus (urbanisme, travaux, patrimoine, culture, tourisme) les personnels relevant des mêmes délégations.

## Annexes

---

- Bilan des actions 2007-2012
- Convention pluriannuelle Etat/Région/Département/Ville
- Charte de gestion du réseau des Sites Majeurs de Vauban

Missions en œuvre	Réalisé		Achevé %	Restant
	Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
de l'opération co-financement	Date de début réel de l'action	Date de fin réel de l'action	Avancement de l'action	Travail restant
urtonnement	2008	Pas de fin		Faire la demande à la DREAL PACA pour faire évoluer la délimitation du site Inscrit de la vieille ville et fortifications (souhait de la DGP)
T.C	Juillet 2007	Septembre 2007	100%	

Association vie civile et vie militaire au fort des Têtes + champ de tir	Mise en place d'une cellule de concertation : réflexion sur le plan de gestion et la convention de valorisation du site du fort des Trois Têtes	Service du Patrimoine / Etablissement du Génie de Grenoble / STAP / ACMH / DRAC	budget fonctionnement des services	Avril 2007	Pas de fin	
	Fort des Salettes Etude préalable à la restauration et à la mise en sécurité	Michel TRUBERT ACMH				
Définition d'un programme pluriannuel des travaux de sauvetage et de restauration des sites	Fort des Salettes Projet Architectural et Technique	Michel TRUBERT ACMH		16/12/2009	10/11/2011	
	Remparts-enceinte urbaine Travaux de restauration - section C11/C12 sous place Eberlé phase 1	Jean-Paul BERT / Services Techniques Isabelle FOUILLOY / Service du Patrimoine Michel TRUBERT (ACMH)				
	Remparts-enceinte urbaine Travaux de restauration - section C11/C12 sous place Eberlé phase 2		Phase 1 : 220 000 € HT Etat 45% Département 30% Ville 25 %			
			Phase 2 : 220 000 € HT Etat 45% Département 30% Ville 25 %			

Remparts-enceinte urbaine Réactualisation de l'étude préalable sur la mise en sécurité de 1996	Michel TRUBERT (ACMH)	20 131, 91 € HT Etat 45% Département 30% Ville 25%	20 juillet 2011	12 mars 2012	100%	
	Fort du Randouillet Réactualisation de l'étude préalable sur l'état sanitaire de 1995	Michel TRUBERT ACMH	25 000,00 € HT Etat 45% Département 30% Ville 25%	18/12/2009	11/05/2011	100 %
	Fort du Randouillet Mise hors d'eau Travaux de sauvetage Casernement 13	Michel TRUBERT ACMH Pierre-Luc MONTIGNY/Services Techniques Isabelle FOUILLOY/Service du Patrimoine & les Entreprises	475 000,00 € HT Etat 50% Département 30% Ville 20%	Lancement de la consultation Août 2011 Lancement du chantier 02/04/2012	02/12/2012	100%
Fort Dauphin Etude préalable état sanitaire	Michel TRUBERT ACMH	19 562,41 € HT Etat 45% Département 25% Ville 30%	18/12/2009	11/05/2011	100%	
	Constitution d'un « observatoire » chargé du suivi réactif et prospectif	Service du Patrimoine/Services Techniques	2007	Pas de fin		
	Réalisation de travaux de confortement des éboulements rocheux du fort du Château	Claire JUNG Services Techniques/STAP Et les Entreprises	603 050 € HT Etat 30% Département 20% Région 35% Ville 15%	2003	25/04/12	100%
Prévenir les risques pouvant altérer le site	Réflexion autour des antennes TDF et téléphonie (Fort du Château	Pierre-Luc MONTIGNY Services Techniques/STAP Et les Entreprises	Pas connu à ce jour Le but étant qu'il soit de zéro pour la ville	Année 2013	Année 2014	Cahier des charges rédigé Travaux

	Anticipation de la fréquentation par l'aménagement de nouvelles infrastructures : Stationnement Signalisation Réseau urbain  Réaménagement Parking du Champ de Mars	Jean-Paul Services Techniques/STAP  BERT	250 000,00 € TTC soit 209 030,10 € HT Etat : 55% Région : 15% Autofinancement : 30%	07/10/2010	12/02/2011 (mise en service)	100%	
--	---	--	---	------------	------------------------------	------	--

Enjeu 2 : Structuration du paysage grâce à la fortification

Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achévé %	Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
Libellé	Libellé de l'action	Nom des personnes en charge de l'action	Coût total de l'opération Détail du co-financement	Date de début de l'action	Date de fin réel de l'action	Avancement de l'action	Travail restant
Poursuivre la valorisation culturelle et économique du site dans une démarche de tourisme durable	Requalification de la place d'Armes et restitution du puits	Jean-Paul BERT services Techniques/Michel TRUBERT ACMH	451 505,02 € HT Etat 20% Département 30% Région 30% Ville 20%	Septembre 2011	Mars 2012	100%	
	Remise en eau des gargouilles	Claire Jung services Techniques en partenariat avec ASA du canal Gaillard/Régie Briançonnaise de l'eau	154 000€ HT Etat : 30% Région : 25% Département : 25% Autofinancement : 20%	Septembre 2011	30/03/2012	100%	
Développer la médiation culturelle autour de la thématique de l'influence militaire sur le développement du territoire	Réalisation d'un Centre de l'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	Isabelle FOUILLOY Service Patrimoine/Sylvaine LE YONDRE Drac	1 200 000 € HT Etat 21,67% Département 7,5% Région 16,67% Mécénat 25% Communauté de communes 9,41% Ville 19,75%	Février 2011	Prévision 2014/2015	Projet Culturel 95%	Etudes architecturales et scénographiques et travaux
	Réalisation ce la copie du plan relief	Isabelle FOUILLOY Service du Patrimoine et le maquetiste	215 200 € HT Département 21,67% Région 26,02% Ville 52,31%	Novembre 2007	Juin 2009	Etude, relevés et réalisation des 4 tables centrales 100%	La suite du plan sera réalisée en 3D et réalité augmentée

	<p>Continuité des actions Ville d'art et d'histoire et développement d'autres actions culturelles (expositions, éditions...)</p> <p>Année 2007 Formation Anglais des guides conférenciers Edition : brochure laissez-vous conter Vauban <b>Opération une place forte au 18<sup>e</sup> s.</b> <b>Fort en Danse</b> <b>Journées du Patrimoine/Tricentenaire Vauban</b></p> <p>Année 2008 <b>Editions :</b> brochure Ville d'art et d'histoire Au fil de la ville en français et en anglais Brochure Raconte-moi Briançon destinée aux enseignants en français</p> <p><b>Forts en danse</b> <b>Visites loufoques</b> <b>Opération une place forte au 18<sup>e</sup> s.</b> <b>Expositions photographiques sur les forts</b></p>	<p>Isabelle FOUILLOY et l'équipe du Service Patrimoine / Services techniques/Office de Tourisme</p>	<p>2007 : Budget total 98818,60 € TTC Etat : 33% Ville : 67%</p> <p>2008 : Budget total 131 232 € TTC Etat 22,64% Département 20,18% Ville 57,18%</p>	<p>Avril 2008</p>	<p>Décembre 2011</p>	<p>100%</p>
--	---	---	---	-------------------	----------------------	-------------

	<p><b>Année 2009</b>  <b>Editions :</b>  . brochure Ville d'art et d'histoire Au fil de la ville en italien  <b>Forts en danse</b>  <b>Opération une place forte au 18<sup>e</sup> s.</b>  <b>Exposition patrimoine et Métiers</b>  <b>Balades spectacles</b>  <b>Année 2010</b>  <b>Editions :</b> Brochures d'aide à la visite mal et non voyants  <b>Opération une place forte au 18<sup>e</sup> s.</b>  <b>Expositions</b>  <b>Histoire de la médecine</b>  <b>Les 20 ans du label VAH</b>  <b>Balades spectacles</b>  <b>Année 2011</b>  <b>Edition :</b> livret jeu  <b>Mise en ligne version PDF</b>  Brochure Raconte-moi Briançon destinée aux enseignants en anglais et italien  <b>Balades spectacles</b>  <b>Exposition Studio Architecture Paris Belleville</b>  <b>Rendez-vous aux jardins</b>  <b>Journées du Patrimoine</b></p>		<p><b>2009:</b>  Budget total  78 500 € TTC  Etat 38,60%  Département 28%  Ville 33,40%</p> <p><b>2010</b>  Budget total  75 620 € TTC  Etat 33%  Département 11,24%  Mécénat 13,22 %  Ville 42,54%</p> <p><b>2011</b>  Budget total  48 000 € TTC  Etat 46,77%  Département 18,64%  Ville 34,59%</p>	
--	---	--	---	--

<p align="center"><b>Développer la médiation culturelle autour de la thématique de l'influence militaire sur le développement du territoire</b></p>	Poursuite de l'amélioration de l'accueil des visiteurs <b>Informatisation de la Billetterie</b> réaménagement de l'accueil/boutique	Service du patrimoine/Service Informatique/Services techniques	20 155€ 7 000 € Ville 100%	Mai 2011	décembre 2011	100%
	Poursuite de l'amélioration de l'accueil des visiteurs Travaux de réaménagement de l'accueil de l'OT	Serge Lacroix Office de Tourisme	60 000€ Budget OT	Novembre 2011	décembre 2011	100%
	Installation d'une borne tactile extérieure accessible aux handicapés	Serge Lacroix Office de Tourisme	Location 6 800 €/an Budget OT	2011	2011	100%
	Installation du WIFI gratuit	Serge Lacroix Office de Tourisme	4666 €/3 ans Budget OT	Printemps 2011	Printemps 2014	100%
	Embellissement extérieur du site d'accueil	Serge Lacroix Office de Tourisme	5 000€ Budget OT	2011	2011	100%
	Edition de nouveaux plans Travail avec Damien Cabiron pour les visuels	Serge Lacroix Office de Tourisme/Isabelle Fouilloy direction du Patrimoine	Budget total visuels 20 000 € TTC OT 15 000 € Ville 5 000 €	Printemps 2011	Septembre 2011	100%
	Edition du plan touristique		8 500 € Financé à 100% par une régie publicitaire	2012	Eté 201	
	Création d'activités communes de valorisation avec le site de Mont-Dauphin					

Améliorer les connaissances scientifiques et techniques autour du site	Festival Conte	Mairie de Mont-Dauphin/ Isabelle Fouilloy/Catherine Delamette Bibliothèque municipale	3800 € part Briançon	Septembre 2010	Septembre 2010	100%	
	Résidence conte	Mairie de Mont-Dauphin/ Isabelle Fouilloy/Catherine Delamette Bibliothèque municipale/Ville de Gap	8 178,50 € part Briançon	Avril 2012	Décembre 2012	100%	
	Convention Billetterie Tarif réduit dans les deux lieux	I. Fouilloy /Sylvie Nortier CMN	Budget de fonctionnement du service	2010	2012	100%	
	Réalisation d'un visuel commun pour affiche et carte postale	Claire Marie Collin/I. Fouilloy	Part Briançon 89,70	Mai 2009	Juin 2009	100%	
	Impression affiche et carte postale		Part Briançon 157,76 €	Juin 2009	Juillet 2009	100%	
	Dépliants communs en français anglais		Part Briançon 1335,53 €	Juin 2009	Juillet 2009	100%	
	Dépliants communs Italien/Espagnol Et Allemand/Néerlandais		Pris en charge par le CDT	Mai 2010	Juin 2011	100%	
	Développer des programmes de recherches sur le thème de la fortification	I. Fouilloy Service du patrimoine/L. Deslandes Service de l'Urbanisme	15 500 € Rubrique Continuité des actions Ville d'art et d'histoire et développement d'autres actions culturelles (expositions, éditions...)	Octobre 2010	septembre 2011	100%	
	Studio d'architecture nationale de l'Architecture de Paris Belleville dans le cadre du partenariat signé avec le Réseau des Sites Majeurs de Vauban						

Enjeu 3 : l'intégration des sites fortifiés à la ville

Libellé	Libellé de l'action	Nom des personnes en charge de l'action	Coût total de l'opération Détail du financement	Date de début réel de l'action	Date de fin réel de l'action	Avancement de l'action	Travail restant
Promouvoir l'aménagement dans et autour des sites zone tampon	Reconversion des sites du Randouillet, du fort dauphin et de la Communication Y	Service de l'Urbanisme/Laurence Deslandes/Cabinet du Maire/I. Fouilloy	Budget des services	30/01/2011	Avril 2011	100%	
	Contact avec les entreprises du CAC 40		Budget total 23 870 € TTC Etat 80% Ville 20%	Décembre 2011	Janvier 2012	100%	
Implication de la population locale dans la vie du site	Identification et réalisation de petits travaux d'entretien dans la ville intra-muros et fortifications	I. Fouilloy/Pierre Luc Montigny/Club du Vieux Manoir/Association des commerçants/association patrimoine fortifié					
	Remparts Ville Travaux d'entretien/confortement murs d'escarpe et contrescarpe front ouest	Jean-Paul Bert services Techniques	18 654 € HT Etat 45% Département 25 % Ville 30%	18/09/2008	02/10/2008	100%	
	Fort Dauphin Débroussaillage coupe des arbres	Association patrimoine fortifié	Budget de l'asso	2009	2010	100%	
	Restauration de la fontaine Persens	Jean-Paul Bert services Techniques	11 403,86 €TTC Mécatènes locaux 83,30% Ville 16,70€	26/01/2011	30/06/2011	100%	

N° DEL 2012.04.20/099

VILLE DE BRIANÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le Vendredi 20 avril 2012 à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de M. Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION	
Date	13/04/2012
Affichage	13/04/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**THEME : PATRIMOINE 2**

**OBJET : CONVENTION  
D'OBJECTIFS 2012-2014  
VILLE - ETAT - REGION -  
DEPARTEMENT  
/SAUVETAGE  
FORTIFICATIONS VAUBAN  
DE BRIANÇON.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET René, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
FERRUS Christian pouvoir à ESCALLIER Karine.

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Le site de Briançon appartient aux fortifications de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, au sein des 11 autres sites du Réseau des Sites Majeurs de Vauban.

Briançon représente, parmi les cent cinquante places et ouvrages fortifiés par Vauban, le meilleur exemple de la typologie de fortifications de montagne. Les critères concernant l'état de conservation, l'authenticité, l'intégrité et la présence d'un projet de mise en patrimoine ont pesé dans le choix du site lors de l'inscription au patrimoine mondial.

La Ville de Briançon, le Département des Hautes-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat ont souhaité la mise en place d'un programme pluriannuel de sauvetage des fortifications de Vauban dans le cadre d'une convention d'objectifs commune.

A travers cette convention, les partenaires s'engagent pour une durée de trois ans (2012-2014) à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des travaux de sauvegarde et de mise en sécurité du patrimoine fortifié de Briançon.

Cette convention d'objectifs quadripartite conforte les partenariats, déjà mis en œuvre depuis plusieurs années entre l'Etat et le Département, relatifs aux travaux de mise en sécurité des remparts de la ville et des forts, éléments patrimoniaux essentiels au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de Briançon et de sa région.

Les ouvrages concernés par ce contrat sont :

- L'enceinte de la Ville.
- Le Fort des Salettes.
- Le Fort du Randouillet.
- Le Fort Dauphin.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Briançon.

La programmation prévoit l'engagement de 10 opérations (études et travaux) sur la période comprise entre 2012 et 2014 pour un montant global de 4 500 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention tel qu'il est joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 AVR. 2012  
PUBLIÉ LE 23 AVR. 2012  
NOTIFIÉ LE 24 AVR. 2012

Le Maire  
  
Gérard FROMM

## Convention d'objectifs Ville de Briançon Etat Région Provence-Alpes Côte d'Azur Département des Hautes-Alpes

### Préambule

Le site de Briançon appartient aux fortifications de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, au sein des 11 autres sites du Réseau des Sites Majeurs de Vauban. Briançon représente, parmi les cent cinquante places et ouvrages fortifiés par Vauban, le meilleur exemple de la typologie de fortifications de montagne. Les critères concernant l'état de conservation, l'authenticité, l'intégrité et la présence d'un projet de mise en patrimoine ont pesé dans le choix du site lors de l'inscription au patrimoine mondial.

Les caractéristiques justifiant l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial sont :

- adaptation totale au site/absence de système ;
- étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur ;
- exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé.

En 2007, Briançon s'est attachée à réaliser un plan de gestion, instrument qui permet de conserver, préserver, gérer et mettre en valeur son patrimoine Vauban à court, moyen et long terme.

La commune a commencé sa politique d'acquisition et de mise en valeur de ces éléments patrimoniaux depuis 1978. Afin de permettre à cet ensemble emblématique du territoire de donner sa pleine mesure, l'établissement et la conduite de son plan de gestion passent par la mise en place d'une stratégie territoriale efficace qui réponde aussi bien aux exigences d'aménagement du territoire du site qu'à celles de l'UNESCO, à savoir conserver et protéger l'intégrité et l'authenticité du site dans un objectif de développement durable.

L'ensemble du site Vauban de Briançon présente une valeur éducative, documentaire et économique considérable. Par sa situation géographique exceptionnelle et la présence de différents types d'ouvrages (génie civil, fort et enceinte urbaine), le Bien de Briançon participe pleinement à la compréhension de plus de trois siècles de fortifications.

Cette dimension pédagogique est, à l'heure actuelle, déjà exploitée par le service du Patrimoine de la ville qui développe, dans le cadre de la Convention Ville et Pays d'art et d'histoire, une multitude de prestations, garantissant la connaissance et la compréhension du site. La mise en sécurité et l'amélioration de l'accessibilité des forts assureront par la même occasion une meilleure diffusion des valeurs du bien. Afin d'impliquer au maximum la société civile, objectif clairement défini par la Convention Ville et Pays d'art et d'histoire et exigé par l'Unesco, les activités de médiations sont autant destinées aux touristes qu'à la population locale (scolaires, commerçants, acteurs du tourisme...).

Afin de garantir la valeur universelle exceptionnelle du site de Vauban, il est indispensable d'assurer la préservation et la conservation des fortifications. Cet enjeu implique des objectifs en matière de restauration, d'entretien et de prévention des biens inscrits.

Le bilan sanitaire des ouvrages considérés a été fait de manière complète dans le cadre d'études préalables réalisées en 1995 et 1999 puis réactualisées en 2011 et les analyses faites dans le cadre de ces études restent entièrement valables quant aux pathologies observées.

Les processus de dégradation des ouvrages décrits sont les mêmes que ceux constatés peu de temps après la construction des forts. Toutefois, si les processus sont les mêmes, leur vitesse tend à s'accroître de manière exponentielle, dans le sens véritablement mathématique du terme. Cette accélération du processus de dégradation a deux causes : une cause intrinsèque d' « auto-alimentation » du processus et une cause externe : l'arrêt brutal des travaux d'entretien depuis la seconde guerre mondiale.

Les problèmes de sauvetage et de conservation sont malaisés à cerner, moins par complexité technique que par les quantités en jeu et les difficultés d'accès.

Compte tenu de ces analyses, les partenaires reconnaissent la nécessité de conjuguer leurs moyens financiers pour garantir la préservation du bien inscrit au patrimoine mondial.

Cette démarche s'inscrit dans une intervention entreprise depuis plusieurs années avec notamment:

Au titre de conventions annuelles entre l'Etat et la ville et du contrat de ville 2006-2008 signé entre la ville de Briançon et le Département des Hautes Alpes:

- Les études sur les forts Dauphin et du Randouillet subventionnées à hauteur de 30 % par le Département et de 45% par l'Etat ;
- Les travaux de mise en sécurité des remparts évalués à 900 000 € HT et subventionnés par le Département à hauteur de 30% et de 45% par l'Etat ;
- les travaux de confortement rocheux au Fort du Château d'un montant de 402 499 € financés à 30% par le Département ;
- L'opération de sauvetage du casernement 13 du fort du Randouillet estimée à 475 000 € HT bénéficiant d'un taux d'aides publiques de 80 % dont 30% accordés par le Département et de 50% par l'Etat.

Ce contrat est fondé sur les engagements réciproques de chacune des parties visant à mettre en œuvre la programmation déclinée ci-après.

## Convention Ville de Briançon Etat Région Provence-Alpes Côte d'Azur Département des Hautes-Alpes

Vu la délibération 109.07 de la Ville de Briançon

Vu le plan de gestion, de conservation et de développement durable de Briançon en date de juillet 2007

Vu la délibération ..... du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Vu la délibération ..... du conseil général des Hautes Alpes

Vu la convention "contrat de développement" 2012-2015 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de Communes du Briançonnais

Vu la délibération ..... de la Ville de Briançon

La Ville de Briançon,  
représenté par Monsieur Gérard FROMM, Maire

L'Etat,  
Représenté par Monsieur Hugues PARANT, Préfet de Région

La Région Provence-Alpes Côte d'Azur  
représenté par Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Le Conseil Général des Hautes-Alpes  
représenté par Monsieur Jean-Yves DUSSEY, Président du Conseil général des Hautes-Alpes

Conviennent et arrêtent ce qui suit :

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La ville de Briançon, l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Département des Hautes-Alpes s'engagent pour une durée de trois ans à mobiliser les financements nécessaires à la mise en oeuvre des travaux de sauvegarde et de mise en sécurité du patrimoine fortifié de Briançon au titre de l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial.

## ARTICLE 2 - Liste des opérations

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Briançon.

Une programmation prévoit l'engagement de 10 opérations (études et travaux) sur la période comprise entre 2012 et 2014.

### Calendrier et coût prévisionnel

Ouvrages	calendrier	Montant
<b>Fort des Salettes</b>		
Front Est	2012	470 000 € HT
<b>Enceinte de Ville</b>		
Pont Porte de Pignerol	2012	700 000 € HT
Courtine Front Ouest		
Redans Champ de Mars	2012-2013	20 000 € HT / 400 000 € HT
Terrasse bastion place Eberlé	2012	270 000 € HT
Remparts	2014	300 000 € HT
<b>Fort Dauphin</b>		
Bastion Nord Est	2013-2014	700 000 € HT / 800 000 € HT
<b>Fort du Randouillet</b>		
PAT casernes 11 et 12	2012	40 000 € HT
Mise hors d'eau caserne 12	2013	400 000 € HT
Mise hors d'eau caserne 11	2014	400 000 € HT
	<b>Coût Total</b>	<b>4 500 000 € HT</b>

### Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel sur l'ensemble des trois tranches est le suivant :

Financeurs	Montant HT (€)	Pourcentage
Ville de Briançon	900 000	20%
ETAT	1 800 000	40%
Région PACA	900 000	20%
Département des Hautes Alpes	900 000	20%

## ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La répartition des versements des subventions est la suivante :

Etat : 600 000 €/an

Région Provence Alpes Côte d'Azur : 300 000 €/an

Département des Hautes Alpes : 300 000 €/an

La contribution de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à ce programme figure dans le contrat de développement passé entre la Région et la Communauté de communes du Briançonnais.

#### ARTICLE 4 - OBLIGATION DU BENEFICIAIRE

La Ville de Briançon s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- déposer auprès des différents financeurs les dossiers de demandes de subvention correspondant à chacune des tranches annuelles de travaux des différentes opérations
- utiliser les subventions versées aux seuls objets de l'article 1<sup>er</sup> ;
- citer les partenaires dans les opérations de communication sur l'action et tout support de communication utilisé par le bénéficiaire des subventions ;
- associer les partenaires à toute manifestation publique (visite de chantier, inauguration, ...) et opération de communication ;
- associer les élus et les services des partenaires au Comité de suivi du plan de gestion ;
- organiser une réunion annuelle en septembre avec tous les financeurs au cours de laquelle toutes les informations seront fournies : bilan de l'année écoulée et point sur l'année n+1.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRE

Les partenaires financiers de la Ville de Briançon s'engagent à :

- financer le programme global par le versement d'une subvention au taux suivants :
  - Etat : 40% (sous les conditions usuelles d'annualité budgétaire des crédits de l'Etat, une convention budgétaire annuelle sera établie entre l'Etat et la ville de Briançon
  - Région Provence Alpes Côte d'Azur : 20%
  - Département des Hautes-Alpes : 20%
- intégrer chaque année la somme prévisionnelle à sa contribution au programme de travaux dans son budget primitif et à autoriser lors du vote de ce budget les versements sollicités par la Ville en cours d'année ;
- autoriser globalement le début des études et/ou travaux à la signature de la convention.

#### ARTICLE 6 - MODALITÉS DE VERSEMENTS DES SUBVENTIONS

Les subventions seront versées chaque année, au compte ouvert au nom de la Ville de Briançon, selon les modalités propres à chaque financeur, et en vigueur à la date de signature de la présente convention.

La Région versera les subventions au vu des pièces justificatives d'exécution et de paiement des travaux, conformément à son règlement financier.

#### ARTICLE 7 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Sous réserve du respect par la Ville de Briançon des obligations mentionnées à l'article 4, les subventions seront versée selon les règles comptables en vigueur.

Les partenaires financiers de la Ville de Briançon se libéreront des sommes dues par virement sur le compte bancaire au nom de la Ville de Briançon auprès de la Trésorerie de Briançon :

DOMICILIATION : BDF DE GAP			
Code banque	code guichet	N° compte	clé RIB
30001	00408	C053000000	09

#### ARTICLE 8 - DÉLAI D'EXÉCUTION DU PROGRAMME

La réalisation des investissements prévus devra être effective dans un délai de 3 ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution du projet (soit au 31/12 2014).

#### ARTICLE 9 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le reversement partiel ou total des subventions versées pourra être exigé dans les cas suivants :

- si l'objet des subventions a été modifié sans autorisation
- si le programme n'est pas réalisé dans les délais prévus à l'article 8

#### ARTICLE 10 - DURÉE ET CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La présence convention viendra à l'échéance à l'issue du délai prévu à l'article 8.  
Elle pourra être éventuellement prorogée par avenant.

#### ARTICLE 11 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

#### ARTICLE 12 - LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

#### ARTICLE 13 - DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Maire de la Ville de Briançon et Madame le Trésorier Payeur de Briançon.

Fait en quatre exemplaires, à ....., le .....

Le Maire de la Ville de Briançon,

Le Préfet de Région

Gérard FROMM

Hugues PARANT

Le Président du Conseil Régional  
Provence Alpes Côte d'Azur

Le Président du Conseil Général  
des Hautes-Alpes

Michel VAUZELLE

Jean-Yves DUSSERRE

## Charte de gestion du réseau des Sites Majeurs de Vauban

---

**Charte de gestion**  
Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale  
le 23 mars 2013

Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel  
« Fortifications de Vauban »



## Préambule

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32<sup>e</sup> session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32<sup>e</sup> inscrit en France.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages.

Les gestionnaires des douze sites ont joint leurs forces dès 2005 au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'Etat ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

*§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.*

Ce système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires, parties prenantes dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

### Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier

Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire

- les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'oeuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel de territoire de chaque site exprime sa particularité dans l'ensemble et constitue le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.



### **Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle**

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII<sup>e</sup> siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

### **Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures**

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'Etat français est le garant par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles et environnementales.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes, 10 départements et 10 régions, nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques ayant chacun des enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques :

1. la conservation, la reconversion et la requalification des sites ;

2. la valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. la recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. la coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

### **1. La conservation, reconversion et requalification des sites**

Chacun des acteurs, institutionnels ou non, est dépositaire d'un élément du bien « fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

#### Les enjeux :

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de redéveloppement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques dans les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

### **2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites.**

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

#### Les enjeux :

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...);
- accueillir les publics tout en les alertant des risques liés à la fréquentation et en les sensibilisant aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement ...);
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

### **3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites**

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires,

avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles

Les enjeux :

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;
- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

#### **4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle**

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

Aujourd'hui, la connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Le cloisonnement entre les divers services et institutions entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux :

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

#### **Les engagements**

---

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DEVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau ;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;

- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

## Modalités et outils

---

### Gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'Etat français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Ce conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par une secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'Etat territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien. Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'Etat.

Au niveau du bien sériel, un préfet coordinateur a été désigné sur décision du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'Etat français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordinateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau Vauban.

### Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », commission « Tourisme et médiation »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.

- Les pratiques d'échanges d'informations via les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

La présente charte s'inscrit dans la convention-cadre signée en 2010 par l'Association des biens français du patrimoine mondial, la Secrétaire d'Etat pour l'Ecologie et le Ministre de la culture et de la communication. Elle est annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban.



Réseau  
des sites majeurs  
Wauban



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'Education,  
la Science et la Culture



Classification de Wauban  
inscrite sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008

